

DÉBAT PUBLIC
EUROPACITY

15 mars – 13 juillet 2016



COMPTE RENDU

ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE
DU DÉBAT PUBLIC

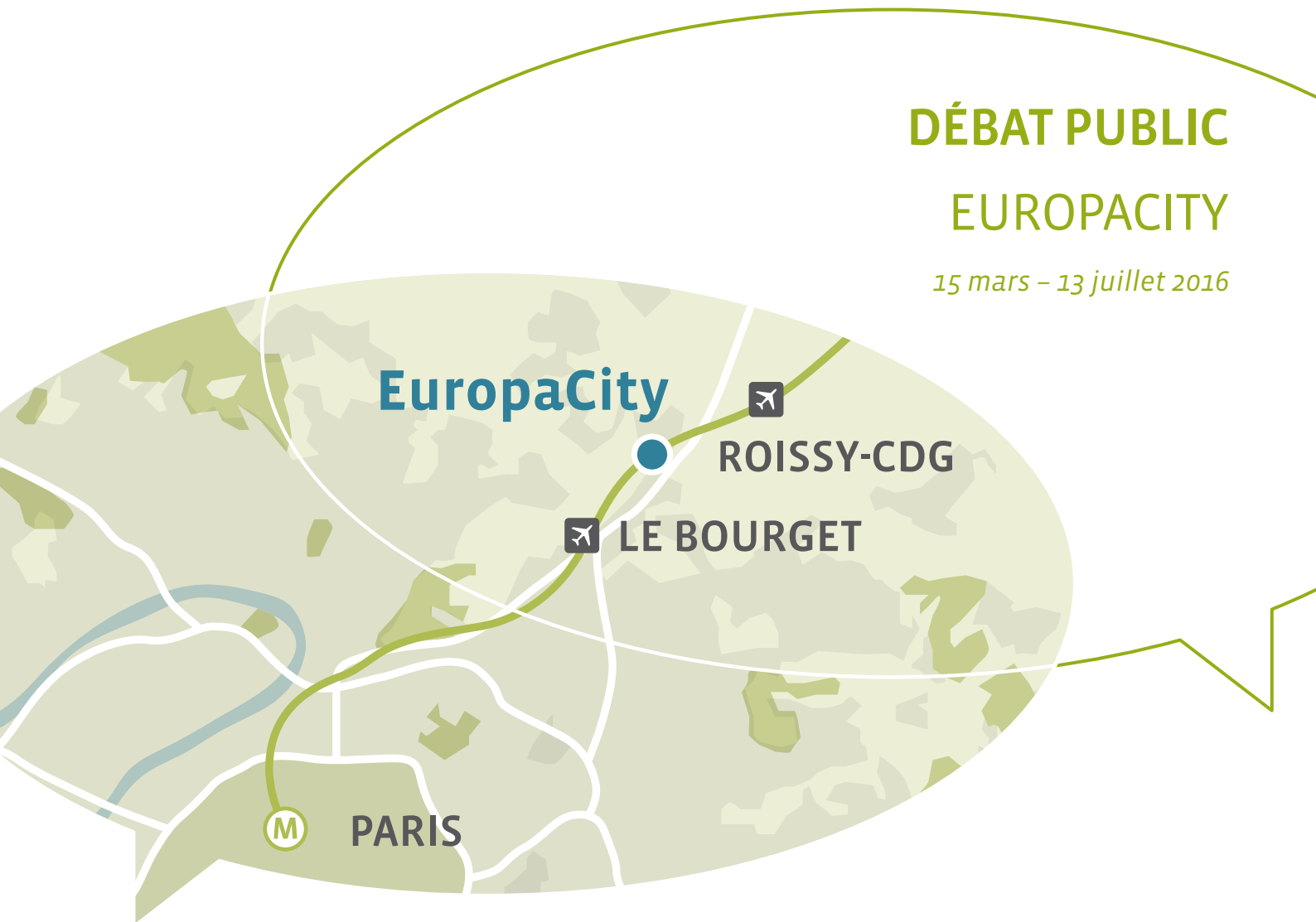
LE 12 SEPTEMBRE 2016

***Vous pouvez retrouver l'intégralité des archives
du débat sur le site de la Commission nationale
du débat public : www.debatpublic.fr
et sur le site de la commission particulière :
<https://europacity.debatpublic.fr/>***

***Directeur de la publication : Claude Brevan
Comité de rédaction : la commission particulière
avec le concours du secrétariat général
du débat public
Création, réalisation : BMG System
Impression sur papier recyclé : Cocoon
Tirage : 1200 exemplaires***

DÉBAT PUBLIC
EUROPACITY

15 mars - 13 juillet 2016



EuropaCity



ROISSY-CDG



LE BOURGET



PARIS

**CE COMPTE RENDU EST ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE ET LES MEMBRES
DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC**

Claude Brevan



Isabelle Barthe



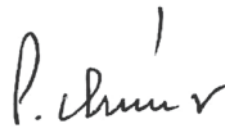
Christian de Fenoyl



Laurent Pavard



Philippe Quévremont



Wahel El Sayed



12 septembre 2016

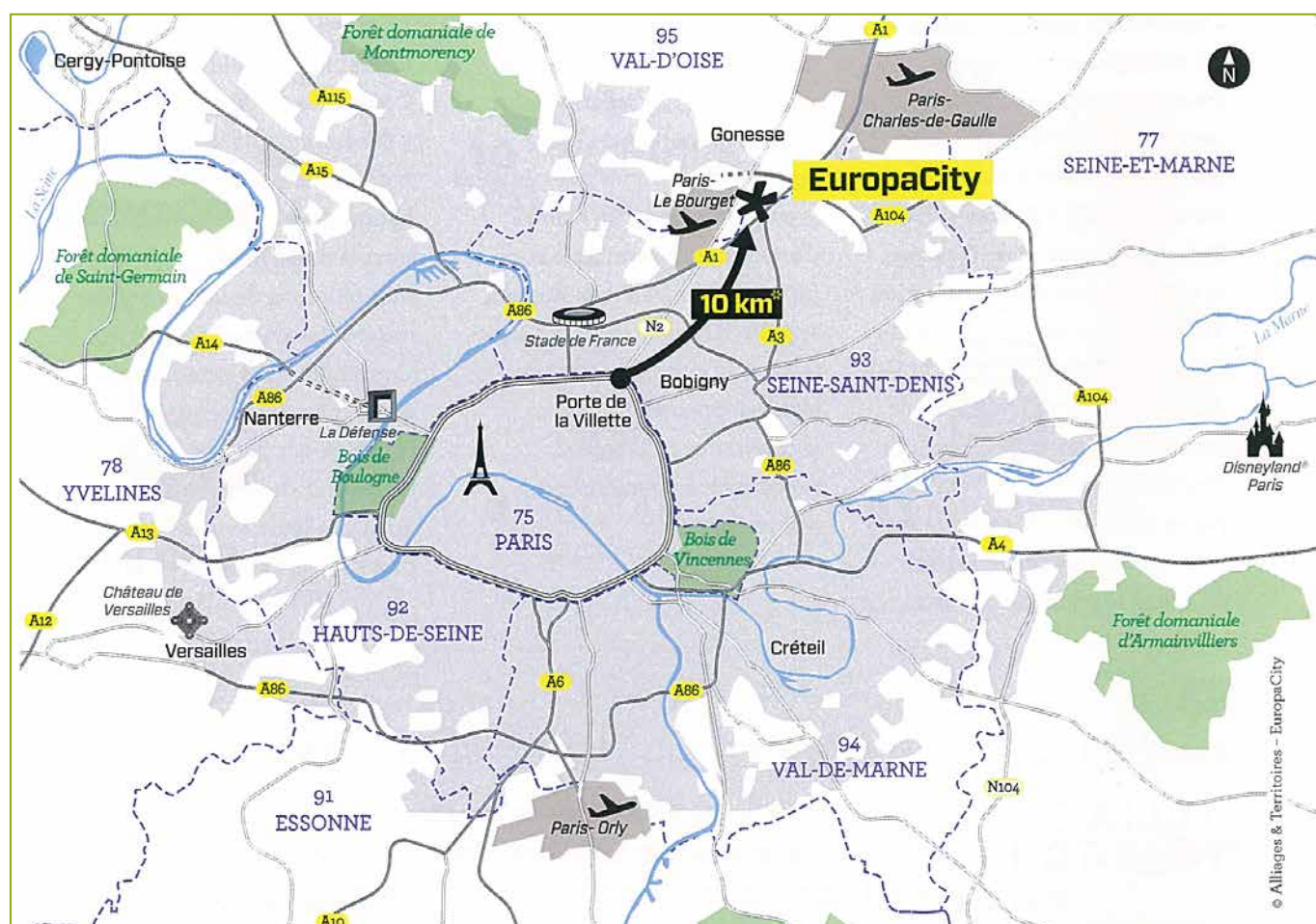
FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET EUROACITY

Sur une emprise de 80 hectares, le projet EuropaCity associe des fonctions commerciales, culturelles, hôtelières et de loisirs à l'échelle d'un quartier pour un coût estimé à 3,1 milliards d'euros financés sur fonds privés, dont 2,6 milliards à la charge du maître d'ouvrage.

Ce projet, qui est porté par Alliages & Territoires, filiale d'Immochan, branche immobilière du Groupe Auchan, est localisé sur la commune de Gonesse, dans le Val-d'Oise, au cœur du territoire du Grand-Roissy.

Il s'inscrit dans la dynamique du Grand Paris et s'intègre à l'opération publique d'aménagement du Triangle de Gonesse, portée par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France.

La phase de construction du projet se déroulerait à partir de 2019 pour une ouverture au public en 2024.



Le projet en chiffres

- **3.1 milliards** d'euros d'investissements privés,
- **31 millions** de visites annuelles attendues dont 6 millions de touristes,
- **11 800** emplois,
- **10 hectares** de parc urbain,
- **150 000 m²** dédiés aux loisirs,
- **50 000 m²** d'espaces culturels,
- **100 000 m²** d'espaces à usage public,
- **230 000 m²** de commerces,
- **20 000 m²** de restaurants,
- **2 700** chambres d'hôtels.

LE DÉBAT PUBLIC EUROPACITY

• QUELQUES DATES CLÉS :

- 13 septembre 2013 : saisine de la CNDP sur le projet EuropaCity par Alliages & Territoires, maître d'ouvrage du projet.
- 2 octobre 2013 : publiée au JORF le 18 octobre 2013 : décision d'organiser un débat public sur le projet EuropaCity.
- 6 novembre 2013 : nomination de la présidente de la commission particulière du débat public (CPDP).
- 4 décembre 2013 : nomination des membres de la CPDP.
- 8 janvier 2014 : complément de nomination d'un membre de la CPDP.
- 7 mai 2014 : la CNDP a décidé la prolongation de 6 mois du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage.
- 7 janvier 2015 : la CNDP a décidé la prolongation de neuf mois du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage à compter du 23 décembre 2014.
- 4 novembre 2015 : la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse comme suffisamment complets pour être soumis au débat public.
- 2 décembre 2015 : la CNDP a approuvé le calendrier d'organisation du débat public.
- 6 janvier 2016 : la CNDP a approuvé les modalités d'organisation du débat public.
- 6 avril 2016 : la CNDP a décidé d'organiser une nouvelle réunion publique pour répondre aux demandes exprimées par le public.
- 4 mai 2016 : la CNDP a décidé de l'organisation d'une étude complémentaire à dire d'expert sur les impacts du projet sur l'emploi local.
- 20 juin 2016 : la CNDP a décidé de prolonger le débat, dont le terme était initialement prévu au 30 juin 2016, jusqu'au 13 juillet 2016.
- 12 septembre 2016 : date de publication du compte rendu et du bilan du débat.

• LES RENDEZ-VOUS DU DÉBAT :

- 5 réunions générales
- 3 conférences-débats
- 9 ateliers thématiques
- 10 arrêts du DP-Bus
- 1 visite du site du projet et de son environnement
- 1 débat en ligne « *Culture et Loisirs* »

• PLUS DE 2000 PARTICIPANTS

• PRÈS DE 70 HEURES DE DÉBAT

• 96 POINTS DE VUE DONT :

- 40 cahiers d'acteurs
- 47 contributions
- 9 délibérations, vœux et avis

• 131 GROUPES DE QUESTIONS POSÉES ET TRAITÉES, soit 269 QUESTIONS INDIVIDUELLES

• 156 AVIS dans le forum

• 21 INTERVIEWS de la CPDP et 546 RETOMBÉES MÉDIAS

• 9 317 VISITEURS UNIQUES sur le site Internet, PLUS DE 82 000 PAGES consultées

• 179 FANS SUR LA PAGE FACEBOOK ET 352 ABONNÉ(E)S SUR LE COMPTE TWITTER

• 3 800 EXEMPLAIRES DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE diffusés pendant le débat public

• 5 200 EXEMPLAIRES DE LA SYNTHÈSE DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE diffusés pendant le débat public

• 4 000 EXEMPLAIRES DU DOCUMENT DU DÉBAT diffusés pendant le débat public

• **UNE COMMISSION NEUTRE ET INDÉPENDANTE** constituée de Claude Brevan, présidente, Isabelle Barthe, Christian de Fenoyl, Laurent Pavard, Philippe Quévremont et Wahel El Sayed, membres. La CPDP a été secondée par un secrétariat général composé de Julie Quentel et de Léo Pillet.

COMPTE RENDU

DÉBAT PUBLIC EuropaCity

15 MARS – 13 JUILLET 2016

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Préparation et déroulement du débat public	11
I. La préparation du débat	12
<i>A. La mise en place et le fonctionnement de la CPDP</i>	<i>13</i>
1. La nomination de la commission particulière et sa composition	13
2. Le secrétariat général et les moyens de la CPDP	14
3. Le budget du débat	15
<i>B. La préparation du débat public</i>	<i>16</i>
1. Les réunions de la commission	16
2. La définition du périmètre du débat	16
a) Les entretiens préalables	16
b) L'enquête réalisée par l'IFOP et le questionnaire d'avant débat	16
c) Périmètre et calendrier du débat	17
II. Le déroulement du débat	19
<i>A. L'information et la communication sur le débat</i>	<i>19</i>
1. Les outils d'information	19
a) Les documents du porteur de projet	19
b) Les documents de la CPDP	20
c) Les autres documents et études	21
d) La communication digitale et les outils numériques	21
2. Le débat dans les médias	24
3. Les actions partenariales et la mobilisation	26
4. Le « <i>community organizing</i> »	26
<i>B. La participation du public</i>	<i>26</i>
1. Les rendez-vous du débat public	26
a) Les réunions générales	27
b) Les conférences-débats	29
c) Les ateliers thématiques	30
d) Le DP-Bus	35
e) Le débat en ligne	36
f) La visite du site du projet et de son environnement	36
g) Les rencontres avec les étudiants de l'IMA et les lycéens de Fosses et de Garges-lès-Gonesse	37
2. Les autres moyens de participation proposés au public	38
a) Le dispositif questions/réponses	38
b) Le forum de discussion	39
c) Les points de vue	39
<i>C. L'étude complémentaire à dire d'expert</i>	<i>41</i>

Chapitre 2 : Les enseignements du débat public	43
I. Synthèse des enseignements du débat public	44
<i>A. Le contexte du débat</i>	44
<i>B. La structure du débat</i>	45
<i>C. Le principe même d'un tel projet</i>	46
1. Des visions très différentes de la société de demain	46
2. Des débats autour de l'aspect inédit et l'originalité du projet	47
3. La cohérence d'un tel projet avec les conclusions de la COP 21	48
4. Des interrogations face à la dimension du projet	48
<i>D. Les différents aspects du projet</i>	49
1. L'opportunité du projet dans une politique d'aménagement et de développement du territoire national et de la région Île-de-France	49
2. Les questions d'accessibilité : une question majeure pour les uns, mais largement résolue par le projet de la ligne 17 pour d'autres	52
3. Les impacts environnementaux du projet	56
4. Les impacts sur les terres agricoles	59
5. La dimension culturelle du projet : essentielle pour les uns, méritant d'être précisée et approfondie pour d'autres, objet de scepticisme pour d'autres encore	60
6. L'offre de loisirs : une offre dont le principe séduit mais des doutes sur les possibilités d'y accéder pour les habitants du territoire et une crainte de « cannibalisation » pour les opérateurs du secteur des loisirs	64
7. L'attractivité touristique du projet : une affirmation contestée et des doutes sur la capacité du territoire francilien à supporter le projet	65
8. La spécificité et l'importance de l'offre commerciale	66
9. Les impacts sociaux et économiques du projet	72
II. Procédures applicables si le maître d'ouvrage décide de poursuivre le projet	81
<i>A. Les principales procédures liées à l'opération d'aménagement du Triangle de Gonesse</i>	81
<i>B. Les principales procédures du projet EuropaCity</i>	83
Chapitre 3 : Conclusion	87
<i>A. Concernant le projet</i>	88
<i>B. Concernant le débat lui-même</i>	89
.....	
ANNEXES	95

CHAPITRE 1

Préparation et déroulement du débat public

I. LA PRÉPARATION DU DÉBAT

La CNDP a été saisie, le **13 septembre 2013** par Alliages & Territoires (SAS créée par Immochan), du projet EuropaCity, équipement commercial, culturel, événementiel, de loisirs, touristique et hôtelier à Gonesse dans le département du Val-d'Oise.

Le **2 octobre 2013**, la CNDP a décidé d'organiser elle-même un débat public sur le projet et d'en confier l'animation à une commission particulière :

- « *considérant que ce projet, par son ampleur (3,1 milliards d'euros, 700 000 m² de surface de construction relative à de multiples activités, notamment sportives, culturelles et de loisirs), par sa vaste zone d'attractivité dépassant les limites de l'Île-de-France (31 millions de visites par an), par son inscription dans le projet du « Grand Paris », revêt un caractère d'intérêt national ;*
- *considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants ;*
- *considérant que les impacts sur l'environnement, les zones agricoles et l'aménagement du territoire sont significatifs ».*

Elle a ainsi nommé le **6 novembre 2013** Claude Brevan, présidente de la CPDP, puis Isabelle Barthe, Christian de Fenoyl, Laurent Pavard et Philippe Quévremont membres de la CPDP le **4 décembre 2013**. Le **8 janvier 2014**, un cinquième membre a été nommé, Wahel El Sayed.

Lors de sa séance du **7 mai 2014**, la Commission nationale du débat public a décidé, à la demande du maître d'ouvrage, de prolonger une première fois, de six mois, à compter du **18 avril 2014**, le délai prévu pour la remise du dossier du maître d'ouvrage. Le directeur exécutif d'Alliages & Territoires a sollicité, en décembre 2014, une seconde prolongation de délai pour l'élaboration du dossier du maître d'ouvrage. Le **7 janvier 2015**, la CNDP a décidé de prolonger ce délai de neuf mois à compter du **23 décembre 2014**.

Ainsi, le **23 septembre 2015**, le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse ont été transmis à la présidente de la CPDP et considérés le **4 novembre 2015** par la CNDP comme suffisamment complets pour être soumis au débat public.

La commission a approuvé le **2 décembre 2015** le calendrier du débat (du 15 mars au 30 juin), et ses modalités lors de sa séance du **6 janvier 2016**. La CNDP a, par ailleurs, décidé le **6 avril 2016** de compléter les modalités du débat en organisant une réunion publique supplémentaire à Paris pour répondre aux demandes exprimées par le public. Sur proposition de Claude Brevan, et afin de répondre à la requête du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG), une étude complémentaire à dire d'expert sur les impacts du projet sur l'emploi local a été décidée par la CNDP le **4 mai 2016**.

Au regard des nouveaux éléments d'information portés à la connaissance du public en toute fin de débat, la présidente de la CPDP a demandé à la CNDP de bénéficier de deux semaines supplémentaires afin d'examiner ces expertises et d'en débattre. Ainsi, le **20 juin 2016**, la CNDP a décidé de prolonger le débat jusqu'au **13 juillet 2016**, alors que celui-ci devait initialement se clore le **30 juin 2016**.

A. La mise en place et le fonctionnement de la CPDP

1. La nomination de la commission particulière et sa composition

Le **6 novembre 2013**, la CNDP a nommé Claude Brevan, présidente de la commission particulière du débat public sur le projet EuropaCity. Inspectrice générale honoraire de la construction, ancienne déléguée interministérielle à la ville, elle est membre de la commission nationale du débat public. Elle a été présidente des débats publics « *Prolongement de l'A16* », « *mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique entre l'autoroute A6 et l'autoroute A71* », « *Parc éolien en mer dans le Calvados* », « *Center Parcs Poligny* » et « *Center Parcs le Rousset* » et membre de la commission du débat public « *Devenir de la RN 154* ».

Sur proposition de Claude Brevan, la CNDP a nommé les autres membres de la commission particulière :

Mme Isabelle Barthe

Commissaire-enquêteur, consultante et ancienne élue locale, elle a été garante des concertations recommandées par la CNDP sur le projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-les-Bains et le projet de prolongement de la ligne B du métro de Lyon de Oullins aux Hôpitaux Sud.

M. Christian de Fenoyl

Ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, il est président du comité d'audit de VNF (Voies navigables de France) et de la commission intergouvernementale pour la LGV Perpignan-Figueras. Il a été président de la commission économique et stratégique de la RATP et directeur à la BNP.

M. Wahel El Sayed

Diplômé en droit, il a été secrétaire général adjoint des débats « *Center Parcs Poligny* » et « *Center Parcs Le Rousset* ».

M. Laurent Pavard

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président du conseil des systèmes d'information au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, il a été membre des commissions des débats publics « *Parc éolien en mer dans le Calvados* » et « *Autoroute A31 bis* ».

M. Philippe Quévremont

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, ancien membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable, il a été membre de la commission des débats publics « *Center Parcs Poligny* » et « *Center Parcs Le Rousset* ».



De gauche à droite : Wahel El Sayed, Laurent Pavard, Christian de Fenoyl, Claude Brevan, Isabelle Barthe et Philippe Quévremont

2. Le secrétariat général et les moyens de la CPDP

Lors de la première phase de préparation, interrompue entre juillet 2014 et septembre 2015, Alexandra Moreau occupait le poste de secrétaire générale. À partir de novembre 2015, pour l'assister dans ses missions de préparation, d'organisation et de conduite du débat public, la CPDP s'est dotée d'un secrétariat général composé de Julie Quentel, secrétaire générale et Léo Pillet, secrétaire général adjoint.

Par ailleurs, **14** prestataires ont collaboré avec la CPDP pendant le temps du débat :

La logistique du débat

- l'agence Denis Power était chargée de l'installation logistique des réunions, conférences-débats et ateliers publics ;
- la logistique du DP-Bus a été assurée par l'association « *Les Alchimistes* » ;
- les reportages photographiques des réunions et conférences-débats ont été réalisés par Cédric Doux ;
- l'ESAT de Villiers-le-Bel (Établissement et Service d'Aide par le Travail) a été chargé de la mise sous pli, du mailing et du routage des documents du débat aux acteurs et partenaires sur le territoire.

La communication et les outils du débat

- l'agence Milbox, puis les agences Clair de Terre et Les Rois Mages, ont été responsables des relations avec les médias ;
- la gestion du site et la communication numérique ont été assurées par Philippe Bourlito ;
- la rédaction des synthèses des verbatim et des analyses hebdomadaires des espaces d'expression a été confiée à Isabelle Jarry ;
- la communication digitale a été réalisée par l'agence Adesia ;
- la conception graphique, la mise en page et l'impression des documents de la commission ont été réalisées par l'agence de graphisme BMG System ;
- les retranscriptions intégrales des verbatim ont été réalisées par l'agence SupRédac ;
- la société Armadiyo a été chargée de la mise en forme et la diffusion des lettres électroniques du débat ;
- l'enquête d'opinion a été confiée à l'IFOP.

Actions de mobilisation sur le débat

- Fatima Ouassak a appuyé la CPDP dans la conception de démarches participatives et de mobilisation sur le débat ;
- les quatre « *community organizers* » (sous contrat avec l'agence d'intérim CRIT) pour la mobilisation terrain.

3. Le budget du débat

Au **1^{er} septembre 2016**, le coût du débat, pris en charge par le maître d'ouvrage, est estimé à **599 842,60 euros HT**. Ce coût, modeste pour un débat aussi important et dont la préparation a été très longue (plus de deux ans), s'explique par plusieurs facteurs :

- un secrétariat général, composé de deux personnes de novembre 2015 à septembre 2016, responsable de la gestion et de la coordination de l'ensemble des prestataires du débat, tâches habituellement confiées à des référents chez des prestataires globaux en logistique et en communication ;
- la mise à disposition d'un bureau au sein de la Commission nationale du débat public pour la CPDP et le secrétariat général, et la décision de renoncer à un local sur place ;
- la mise à disposition à titre gracieux des salles de réunions et ateliers publics par les maires des communes concernées.¹

Le budget se décompose comme suit :
(Tous les prix sont libellés en euros HT)

PRESTATIONS COMMUNICATION ET LOGISTIQUE

Logistique des réunions, conférences-débats, ateliers et visite du site du projet	117 340
Graphisme, impression et diffusion des documents du débat	51 063,60
Actions de mobilisation sur le débat	78 912
Rédaction, verbatim et lettre d'information	31 115
Relations presse	22 000
Administrateur du site et communication digitale	66 512
Enquête IFOP	22 900
	389 842,60

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Salaires, charges et frais du secrétariat général (depuis janvier 2014)	210 000
---	----------------

TOTAL	599 842,60
--------------	-------------------

Conformément à l'article R. 121-16 du code de l'environnement, la CNDP a financé les indemnités de ses membres ainsi que les frais généraux.

Les indemnités de la CPDP de janvier 2014 à septembre 2016 : 45 656,79 euros.

Les frais généraux de la CPDP : 32 202,98 euros.

La CNDP a également indemnisé les experts de la CPDP (Arnaud Degorre, Jean-Pierre Saez, Cédric Ducrocq et Jacques Levy) : 7 020,00 euros.

1 : À l'exception de la réunion parisienne qui s'est tenue à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

B. La préparation du débat public

Le travail de préparation du débat public sur le projet EuropaCity par la commission particulière a consisté, en association avec les acteurs locaux et grâce à des premiers retours d'information de la part du public, à définir le périmètre du débat, tant géographique que thématique, et à diffuser efficacement l'information sur le débat.

1. Les réunions de la commission

La commission s'est réunie à **42** reprises, un grand nombre de ces réunions se sont tenues en présence de représentants de la société Alliages & Territoires, afin de suivre la préparation du dossier du maître d'ouvrage (DMO) et de préparer les séances publiques. La fréquence de ces rencontres s'explique notamment par les multiples dimensions d'un projet diversifié, le souci du maître d'ouvrage de présenter son projet sous son meilleur angle et son manque d'expérience en matière de concertation publique.

Le travail de relecture du DMO constitue une mission fondamentale de la CPDP afin de garantir auprès des acteurs et du public un document complet, transparent et accessible. Ainsi, la CPDP s'est réunie à **8** reprises avec la société Alliages & Territoires, afin de lui faire part de ses observations sur les projets de documents qui lui étaient présentés. Ce travail a conduit à la validation par la CNDP, le **4 novembre 2015**, du dossier du maître d'ouvrage tel qu'il a été présenté au public.

Les autres réunions, ainsi que des contacts réguliers entre les membres de la CPDP, ont permis de définir la stratégie et le plan de communication, le calendrier et les lieux des rencontres publiques.

2. La définition du périmètre du débat

a. Les entretiens préalables

Lors de la phase de préparation, les entretiens préalables menés avec les principaux acteurs du territoire et ceux concernés par le projet ont constitué une première mission de la CPDP. Cela lui a permis de les informer sur la tenue prochaine du débat, de les écouter et recueillir leurs observations et attentes quant au débat et au projet EuropaCity.

Lors de la première phase de préparation, qui s'est déroulée de **décembre 2013 à juin 2014**, la CPDP a rencontré **92** personnes représentant **44** institutions ou organismes (élus, services de l'État, établissements publics, associations, acteurs économiques). **119 personnes**, représentant **60** organismes ont également été rencontrées de **novembre 2015 à juillet 2016**. Le nombre important de ces rencontres préalables s'explique par la longue période de préparation du débat et le caractère très varié des activités prévues par le projet EuropaCity.

b. L'enquête réalisée par l'Institut français d'opinion publique (IFOP) et le questionnaire d'avant débat

Entre le **1^{er} et le 4 mars 2016**, l'IFOP a mené, à la demande de la CPDP, une enquête d'opinion auprès d'un échantillon de **1004** personnes, représentatif de la population des départements de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-d'Oise (95), directement concernés par le projet EuropaCity. Parmi ces 1004 personnes, **269** habitants de trente communes riveraines du projet ont été interrogés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas au regard des critères socio-démographiques, socio-professionnels et géographiques.

Les principaux objectifs de cette enquête ont été de déterminer le niveau de connaissance que détenait le public sur le projet, de le sensibiliser à la tenue prochaine d'un débat public, de mesurer son intérêt et de connaître ses attentes. Les résultats ont, par ailleurs, conforté les choix de la CPDP dans la définition des modalités d'organisation du débat approuvées le **6 janvier 2016**.

Sur les **1004** personnes questionnées² :

- **90%** des personnes interrogées n'avaient pas entendu parler du projet EuropaCity ; après une présentation succincte du projet, **81%** des personnes questionnées confirmaient ne pas avoir entendu parler du projet ;
- **81%** ont considéré que la tenue d'un débat public était utile ;
- **79%** des questionnés ont jugé que la thématique des emplois était le sujet le plus important à aborder ;
- **50%** ont mis en avant l'importance de traiter des questions d'environnement ;
- **41%** ont exprimé leurs attentes quant au traitement des enjeux économiques ;
- **33%** ont souhaité des précisions sur les questions de l'offre culturelle et de loisirs ;
- **30%** ont quant à eux jugé que la thématique du commerce devait être abordée.

De surcroît, la CPDP a diffusé, à partir du **21 janvier 2016**, un questionnaire d'avant débat sur son site Internet³. Cette consultation, qui n'a récolté que **62 réponses**, devait permettre d'interroger les internautes sur les modalités du débat et notamment sur les thèmes qui leur paraissaient importants, sur les choix des lieux, dates et horaires des rencontres, ainsi que sur le dispositif auquel ils souhaitaient participer : réunions publiques, conférences-débats, débat en ligne, ateliers thématiques, visite du site du projet et de son environnement, etc.

c. Périmètre et calendrier du débat

La CPDP a décidé de structurer le débat autour de deux approches. La première approche a examiné la cohérence des enjeux de programmation avec l'environnement local et régional à travers l'organisation de **cinq ateliers thématiques** sur le commerce, les emplois et la qualification, les enjeux économiques directs et indirects, l'offre culturelle, de loisirs⁴ et l'attractivité touristique et d'**une conférence-débat** sur le commerce. Par ailleurs, dans le cadre de l'étude complémentaire à dire d'expert sur les impacts du projet en matière d'emploi local, décidée par la CNDP le **4 mai 2016**, **une conférence-débat** sur les emplois et les retombées économiques a également été organisée.

La seconde approche a davantage porté sur la dimension de l'aménagement du territoire francilien en abordant, par la tenue de **quatre ateliers thématiques**, les questions traitant de l'accès au site et des enjeux de circulation, de l'environnement territorial et énergie/climat et d'**une conférence-débat** sur l'enjeu d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy.

Ces différentes rencontres thématiques ont été complétées par la tenue de **quatre réunions publiques générales** dont deux à Gonesse et une à Sarcelles et à Aulnay-sous-Bois.

Par ailleurs, afin de répondre aux demandes exprimées lors des premières réunions, la CPDP a diffusé du **23 mars au 4 avril 2016** un sondage sur son site Internet afin de demander aux internautes s'ils envisageaient de participer à une réunion publique qui serait organisée à Paris. Sur les **359** votants, **77%** des Internautes ont répondu favorablement au sondage en ligne, ce qui a conduit la CNDP, le **6 avril 2016**, à décider de l'organisation d'une réunion supplémentaire à Paris.

2 : L'intégralité des résultats du sondage IFOP est consultable sur le site du débat : <https://europacity.debatpublic.fr/questionnaires-debat>

3 : Les résultats du questionnaire sont consultables sur le site du débat : <https://europacity.debatpublic.fr/questionnaires-debat>

4 : Cette thématique a également fait l'objet d'un débat en ligne le 17 mai.

En sus de la définition du périmètre thématique du débat, la CPDP a défini un **périmètre géographique restreint** correspondant aux communes du **Val-d'Oise** et de la **Seine-Saint-Denis**, qui se trouvent dans un périmètre de **10 à 15 kilomètres** autour du site envisagé pour EuropaCity.

- **Pour le département du Val-d'Oise, les communes comprises dans le périmètre restreint ont été :** Villiers-le-Bel, Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, Gonesse, Bonneuil-en-France, Roissy-en-France, Bouqueval, Chennevières-lès-Louvres, Écouen, Épiais-lès-Louvres, Fontenay-en-Parisis, Fosses, Goussainville, Louvres, Marly-la-Ville, Le Mesnil-Aubry, Le Plessis-Gassot, Puiseux-en-France, Saint-Witz, Survilliers, Le Thillay, Vaudherland, Vémars, Villeron.

- **Pour le département de la Seine-Saint-Denis, les communes comprises dans le périmètre restreint ont été :** Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte, Drancy, Le Bourget, Dugny.

Validation du dispositif par la CNDP

Le **4 novembre 2015**, la CNDP a considéré le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse comme suffisamment complets pour être soumis au débat public. Elle a approuvé le calendrier d'organisation du débat lors de sa séance du **2 décembre 2015** et ses modalités⁵ le **6 janvier 2016**.

5 : La CNDP a renoncé au dispositif de Dialogue 3D, initialement inscrit dans les modalités d'organisation du débat public. Ce dispositif n'a pas été mené à son terme compte tenu des difficultés de mise en œuvre et des contraintes de calendrier du débat.

II. LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

A. L'information et la communication sur le débat

1. Les outils d'information

a. Les documents du porteur du projet

Le dossier du maître d'ouvrage

Conformément aux indications de la CPDP, ce document de **126 pages**, élaboré par la société Alliances & Territoires, validé par la CNDP le **4 novembre 2015**, présente le projet, ses objectifs, ses caractéristiques et ses impacts potentiels.

Le dossier du maître d'ouvrage a été diffusé à près de **2000 exemplaires** lors des réunions publiques, ateliers thématiques, DP-Bus et des rencontres avec les étudiants. De plus, ce document était consultable et téléchargeable sur le site Internet du débat.

Plus de **600** exemplaires ont été adressés à l'ensemble des acteurs rencontrés et intéressés par le débat (élus, services de l'État et des collectivités territoriales, chambres consulaires, syndicats et fédérations professionnels, partis politiques, entreprises et associations).

900 exemplaires ont également été envoyés aux trente-trois mairies comprises dans le périmètre géographique restreint de 10 à 15 kilomètres autour du site envisagé pour EuropaCity afin d'être mis à la disposition du public.

Enfin, près de **300** exemplaires ont été envoyés aux « *acteurs cibles* » identifiés par la CPDP au regard du périmètre du débat, des enjeux et des thématiques principales définis pendant la phase de préparation du débat.

Au total, ce sont près de **3800** dossiers qui ont été diffusés.

La synthèse du dossier du maître d'ouvrage

Ce document de **quatre pages**, élaboré par la société Alliances & Territoires, présente synthétiquement les éléments du dossier du maître d'ouvrage.

La synthèse du dossier du maître d'ouvrage (SDMO) a été diffusée à près de **2300** exemplaires à l'occasion des réunions publiques, ateliers thématiques, DP-Bus et des rencontres avec les étudiants. Celle-ci a également été adressée à plus de **600** exemplaires à l'ensemble des acteurs rencontrés et intéressés par le débat et à plus de **2000** exemplaires aux trente-trois mairies comprises dans le périmètre géographique restreint de 10 à 15 kilomètres autour du site envisagé pour EuropaCity.

Enfin, près de **300** exemplaires ont été envoyés aux « *acteurs cibles* » identifiés par la CPDP au regard du périmètre du débat, des enjeux et des thématiques principales définis pendant la phase de préparation du débat.

Au total, ce sont près de **5200** synthèses qui ont été diffusées.



Réunion publique intermédiaire du 18 mai à Sarcelles



Réunion publique du 18 mai à Sarcelles



Réunion Intermédiaire du 16 juin à Aulnay-sous-Bois

Les supports visuels du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage a également réalisé **6** panneaux d'exposition présentant les grandes caractéristiques du projet lors des réunions publiques, des ateliers thématiques et des débats mobiles. Une vidéo et une maquette du projet ont été également présentées à l'occasion des réunions publiques.

Les documents de référence cités dans le dossier du maître d'ouvrage et les fiches techniques

Suite à la demande de la CPDP, le maître d'ouvrage a mis à disposition du public, à partir du **15 mars 2016**, les documents de référence sur lesquels il s'est appuyé pour la rédaction de son dossier permettant ainsi d'apporter des éclairages sur certains aspects et enjeux de son projet et de faciliter la compréhension du contexte dans lequel il s'inscrit (état des lieux du commerce, études de déplacements, étude d'impact sur l'emploi, étude de l'empreinte économique du projet etc.)

De même, en vue de l'atelier « *Environnement-dimension énergie-climat* » du **7 juin 2016**, la CPDP a demandé au maître d'ouvrage de rendre publiques, sous forme de deux fiches techniques, ses études sur la gestion des déchets et de l'énergie du projet EuropaCity. Ces fiches étaient consultables et téléchargeables sur le site Internet du débat public à partir du mardi **7 juin 2016 matin**.



Salle Jacques Brel de Gonesse



Fiches techniques mises à la disposition du public sur le site Internet du débat pour l'atelier environnement du 7 juin 2016

Contributions du maître d'ouvrage : analyses et précisions

Le maître d'ouvrage a souhaité apporter une analyse et des précisions ainsi qu'une note méthodologique en réponse notamment à deux interventions importantes versées au débat : l'étude d'impact économique du projet EuropaCity présentée par l'EPT Paris Terres d'Envol, avec l'appui technique du cabinet McKinsey, et l'expertise demandée par la CNDP, réalisée par Arnaud Degorre, économiste et statisticien, sur les impacts du projet en matière d'emploi. Ces documents complémentaires du maître d'ouvrage ont été mis à la disposition du public sur le site Internet du débat à partir du lundi **11 juillet 2016**, soit deux jours avant la fin du débat. Ils n'ont donc pas pu faire l'objet d'échanges contradictoires en réunion.

Ces contributions concernent :

- la note méthodologique d'Utopies sur l'empreinte socio-économique du projet ;
- l'analyse, commentaires et précisions du maître d'ouvrage en réponse au dire d'expert sur l'impact du projet sur l'emploi local ;
- l'analyse, commentaires et précisions du maître d'ouvrage en réponse à l'évaluation d'impact économique du projet EuropaCity présentée par l'EPT Paris Terres d'Envol ;
- l'analyse du rapport publié par le bureau d'études Ingérop pour l'EPT Paris Terres d'Envol.

b. Les documents de la CPDP

Le document de présentation du débat public

Ce document présentait sur **quatre pages** les principes du débat public et le rôle de la commission particulière, les différents moyens d'information et de participation mis en œuvre, le calendrier des réunions publiques, les grands enjeux du projet et une carte du territoire du projet et de ses principales caractéristiques.

Il a été diffusé aux acteurs et partenaires du débat à près de **3000** exemplaires avant l'ouverture de celui-ci et à plus de **1000** exemplaires lors des réunions publiques, ateliers thématiques et des DP-Bus. Au total, ce sont **4000** documents de présentation du débat qui ont été diffusés.

Les synthèses des verbatim

Consultables et téléchargeables sur le site Internet de la CPDP, les synthèses des réunions publiques, des ateliers thématiques et des conférences-débats restituent de manière synthétique le déroulement et les points de vue exprimés lors des rencontres publiques. Au total, **17** synthèses ont été rédigées.

Les analyses des espaces d'expression

La CPDP a souhaité informer les internautes, pendant toute la période du débat, des expressions qui avaient été versées sur son site Internet par les participants. Aussi, après chaque semaine d'échanges, la CPDP a produit un bilan quantitatif et qualitatif de l'information et de l'expression du public en synthétisant les questions posées, les réponses apportées, les avis, les contributions écrites, les cahiers d'acteurs, et les délibérations déposés par tous les participants. Ainsi, ce sont **15** analyses des espaces d'expression qui ont été réalisées entre le **15 mars et le 13 juillet 2016**.

Les tracts et affiches

Pour informer le plus largement possible de la tenue du débat et afin d'inciter les habitants à y participer, des affiches et des tracts ont fait l'objet d'opérations de distribution de tracts et d'affiches auprès des commerces et lieux publics accueillant les réunions publiques, les ateliers thématiques, les DP-Bus, ainsi que dans les communes alentour comprises dans le périmètre géographique du débat.

Le numéro vert et une adresse électronique dédiés au débat

Ces outils ont permis de joindre le secrétariat général de la commission pour obtenir tous les renseignements sur l'organisation du débat public, de la documentation et faire parvenir les contributions du débat. Ils ont permis de pallier partiellement l'absence de bureau sur place du secrétariat général en mettant gratuitement à disposition ces deux outils de communication, permettant d'assurer une réactivité des réponses.

c. Les autres documents et études

En complément des documents versés au débat par Alliages & Territoires, différentes études et documents, en rapport avec le projet EuropaCity, et traitant des thématiques sur l'accès au site, l'aménagement du territoire francilien, la ZAC du Triangle de Gonesse, le commerce, les enjeux économiques, l'environnement, l'offre de loisirs et l'attractivité touristique, ont été mises à disposition du public sur le site Internet du débat.

Au vu des procédures de consultations en cours sur des sujets connexes au projet EuropaCity, la commission a également fait figurer sur le site du débat :

- le lien vers le site de la ZAC Plaine de France sur lequel il était possible de consulter le dossier de création de ZAC, l'avis de l'Autorité environnementale⁶ et le mémoire en réponse de l'EPA Plaine de France, pendant une période de 30 jours, du **25 avril 2016 au 25 mai 2016**, et de formuler ses observations ;
- Le lien vers le site de l'enquête publique sur la ligne 17 nord : Le Bourget RER <> Le Mesnil-Amelot (ligne rouge) qui s'est tenue du **25 avril au 31 mai 2016**.

d. La communication digitale et les outils numériques

Dans le but de toucher le public le plus large et le plus diversifié possible, la CPDP a été active sur Internet à travers un site participatif et les réseaux sociaux.

6 : L'Avis de l'Autorité environnementale était également accessible sur le site Internet du débat public.

Le site Internet

Le site Internet dédié au débat (<http://europacity.debatpublic.fr/>) a été ouvert le **3 février 2016** pour permettre au public de s'informer avant l'ouverture officielle. Le site comportait une présentation complète du débat : objectifs et principes, composition de la CPDP, modalités de participation.

Le site s'est progressivement enrichi par la diversité de ses contenus jusqu'à l'ouverture du débat le **15 mars 2016**.

Ainsi, dès cette date, le public avait déjà accès :

- aux informations pratiques sur le débat, avec notamment le calendrier des réunions publiques ;
- aux informations sur le projet : la synthèse du dossier du maître d'ouvrage et le dossier du maître d'ouvrage (12 février 2016).

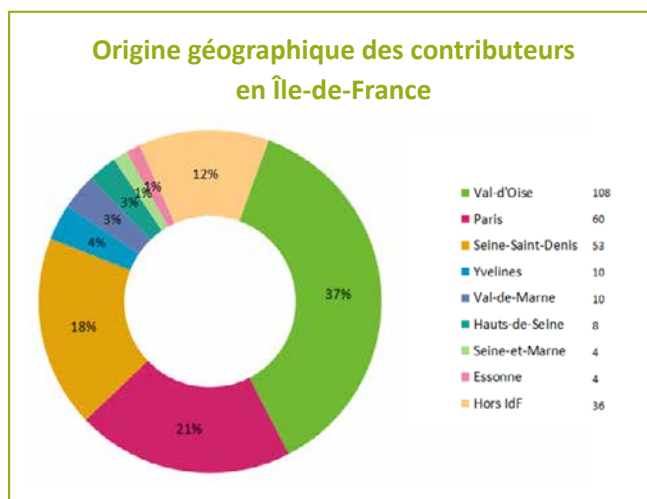
Et à partir du **15 mars 2016** ont été mis en ligne:

- les études de référence sur lesquelles le maître d'ouvrage s'est appuyé pour élaborer son projet ;
- des formulaires pour l'inscription aux ateliers.

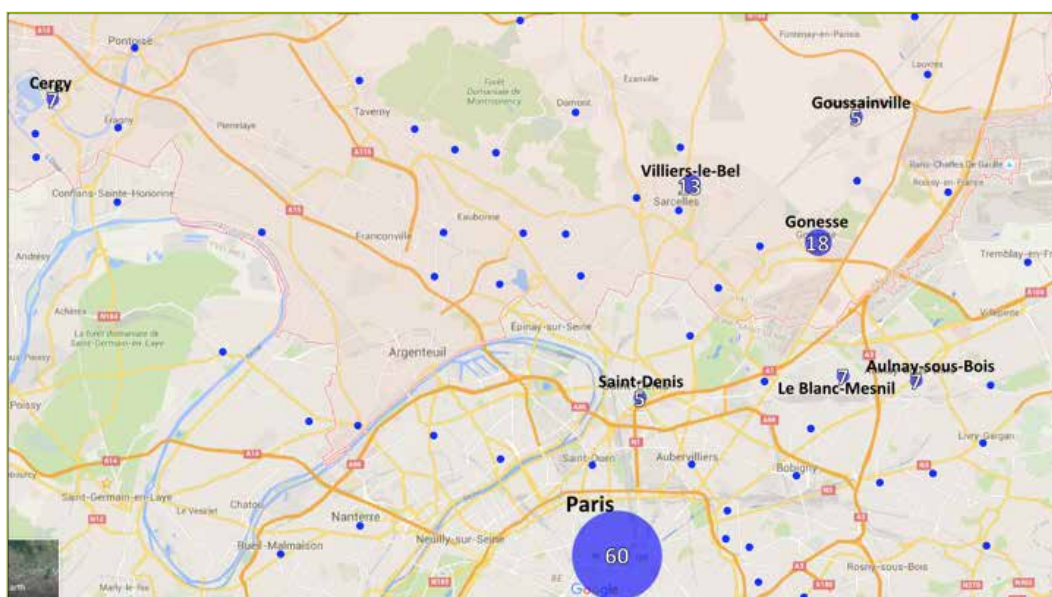
Les espaces d'expression, forum de discussion, espace de questions-réponses, points de vue (contributions et cahiers d'acteur), tous ouverts aux commentaires, ont également été mis en service.

Au fil du débat, les archives des rencontres publiques et des ateliers, comportant les enregistrements audio et vidéo, les présentations des intervenants, les photographies, verbatim et synthèse de chaque séance étaient mis à disposition du public, ainsi que tous autres documents d'information versés au débat. Au total, **232** documents pouvaient être consultés sur le site de la commission.

Le site a également permis de tenir les internautes informés de l'actualité du débat : calendrier et programmes des rendez-vous, mise en ligne des archives des rencontres publiques, appels à participation etc. **137** actualités ont ainsi été publiées sur le site du **26 février au 25 juillet 2016**.



Zoom sur l'origine géographique des contributeurs du nord de l'Île-de-France



Les réseaux sociaux

La CPDP a été active sur les réseaux sociaux dès le **26 janvier 2016** et tout au long du débat. L'effort d'animation a été concentré sur Twitter et Facebook, avec un double objectif : donner de la visibilité au débat en misant sur l'effet de réseau et sur la présence des relais essentiels que sont les associations, blogueurs, journalistes etc, et favoriser le dialogue.

Les messages diffusés avaient pour objet de signaler et rappeler régulièrement le calendrier du débat, la mise en ligne de nouveaux documents (documents éclairant le débat, archives des réunions et ateliers), et à appeler à participer.

Twitter

352 personnes se sont abonnées au compte Twitter @DebatEuropaCity. **548** messages ont été diffusés par la commission sur ce réseau, dont 3 séances de « *livetweet* ».

Les profils des abonnés étaient très divers : journalistes et médias locaux, citoyens, associations environnementales, mouvements et organisations politiques, habitués du débat public et de la démocratie participative.

Facebook

La commission a publié **305** messages sur la page Facebook du débat (www.facebook.com/DebatPublic.EuropaCity), du **26 janvier au 25 juillet 2016**.

La page a reçu **179** mentions « *J'aime* ».

La CPDP a eu recours à une campagne publicitaire pour promouvoir le débat. Deux types de messages étaient concernés par cette opération :

- l'annonce des dates et lieux de passage du DP-Bus ;
- une série de trois courtes vidéos humoristiques dont le slogan était : « *Garder vos arguments pour de vrais débats. EuropaCity, le débat public* », qui appelaient à venir participer au débat et à consulter le site web du débat. Celles-ci ont été visionnées en moyenne près de **90 000** fois, avec un record de **113 701** « *vues* » pour l'épisode 2.

Même si le fait d'avoir mené une campagne publicitaire sur Facebook a permis aux messages d'obtenir un surcroît de notoriété, le nombre de clics vers le site web du débat, générés par cette publicité, est en revanche décevant⁷.



Tweet du 31 mars annonçant les arrêts du DP-Bus

CHIFFRES CLÉS

- Site disponible dès le **3 février 2016**
- Ouvert à la participation **du 15 mars au 13 juillet 2016**
- **9 317** visiteurs uniques, **21 889** visites
- **133** visites par jour en moyenne
- **82 193** pages vues
- Durée moyenne des visites : **5 min**
- **232** documents PDF et **137** actualités publiés

PROVENANCE DES VISITEURS*

- Île-de-France : **78 %**
- Nord-Pas-de-Calais : **7,6 %**
- Rhone-Alpes : **2,8 %**
- Picardie : **2 %**
- Alpes-Cote d'Azur : **1,9 %**
- Pays de Loire : **1,5 %**
- Aquitaine : **0,8 %**
- Midi-Pyrénées : **0,6 %**

* Provenance principale des visiteurs

SOURCE DES VISITES

- Moteurs de recherche : **29,1 %**
- Sites référents : **28,7 %**
dont site CNDP : **12,6 %**
- Visites directes : **24,8 %**
- Réseaux sociaux : **12,4 %**
dont :
Twitter : **7,3 %** (1609 visites)
Facebook : **7,3 %** (1609 visites)
Lettres électroniques : **5 %**

7 : Le meilleur résultat obtenu avec un message « *non sponsorisé* » est de 22 clics, il est de 74 pour un message « *sponsorisé* ».

E-formulaires de consultation

Outre les espaces d'expression sur le site du débat, les internautes ont été invités à prendre part au débat via des formulaires en ligne ("Google Form"). Ces outils ont permis de consulter les internautes :

- du **20 janvier au 15 mars 2016**, une consultation en ligne a été mise en place pour recueillir les attentes du public sur les modalités et les thèmes attendus du débat ;
- du **23 mars au 4 avril 2016**, une consultation en ligne a permis à la commission de mesurer l'intérêt pour une réunion publique à Paris.

Ces formulaires ont également été utilisés pour gérer les inscriptions des participants aux ateliers, à la visite de terrain et au trajet en bus mis en place pour la réunion publique parisienne.



Tweet du 7 mars demandant aux internautes de formuler leurs attentes pour le débat

Les sites de partages de médias

Les enregistrements audio et vidéo de réunions publiques et d'ateliers du débat ont été partagés respectivement sur les sites Soundcloud et Dailymotion.

Dailymotion

5 réunions publiques ont été filmées en vue de leur diffusion sur le compte Dailymotion de la CNDP (<http://www.dailymotion.com/debatpublic>) et de leur publication dans les archives des réunions publiques sur le site Internet du débat. Les 27 séquences vidéos ainsi diffusées totalisent 773 vues, soit 27 vues par séquence en moyenne.

Soundcloud

18 évènements ont été enregistrés pour diffusion audio via le compte Soundcloud de la CNDP et publication dans les archives des réunions publiques et des ateliers. Ces enregistrements comptent 65 écoutes par fichier en moyenne.

La lettre électronique

Une lettre électronique mensuelle a été diffusée pendant le débat présentant l'actualité du débat, une synthèse des réunions et ateliers passés et l'annonce des prochains évènements à venir.

À la clôture du débat, **1756** personnes étaient destinataires de cette lettre d'information

2. Le débat dans les médias

Pour assurer une meilleure visibilité du débat et renseigner au mieux le public sur le calendrier et le déroulement de celui-ci, des contacts ont été noués entre la CPDP et la presse. Ils se sont traduits par un travail de sensibilisation auprès de **700** journalistes, appartenant à **54%** à la presse nationale, à **14%** à la presse régionale, à **10%** à la presse municipale et à **22%** à la presse spécialisée.

Les communiqués de presse

Sur les **16** communiqués de presse envoyés au cours du débat public, **12** portaient sur la tenue des différentes rencontres (réunions publiques, ateliers et conférences-débats) et **4** rendaient compte de la conférence-débat sur le commerce, des deux réunions publiques intermédiaires et de la réunion de clôture.

Les conférences de presse

La conférence de presse d'ouverture a été organisée le **9 mars 2016** à la CNDP. Dix-huit médias y étaient représentés : l'AEF, France Info, l'économie en Val d'Oise, LSA, L'Humanité, Le Parisien, Objectif Grand Paris, le journal de l'environnement, l'AFP, l'écho touristique, Paysage actualité, Le Moniteur, VO TV, Intercommunalité, l'agence photo Haytham, Décideur Île-de-France, La Tribune, Le Monde. Jean Pierre Gonguet, journaliste indépendant, et Christian Collin, de France Nature Environnement, étaient également présents.

L'essentiel des questions posées par les journalistes portait sur la procédure du débat public, et notamment sur le financement des dispositifs du débat EuropaCity, ainsi que sur l'état d'esprit du maître d'ouvrage à quelques jours de l'ouverture du débat. En voici quelques-unes : «*Jusqu'où êtes-vous prêts à aller pour faire évoluer le projet ? Comment le maître d'ouvrage appréhende-t-il le projet ? Le maître d'ouvrage a-t-il d'autres expériences de projets ayant eu recours à un débat public ?*».



Le président de la CNDP et la présidente de la CPDP EuropaCity lors de la conférence de presse d'ouverture du débat le 9 mars 2016 à la commission nationale du débat public

Une conférence de presse de présentation du compte rendu et du bilan du débat a eu lieu à la CNDP le **12 septembre 2016**.

Les interviews

Au cours du débat, **21** interviews ont été réalisées. Elles ont permis à la commission de présenter le débat et ses enjeux, de faire le point sur les échanges et l'actualité du débat et de mobiliser le public pour les rencontres :

- **4** interviews par des radios : Radio Campus (1), Radio RGB (2), France Bleu 107.1 (1) ;
- **7** interviews par des chaînes de télévision locales, d'éditions locales de chaînes nationales et la télévision Belge RTBF : VO TV (5), France 3 Île-de France (1), RTBF(1) ;
- **8** interviews par des titres de presse quotidienne, nationale et régionale française ou des hebdomadaires locaux : Echos entreprises et collectivités (1), La Croix (1), Le Parisien 93 (2) Le Parisien 95 (2), la Gazette du Val d'Oise (1), Libération (1) ;
- **2** interviews par des sites web: Lsa.fr (1), reporterre.net (1).

Le relais du débat dans les médias

Le débat public a suscité l'intérêt des médias et à de ce fait bénéficié d'une bonne couverture médiatique.

Les médias régionaux, tout d'abord, ont assuré systématiquement la couverture du débat public à l'occasion des réunions. Le Parisien et VO TV, principalement, ont ainsi publié articles et reportages sur les rencontres du débat, réunions et DP-Bus, retraçant assez fidèlement les échanges.

Il faut noter que le débat a également intéressé la presse nationale et les quotidiens gratuits. Les articles ont souvent consisté à présenter les caractéristiques et les enjeux du projet EuropaCity. La presse nationale et les quotidiens gratuits ont principalement fait état du débat à l'approche de la réunion d'ouverture, de la réunion parisienne, et de la réunion de clôture.

Les retombées médias en chiffres

On dénombre **546** retombées presse, web et audiovisuelles et **25** tweets de médias, identifiés sur le débat et le projet entre le **14 mars et le 22 juillet 2016** :

- **274** retombées, soit **50%** des retombées recensées, proviennent du web : elles émanent de sites d'actualités locales et de médias en ligne français, mais aussi de sites et blogs d'acteurs locaux, associatifs ou politiques ;
- **212** retombées, soit **39%** des retombées recensées, sont issues de supports de presse papier français : il s'agit de titres de la presse quotidienne nationale, régionale, d'hebdomadaires ou de magazines spécialisés ;
- **38** retombées, soit **7%** des retombées recensées, sont issues d'éditions régionales de radios nationales ou locales (édition champenoise de France Bleu et Radio RGB) ;
- **22** retombées, soit **4%** des retombées recensées, sont issues d'éditions régionales de chaînes de télévision nationales ou locales (France 3 Île-de-France, TV 95 et VO TV).

RETOMBÉES MÉDIAS PAR MOIS : (tous supports confondus)

- Mars **27%** • Juin **19%**
- Avril **15%** • Juillet **16%**
- Mai **22%**

3. Les actions partenariales et de mobilisation

Pour informer le plus largement possible sur la tenue du débat, la commission a sollicité les collectivités locales du territoire, les administrations, les associations et acteurs économiques concernés pour relayer l'information. Ces acteurs ont été destinataires de kits de communication papier et Web destinés à être mis à disposition dans les lieux d'accueil du public ou bien mis en ligne sur leur site Internet.

Le kit papier comprenait des exemplaires du dossier du maître d'ouvrage, de la synthèse, du document de présentation du débat et de cartes T. Le kit Web était, quant à lui, composé des versions électroniques de ces mêmes documents, de l'affiche calendrier, du tract de lancement du débat, de la bannière électronique du débat à intégrer sur les sites des partenaires et du lien vers le site Internet de la CPDP.

Au total, **907** organismes ont été contactés au lancement du débat public.

Enfin, pour contribuer à créer une dynamique populaire autour du débat public, la CPDP s'est appuyée sur des relais locaux : associations culturelles, associations citoyennes, conseils de quartier, associations de quartier, centres sociaux, clubs de sport, afin que ceux-ci mobilisent leurs adhérents pour participer aux différents espaces du débat.

4. Le « *community organizing* »

Il s'agissait pour la CPDP d'adapter et de mettre en place cette démarche de « *community organizing* »⁸ pour renforcer la participation au débat public des habitants des quartiers populaires concernés par le projet Europacity, de renforcer leur « *pouvoir d'agir* », ou plus exactement leur « *pouvoir d'avis* ».

Pour ce faire, il a été élaboré une campagne de mobilisation pour informer sur le débat et pour encourager les habitants à y participer. Cette campagne s'est traduite par la présence en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise de quatre « *community organizers* » (CO) qui ont couvert plus particulièrement le territoire des villes concernées par les événements du débat (réunions, ateliers, conférences, DP-Bus). Ils ont travaillé avec les structures du territoire, mobilisé les commerces, et échangé avec les participants à travers la distribution de tracts, d'affiches, et en faisant du porte à porte. Ainsi, ce travail de terrain s'est traduit par un net progrès dans la connaissance que les habitants et les structures avaient du projet et du débat. En revanche, force est de constater que la démarche a donné des résultats quelque peu décevants pour ce qui est de la mobilisation. En effet, le travail a principalement consisté à informer sur le projet en débat, étant donné que les structures et les habitants se sont peu, voire pas, déplacés pour les réunions.

B. La participation du public

1. Les rendez-vous du débat public

Les rencontres publiques ont été particulièrement nombreuses (17 réunions, conférences-débats et ateliers), dépassant le plus souvent les horaires prévus.

Elles ont fourni au maître d'ouvrage un cadre adapté pour la présentation de son projet et offert au public la possibilité de s'exprimer et de poser des questions.

Les réunions, ateliers et conférences-débats ont tous fait l'objet d'une retranscription intégrale ainsi que d'une synthèse, qui ont été mises à disposition sur le site de la commission particulière. Les 5 réunions générales ont par ailleurs été filmées⁹.

8 : Cette expression désigne, selon le dictionnaire de la participation DicoPart « *une grande variété de formes d'organisations collectives à l'échelle locale visant la participation des citoyens à la vie de leur communauté* ».

9 : Elles peuvent être visionnées sur le site Internet du débat.

a. Les réunions générales

Les **cinq réunions générales**, organisées par la CPDP du **17 mars au 4 juillet 2016**, ont été le lieu de discussions et de prises de position sur l'ensemble des aspects du projet :

- une **réunion d'ouverture** du débat et de présentation générale du projet ;
- une **réunion intermédiaire** a été consacrée à un point d'étape sur l'avancement du débat et sur les principales interrogations et réflexions concernant le projet EuropaCity ;
- une **réunion générale** à Paris a été structurée autour de trois séquences permettant d'aborder les enjeux touristiques, économiques, sociaux et environnementaux du projet à l'échelle de la région Île-de-France ;
- une **seconde réunion intermédiaire** a débuté par une présentation des résultats de l'étude complémentaire à dire d'expert sur l'emploi local et s'est poursuivie par des auditions publiques des acteurs ;
- une **réunion publique de clôture** où la CPDP a restitué de manière synthétique et analytique ce qu'il s'est dit dans le cadre du débat. Elle a dressé les premiers apports du débat, les principaux questionnements et points de vigilance du projet. Le maître d'ouvrage a livré, quant à lui, son premier bilan du débat. Il a précisé qu'en cas de poursuite du projet, il solliciterait la nomination d'un garant par la CNDP pour la concertation post-débat. Les responsables élus, les représentants des institutions et associations et plus généralement le public ont aussi pu s'exprimer sur les enseignements qu'ils tiraient du débat.

Réunion d'ouverture

Lieu : Gonesse, salle Jacques Brel

Date et horaire : 17 mars 2016 de 20h-23h30

Nombre de participants : 550

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants en salle : 39
- Nombre d'interventions : 40 dont 9 groupes de questions



Source : Alliages & Territoires, CNDP

17 mars 2016, réunion d'ouverture

1^e réunion intermédiaire

Lieu : Sarcelles, salle André Malraux

Date et horaire : 18 mai 2016 de 20h-23h30

Nombre de participants : 186 personnes et suivie en direct par 158 internautes.

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants en salle : 20
- Nombre d'interventions : 21 dont 6 groupes de questions et 7 groupes de questions d'internautes



Source : Alliages & Territoires, CNDP

18 mai 2016, 1^e réunion intermédiaire

Réunion publique générale

Lieu : Paris, Cité des Sciences et de l'Industrie

Date et horaire : 26 mai 2016 de 20h-23h30

Nombre de participants : 200

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants en salle : 35
- Nombre d'interventions : 36 dont 18 groupes de questions



Source : Alliages & Territoires, CNDP

26 mai 2016, réunion publique générale

Intervenants sollicités par Alliages & Territoires :

Jean-Jacques Aillagon, ancien Ministre de la Culture et de la Communication, Ancien Président de l'Établissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles, ancien Président du centre Georges Pompidou ; Nicolas Bouzou, économiste ; Aurélien Gervasi, bureau d'études Transsolar

2^e réunion intermédiaire - Présentation du dire d'expert et auditions publiques

Lieu : Aulnay-sous-Bois, salle Chanteloup

Date et horaire : 16 juin 2016 de 20h-23h30

Nombre de participants : 170

Intervenant sollicité par la commission : Arnaud Degorre, économiste et statisticien

Données sur la participation suite à la présentation du dire d'expert :

- Nombre d'interventions : 6 dont 5 groupes de questions



16 juin 2016, 2^e réunion intermédiaire

Liste des intervenants à la tribune, selon un ordre de passage tiré au sort par typologie d'acteurs

Collectivités territoriales

- Didier Vaillant, Conseiller municipal délégué à l'Intercommunalité, et Djida Techach, 1^{er} adjointe aux finances, aux commerces et marchés forains à la Mairie de Villiers-le-Bel
- Bruno Beschizza, Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, maire d'Aulnay-sous-Bois
- Patrick Renaud, Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France
- Arnaud Bazin, Président du Conseil départemental du Val-d'Oise

Associations / Partis politiques

- Vincent Gayrard, pour le Collectif du Triangle de Gonesse
- Pierre-Jacques Castanet, Membre du Conseil d'administration du MEDEF Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne
- Moussa Camara, membre d'AGIR POUR REUSSIR (AGPR)
- Claudine Parayre, Porte-parole de la Coordination pour la Solidarité des Territoires d'Île-de-France (COSTIF)
- François Delcombre, Représentant d'Europe Écologie Les Verts Val-d'Oise

- Hervé Suaudeau, membre de l'association Vivre mieux ensemble à Aulnay-sous-Bois
- Marwan Chamakhi, Vice-président de l'association Eurêka

Participants à titre personnel

- Emmanuelle Bouffé
- Ali Soumaré
- Joël Auster

Milieu socio-économique

- Jérôme Laverny, Directeur Réseau National des Missions Emploi
- Elizabeth Detry, Représentante des Chambres des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise
- Alain Boulanger, Porte-parole de l'Observatoire du commerce de Paris Terres d'Envol
- Pierre-Olivier Brial, Directeur délégué de Manutan
- Jean-Michel Limoges, Président de Roissy Entreprises

Réunion de restitution

Lieu : Gonesse, salle Jacques Brel

Date et horaire : 4 juillet 2016 de 20h-23h30

Nombre de participants : 210

Données sur la participation :

- Nombre d'interventions : 16



4 juillet 2016, réunion de restitution

b. Les conférences-débats

Trois conférences-débats ont été organisées en présence d'experts de la CPDP, du maître d'ouvrage et du public, afin d'apporter un cadre plus large au débat et d'approfondir les thématiques suivantes du projet :

- le commerce ;
- l'enjeu d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy ;
- l'emploi et les retombées économiques.

Conférence-débat « commerce »

Lieu : Villepinte, Salle Joséphine Baker

Date et horaire : 9 mai 2016 de 20h-23h00

Intervenants sollicités par la CPDP : Jérôme Le Grelle, Président de Convergences-CVL et Cédric Ducrocq, PDG de Dia Mart

Intervenant sollicité par Alliages & Territoires : Olivier Badot, professeur à l'ESCP de Paris et à l'Université de Caen

Intervenant sollicité par le CPTG : Francis Palombi, président de la Confédération des Commerçants de France

Nombre de participants : 70

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants en salle : 14
- Nombre d'interventions : 20 dont 13 groupes de questions



9 mai 2016, Conférence-débat « commerce »

Conférence-débat sur l'enjeu d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy

Lieu : Saint-Denis, salle Marcel Paul à la Bourse du Travail

Date et horaire : 30 mai 2016 de 19h-22h30

Intervenants sollicités par la CPDP : Jean Frébault, animateur de la conférence, Jacques Levy, professeur à l'École polytechnique Fédérale de Lausanne

Intervenant sollicité par Alliages & Territoires : Bjarke Ingels, architecte du projet EuropaCity

Intervenant sollicité par le CPTG : Guillaume Faburel, professeur à l'Université Lyon II

Nombre de participants : 145

Données sur la participation :

- Nombre d'interventions : 20 dont 13 groupes de questions



30 mai 2016, Conférence-débat sur l'enjeu d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy

Conférence-débat sur l'emploi et les retombées économiques

Lieu : Garges-lès-Gonesse, espace associatif « Les Doucettes »

Date et horaire : 28 juin 2016 de 20h-23h30

Intervenant sollicité par la CPDP : Arnaud Degorre, économiste et statisticien

Intervenante sollicitée par le CPTG : Jacqueline Lorthiois, urbaniste socio-économiste

Intervenant sollicité par l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol : Karim Tadjeddine, Directeur associé du cabinet McKinsey

Nombre de participants : 108

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 24
- Nombre d'interventions : 29 dont 17 groupes de questions



28 juin 2016, Conférence-débat sur l'emploi et les retombées économiques

c. Les ateliers thématiques

La commission particulière du débat public a souhaité traiter en profondeur les enjeux et mieux comprendre comment chaque aspect du projet les prend en compte en organisant des ateliers thématiques. Ces derniers ont favorisé l'expression de contributions allant au-delà des postures de principe et ont permis au public de s'impliquer davantage sur les aspects clefs du projet, avec la possibilité de solliciter le maître d'ouvrage ou des intervenants extérieurs. Chaque atelier thématique a été animé par un ou plusieurs membres de la commission particulière et a fait l'objet d'une présentation ciblée par le maître d'ouvrage et ses conseils.

Les participants qui souhaitaient s'inscrire à ces ateliers ont pu le faire à l'issue de la réunion publique d'ouverture où des formulaires d'inscription étaient mis à leur disposition, mais aussi en ligne sur le site Internet du débat et enfin en contactant le secrétariat général de la CPDP.

Avec **735** participants présents, les ateliers thématiques ont connu une mobilisation satisfaisante. Cependant les ateliers consacrés à l'environnement et à l'accessibilité ont connu une faible participation du public, bien que ces thématiques aient été identifiées comme majeures par la commission particulière qui a mobilisé de nombreux intervenants (de la CPDP, du maître d'ouvrage et des opposants).

Afin d'apporter des éclairages sur chacune des thématiques, la CPDP a, entre autres, sollicité les services de l'État (DDT 95, DIRECCTE, DRAC, DRIAFF, DRIEA, DRIEE), les agences et établissements publics (ACNUSA, ADEME, EPA Plaine de France, STIF, SGP, IAU, Pôle Emploi, etc.), les acteurs économiques (GIP Emploi Roissy), ainsi que le Conseil départemental du Val-d'Oise.

La commission particulière considère que l'intervention de ces experts a été utile au débat. Elle a en particulier permis de mettre en perspective les arguments des opposants comme du maître d'ouvrage, notamment sur les questions controversées portant sur les créations nettes d'emploi, les terres agricoles ou encore l'usage de l'eau.

Commerce



Source : Alliances & Territoires, CNDP

Lieu : Maison de quartier « *Les Vignes Blanches* » à Sarcelles

Date et horaire : 21 mars 2016 de 19h-22h

Nombre de participants : 40

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 10

- Nombre d'interventions : 20 dont 12 groupes de questions

Commerce

Lieu : Salle Chanteloup à Aulnay-sous-Bois

Date et horaire : 4 avril 2016 de 19h-22h30

Nombre de participants : 103

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 24

- Nombre d'interventions : 33 dont 16 groupes de questions

Ces deux ateliers « commerce » avaient le même format. Les participants étaient invités à travailler par groupe sur les thématiques suivantes :

En quoi EuropaCity est-il un nouveau concept ?
Quelles innovations ? Quelle est la place du commerce dans EuropaCity ? En quoi la partie commerciale d'EuropaCity se distingue-t-elle des autres centres commerciaux ? Quelles sont les interactions prévues entre les activités commerciales, ludiques, et culturelles ? Comment ce projet va-t-il s'insérer dans le paysage commercial du Nord-est de l'Île-de-France ?

Emplois / Qualification



Source : Alliances & Territoires, CNDP

Lieu : Maison de quartier Les Carreaux « Boris Vian » à Villiers-le-Bel

Date et horaire : 12 avril 2016 de 19h-23h

Intervenants sollicités par la CPDP :

François Brezot, Directeur GIP Emploi Roissy
Didier Tillet, DIRECCTE Île-de-France

Joëlle Casorla, Directrice territoriale du Pôle
Emploi Val-d'Oise

Intervenant sollicité par le Collectif pour le Triangle de Gonesse : Claude Loup, membre du CPTG

Nombre de participants : 130

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 44
- Nombre d'interventions : 52 dont 20 groupes de questions

Retombées économiques directes et indirectes



Source : Alliances & Territoires, CNDP

Travail en groupe lors de l'atelier

Lieu : Espace Aimé Césaire, salle Michel Colucci -
Boulevard Henri Dunant à Goussainville

Date et horaire : 3 mai 2016 de 19h-22h45

Format : par groupes de travail

Thématiques : les marchés de construction du complexe et la place de la sous-traitance ; les prestataires pour la phase exploitation : maintenance, gestion, achats, sécurité etc. ; la place de l'artisanat de la micro entreprise et de l'économie sociale et solidaire dans la vie du projet ; les retombées touristiques directes et indirectes.

Nombre de participants : 110

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 11
- Nombre d'interventions : 12 dont 8 groupes de questions

Culture, loisirs et attractivité touristique



Source : Alliances & Territoires, CNDP

Lieu : Institut des Métiers et de l'Artisanat (IMA) de Villiers-le-Bel

Date et horaire : 11 mai 2016 de 19h-22h30

Intervenants sollicités par la CPDP : Jean-Pierre Saez, Directeur de l'Observatoire des politiques culturelles, Robert Spizzichino, Membre du Conseil Scientifique de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP), chargé du pilotage du programme sur la mise en tourisme des territoires.

Intervenants sollicités par le maître d'ouvrage : Fatima Ouali, Chargée de projet en Ingénierie culturelle-Universcience, Vincent Poussou, Directeur des publics et du numérique à la Réunion des musées nationaux – Grand Palais.

Nombre de participants : 80

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 18
- Nombre d'interventions : 21 dont 11 groupes de questions

Accès au site et enjeux de circulation- Transports collectifs-déplacements doux, approvisionnement



Source : Alliances & Territoires, CNDP

Lieu : Espace associatif « Les Doucettes » à Garges-lès-Gonesse

Date et horaire : 19 mai 2016 de 19h-22h

Intervenants sollicités par la CPDP : Roland Anemian, Chef de projet transport à la Direction de la Stratégie et du Développement de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France, Jean-Louis Perrin, Directeur des Projets d'investissement du Syndicat de Transport d'Île-de-France (STIF), Laurence Debrincat, Responsable de la Division Études Générales du Syndicat de Transport d'Île-de-France (STIF), Jean-Claude Poutoux, Directeur général adjoint chargé de l'aménagement du territoire au Conseil départemental du Val-d'Oise, Xavier Duclair, Directeur de projet de la Société du Grand Paris (SGP).

Intervenante sollicitée par le Collectif Pour le Triangle de Gonesse : Jacqueline Lorthiois, urbaniste socio-économiste, membre du CPTG

Nombre de participants : 85

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 18
- Nombre d'interventions : 21 dont 11 groupes de questions

Accès au site et enjeux de circulation-Déplacements par la route, impacts sur la qualité de l'air

Lieu : Maison de quartier Les Carreaux « Boris Vian » à Villiers-le-Bel

Date et horaire : 31 mai 2016 de 19h-22h

Intervenants sollicités par la CPDP : Éric Tanays, Directeur régional adjoint à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France et Directeur des routes d'Île-de-France, Nicolas Osouf, Chef de service études et prospective, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA), Monsieur Vincent Aguiliera, du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), Roland Anemian, Chef de projet transport à l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France, Cédric Hardy, Chef de projet Avenue du Paris à la Direction des routes du Conseil départemental du Val-d'Oise (CD 95), Anne Kauffmann, Directrice des études et de la prospective d'AirParif.

Intervenant sollicité par l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol : Jean Lamort, Responsable Développement Ville au bureau d'études Ingérop

Nombre de participants : 50

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 14
- Nombre d'interventions : 17 dont 13 groupes de questions

Environnement-Dimension territoriale

Lieu : Salle Jacques Brel de Gonesse

Date et horaire : 25 mai 2016 de 19h-22h30

Intervenants sollicités par la CPDP : Martin Omhovere, Chargé d'études foncier à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Île-de-France, Gaëlle Bonnefond, Responsable du département des territoires stratégiques à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France, Florent Hébert, Adjoint au chef de service aménagement, responsable du département des politiques d'aménagement durable à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France, Bertrand Manterola, Directeur régional de la Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAFF) d'Île-de-France, Margot Longe, Chef de projet à la Direction de l'Aménagement de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France, Magali Castex, Chargée de mission développement durable à la Direction de la Stratégie et du Développement de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France, Philippe Lepoutre, Responsable technique de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires (ACNUSA), Fanny Mietlicki, Directrice de Bruitparif.

Nombre de participants : 70

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 11
- Nombre d'interventions : 13 dont 12 groupes de questions

Accès Environnement- Dimension Énergie et Climat



Lieu : Centre socio-culturel Marc Sangnier –
17 place Marc Sangnier, Gonesse

Date et horaire : 7 juin 2016 de 19h-22h30

Intervenants sollicités par la CDDP : Jean-Marie Chaumel, Directeur régional adjoint de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en Île-de-France, Stéphan Louillat, Coordinateur de pôle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en Île-de-France, Natacha Monnet, Ingénieur Management des collectivités et urbanisme durable à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en Île-de-France.

Intervenants sollicités par le Collectif Pour le Triangle de Gonesse : Alain Bornarel, gérant émérite du bureau d'étude Tribu, Anne Le Guenniou, Zero Waste

Nombre de participants : 67

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 15
- Nombre d'interventions : 22 dont 18 groupes de questions

d. Le DP-Bus

Un des enjeux de la CPDP pour ce débat était d'informer et de faire participer un public le plus large et diversifié possible, en allant notamment à la rencontre des habitants qui ne viennent pas habituellement en réunion publique. Pour y répondre au mieux, elle a imaginé le dispositif du « DP-Bus », autobus anglais à impériale, qui a sillonné les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis du **31 mars au 13 mai 2016**. Le DP-Bus s'est arrêté dans 10 communes :

- **5 communes du Val-d'Oise** : Sarcelles, Gonesse, Arnouville, Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse¹⁰.
- **5 communes de Seine-Saint-Denis** : Blanc-Mesnil, Tremblay-en-France, Sevran, Aulnay-sous-Bois, Villepinte.

Sur la quarantaine de participants que la CPDP dénombrait lors de chacun des arrêts, une dizaine participait aux mini-débats qui avaient lieu à l'étage du DP-Bus. Par ailleurs, à chaque arrêt, la CPDP a récolté une quarantaine d'avis et de questions sur les « Post-it ».

Le dispositif expérimental du DP-Bus a été pour l'essentiel adapté, efficace et utile au débat public car il a permis de repérer des questions, problématiques et analyses émanant d'un public de proximité géographique du projet.

Les questions centrales lors de ces mini-débats étaient celles relatives aux emplois et à la formation. En effet, les participants s'intéressaient aux conditions d'accès à l'emploi pour la population locale et ont formulé le souhait que soit anticipé très tôt le processus de formation des employés. Les participants ont surtout exprimé le fort besoin de parler de leur expérience et de l'importance pour le maître d'ouvrage de s'appuyer sur cette mémoire vive du territoire pour éviter les écueils du passé. Les participants ont également demandé des garanties et des engagements au maître d'ouvrage sur ces différents points et souhaitent qu'une relation de confiance et de proximité soit nouée en cas de poursuite du projet.

D'autres questionnements ont émergé des mini-débats sur la culture et les loisirs, interrogeant le maître d'ouvrage sur la programmation du projet : « Pourquoi ne pas proposer de cinéma ? », sur l'accès aux habitants du territoire à l'offre de culture et de loisirs : « Quels tarifs ? », et sur la manière dont ils pourraient être partie prenante au projet en étant non pas seulement des consommateurs mais aussi des acteurs.

Le DP-Bus a également participé à la diffusion de l'information sur le projet EuropaCity dans les villes ou communes directement concernées. Celui-ci a permis aux habitants du territoire d'avoir une meilleure connaissance du projet et des modalités du débat. L'ambiance conviviale entretenue par l'ensemble des participants a contribué à la qualité des échanges.



Source : Alliances & Territoires, CNDP

« Post-it » récoltés par la CPDP lors du DP-Bus du 18 avril 2016 à Gonesse



Source : Alliances & Territoires, CNDP

Le DP-Bus est allé à la rencontre des habitants du Blanc-Mesnil le 31 mars

10: En raison d'une panne mécanique, le DP-Bus ne s'est pas arrêté à Garges-lès-Gonesse.

Ce dispositif reste cependant à perfectionner :

- Il n'a pas suffi à inciter les personnes rencontrées à venir aux réunions publiques et ateliers, ni à participer au débat sur Internet.
- Les lieux et jours de stationnement du bus n'ont pas toujours été adaptés à une fréquentation effective du public.

En outre, le DP-Bus, qui devait être un lieu de collaboration numérique, n'a pas fonctionné selon le dispositif initialement prévu car les participants présents ont davantage exprimé leur volonté de débattre entre eux et d'échanger avec le maître d'ouvrage et la CPDP. Dans ce contexte, le recours aux outils numériques n'a pas été pertinent.

e. Le débat en ligne

La CPDP a organisé le **17 mai 2016**, de 17h30 à 18h30, un débat en direct sur Internet sur les thèmes de la culture et des loisirs. Il avait pour objectif non seulement d'approfondir la connaissance des aspects du projet qui avaient déjà fait l'objet d'un atelier thématique le **11 mai 2016** à l'Institut des Métiers et de l'Artisanat (IMA) de Villiers-le Bel, mais également de permettre une participation d'un public élargi, ne se limitant pas aux acteurs du territoire.



Débat en ligne du 17 mai

Une page web dédiée à cet événement permettait de suivre les échanges en vidéo et d'intervenir (<http://streaming.actistream.com/debatpublic/>). Il a été suivi par **151** internautes qui pouvaient poster leurs questions et réactions dans le champ de texte prévu à cet effet sur la page. Ainsi, **36** questions ont été posées.

Les principales interrogations ont porté sur la programmation du projet EuropaCity en matière de loisirs (présence d'un *skate park*, d'une *escape room*, etc.) et de culture (place du numérique, pourquoi ne pas prévoir de cinéma ?). Les craintes portant sur la concurrence et la différenciation de l'offre proposée par EuropaCity avec les autres programmes et équipements métropolitains culturels ou de loisirs existants ont également été évoquées. Les questions portant sur les tarifs et la typologie des publics attendus (artistes locaux, familles, etc.) ont, elles aussi, été nombreuses.

Enfin des doutes ont été émis non seulement sur la légitimité de la société Alliances & Territoires à porter un projet à vocation culturelle mais aussi sur la cohérence d'un projet alliant des activités culturelles et commerciales.

f. La visite du site du projet et de son environnement

La CPDP a décidé d'organiser une visite de terrain pour le public. Une vingtaine de personnes seulement y ont participé, ce qui est faible au regard des participants qui étaient plus de **550** à la réunion d'ouverture deux semaines auparavant. Compte tenu de l'isolement du site, entièrement consacré aux grandes cultures et aux abords de voies rapides de circulation, il semblait pourtant peu probable que les participants au débat aient une connaissance précise du site.

Au-delà d'une présentation didactique du site dans son environnement urbain assurée par l'urbaniste-conseil du maître d'ouvrage Muriel Pagès, cette visite a été pour les participants l'occasion de prendre conscience de l'impact réel des sources de bruit affectant le site, l'impact du bruit routier étant plus significatif que le bruit aérien le samedi **2 avril 2016** matin, jour de la visite.

Bien que cette visite n'ait pas été enregistrée, quelques controverses sont apparues et ont été débattues en séances publiques, tels que le devenir et le futur prix de cession des terres agricoles. Les approches plus techniques de la pédologie, ainsi que celle de la régularité des procédures de cession des terres via une opération d'aménagement, ont été peu reprises par la suite par les participants au débat, à l'exception du cahier d'acteur du Club Parlementaire pour la Protection et l'Étude des Sols soulignant en toute fin de débat les « services rendus » par le sol de la Plaine de France.

g. Les rencontres avec les étudiants de l'IMA et les lycéens de Fosses et de Garges-lès-Gonesse

La CPDP a souhaité aller à la rencontre des étudiants du territoire pour recueillir leurs avis et attentes sur le projet EuropaCity. Elle a donc rencontré les élèves de l'Institut des Métiers et de l'Artisanat de Villiers-le-Bel et des lycées Charles Beaudelaire de Fosses et Simone de Beauvoir de Garges-lès-Gonesse.

L'Institut des Métiers et de l'Artisanat de Villiers-le-Bel

Lors de son entretien préalable avec le directeur de l'IMA, la CPDP a proposé que les apprentis de l'établissement contribuent au débat. En effet, alertée par la faiblesse du chiffre de 4% de ses apprentis qui parviendraient à trouver une alternance sur la zone de Roissy avancé par Philippe Nicaise, la CPDP a jugé important que ces futurs artisans donnent leur avis sur un projet comme EuropaCity qui viendrait s'implanter dans leur voisinage direct. Il leur a donc été proposé de fournir une réponse à la question « *Dans quelle mesure les futurs artisans que vous êtes peuvent-ils s'insérer au sein d'un tel projet ?* »

Ce travail, confié à un groupe d'élève de 1^e année en BP Boulangerie et restitué par écrit¹¹, synthétise leur point de vue. Il considère comme « *prometteuses les perspectives d'emplois et de carrière au sein du projet EuropaCity* » qui, selon les élèves du groupe, pourrait les accueillir comme chefs d'entreprises, responsables ou employés au sein des enseignes présentes. Insistant sur l'importance que revêt pour eux la valorisation du métier de boulanger dans un projet de cette nature s'implantant à Gonesse, notamment par la création d'une « *boulangerie-musée* », ils souhaitent ainsi démontrer à quel point la boulangerie pâtisserie gagnerait à s'inscrire dans la programmation d'EuropaCity (boutiques bio, bien-être, traiteurs pour les séminaires et hôtels, salons de thé, découverte de la gastronomie à l'attention des enfants...).

Les apprentis boulangers estiment peu probable que l'implantation du projet EuropaCity ait des effets bénéfiques pour le développement de leur activité professionnelle sur le territoire. En revanche, ils pensent qu'en intégrant le complexe EuropaCity, ils profiteraient de « *sa clientèle locale, nationale et internationale* ».

Par ailleurs, ils considèrent que le projet aurait un impact négatif sur le territoire, entraînant la fermeture des petits commerces environnants. Enfin, si la perspective d'un afflux important de personnes, la création d'emplois ou encore d'activités de loisirs et « *d'une vie nocturne* » sont pour eux autant de points positifs à mettre au crédit du projet EuropaCity, ils craignent en revanche des impacts négatifs sur la pollution, la circulation ainsi qu'une hausse des prix de l'immobilier qui seraient préjudiciables aux habitants du territoire.

Les lycées Charles Baudelaire de Fosses et Simone de Beauvoir de Garges-lès-Gonesse

La CPDP et le maître d'ouvrage sont allés présenter la procédure de débat public et le projet dans les deux lycées et ont répondu aux questions des élèves. Une dizaine d'élèves était présent lors de ces rencontres.

À la suite de cette rencontre, un représentant du groupe d'élèves du CVL (Conseil des délégués pour la vie lycéenne) du lycée de Garges-lès-Gonesse est venu restituer leur point de vue lors de la réunion publique intermédiaire du 18 mai. Les élèves considèrent le projet intéressant « *économiquement, socialement ou même « environnementalement* » » mais s'interrogent toutefois sur les publics visés par la programmation et sur les tarifs pratiqués, ainsi que sur le principe de synergie énergétique entre le parc aquatique et le parc des neiges.

11: Sur le site du débat : <http://europacity.debatpublic.fr>

De même, les élèves de seconde SES du lycée de Fosses, dans le cadre des heures d'accompagnement personnalisé, ont organisé à la suite de cette rencontre un débat entre élèves en présence de la CPDP, du maître d'ouvrage, de représentants de la mairie de Gonesse et du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG). Trois principaux questionnements y ont été abordés à cette occasion : « *Europacity : une réponse aux besoins de demain ? Europacity : un projet respectueux de l'environnement ? Europacity : créera-t-il des emplois ? Et si oui, créera-t-il des emplois pour les habitants du Val-d'Oise ?* ».

Les élèves avaient, par ailleurs, élaboré un questionnaire sur le projet qui a été distribué au sein de l'établissement. Les résultats en ont été présentés lors du débat lycéen et lors de la réunion de restitution du débat public à Gonesse le **4 juillet 2016**¹².

2. Les autres moyens de participation proposés au public

a. Le dispositif questions/réponses

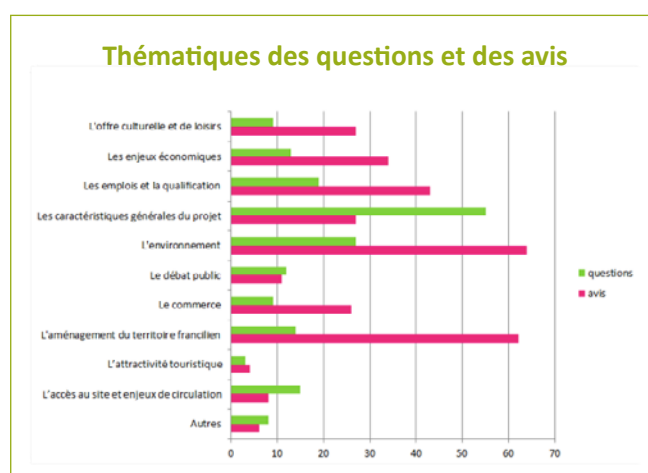
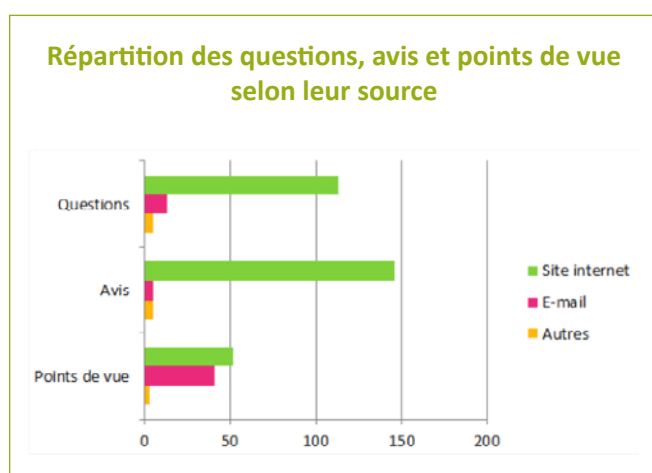
Une des missions de la CPDP est de permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir poser des questions sur le projet ou l'organisation du débat. Au total, **131** groupes de questions et **269** questions ont été publiés, suscitant **30** commentaires. Parmi ceux-ci, **13** groupes de questions portaient sur la conduite du débat et ont obtenu une réponse de la CPDP, **107** groupes de questions concernaient le projet et ont reçu une réponse d'Alliages & Territoires, et **1** question était adressée à Arnaud Degorre, économiste et statisticien.

Les groupes de questions relevant de la compétence de l'Établissement Public d'Aménagement Plaine de France (**12**), de la Société du Grand Paris (**4**) et du Conseil départemental du Val d'Oise 95 (**1**) ont été envoyés et ont obtenu des réponses de ces derniers.

Les questions ont été collectées de plusieurs façons :

- l'espace d'expression sur le site du débat <https://europacity.debatpublic.fr/> ;
- les courriers, mails et les formulaires de question mis à disposition lors des rencontres publiques.

Toutes ces questions-réponses, classées par thème ont été retranscrites sur le site du débat. Chaque réponse apportée par le maître d'ouvrage ou les parties prenantes était préalablement validée par la CPDP. Garante de réponses claires, compréhensibles et complètes de la part du maître d'ouvrage et des parties prenantes, la CPDP s'est engagée à ce que le délai de réponse et de validation soit raisonnable.



¹² : Restitutions à retrouver sur le site du débat : <https://europacity.debatpublic.fr/rencontres-etudiants>.

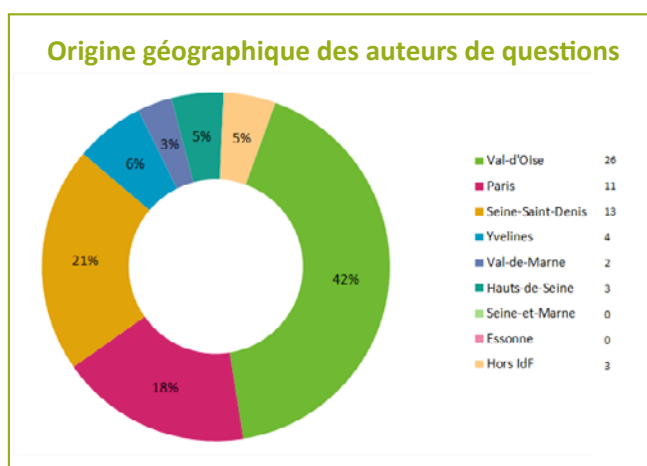
Les questions portant sur les caractéristiques générales du projet sont de loin les plus nombreuses, ce qui illustre un besoin d'information de la part des internautes sur la nature précise du projet, et ce, malgré les documents mis en ligne sur le site du débat et les explications fournies lors des séances publiques. Ces questions portent notamment sur les raisons de l'implantation du projet dans la ZAC du Triangle de Gonesse, la nature du programme immobilier, les aspects techniques ou architecturaux, la sécurité, et d'une manière générale l'ensemble des aspects propres au projet. Les autres problématiques très abordées par les questions sur le site sont l'environnement et l'emploi. Paradoxalement celle du commerce a suscité peu de questions, alors qu'elle représente une part importante de ce projet, tout comme la dimension culture et loisirs, pourtant présentée comme une composante essentielle du projet par le maître d'ouvrage.

b. Le forum de discussion

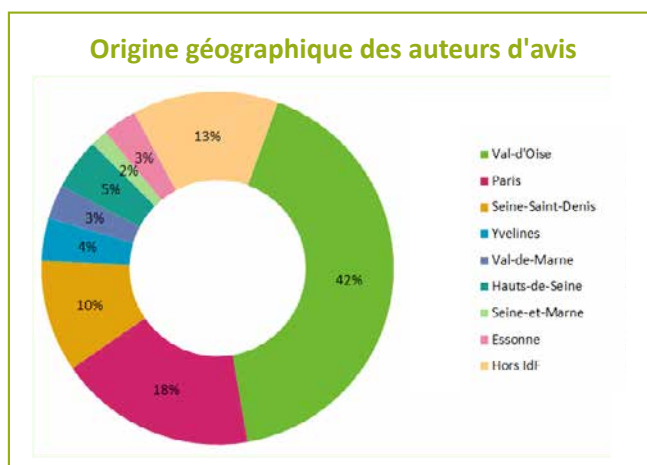
Les internautes ont pu exprimer leur(s) avis dans le forum, ouvert aux commentaires. Celui-ci a recueilli **156** avis et **102** commentaires. Cette forte activité est signe de l'implication du public qui a été très attentif aux positions exprimées par les internautes et aux réponses apportées par le maître d'ouvrage. La ventilation par thématique des avis (cf. tableau de répartition précédent) est un peu différente de celle des questions puisque les deux thématiques les plus présentes dans le forum sont celles traitant de l'aménagement du territoire du nord-est parisien et de l'environnement, thématique phare de l'ensemble du débat. Les thématiques des enjeux économiques, des emplois et qualification ont également été récurrentes dans les avis postés sur le site.

c. Les points de vue

Tout participant pouvait publier un point de vue argumenté et documenté sur le projet en débat. Ces points de vue, dont le contenu n'engage la responsabilité que de leur auteur, sont à la fois pour le public des moyens d'information - qui peut ainsi avoir accès à des contributions argumentées, différentes ou complémentaires du maître d'ouvrage - et des outils d'expression visant à enrichir le débat. Ils sont ouverts aux commentaires des internautes.



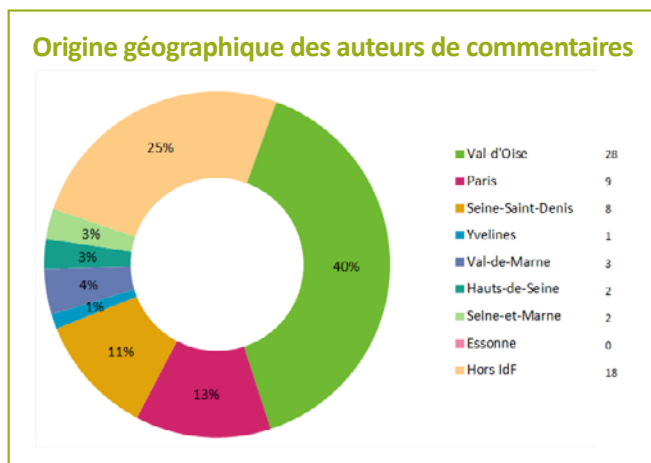
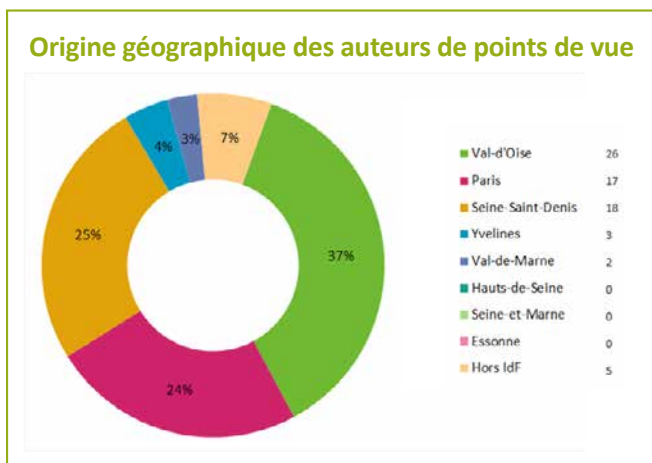
Paradoxalement celle du commerce a suscité peu de questions, alors qu'elle représente une part importante de ce projet, tout comme la dimension culture et loisirs, pourtant présentée comme une composante essentielle du projet par le maître d'ouvrage.



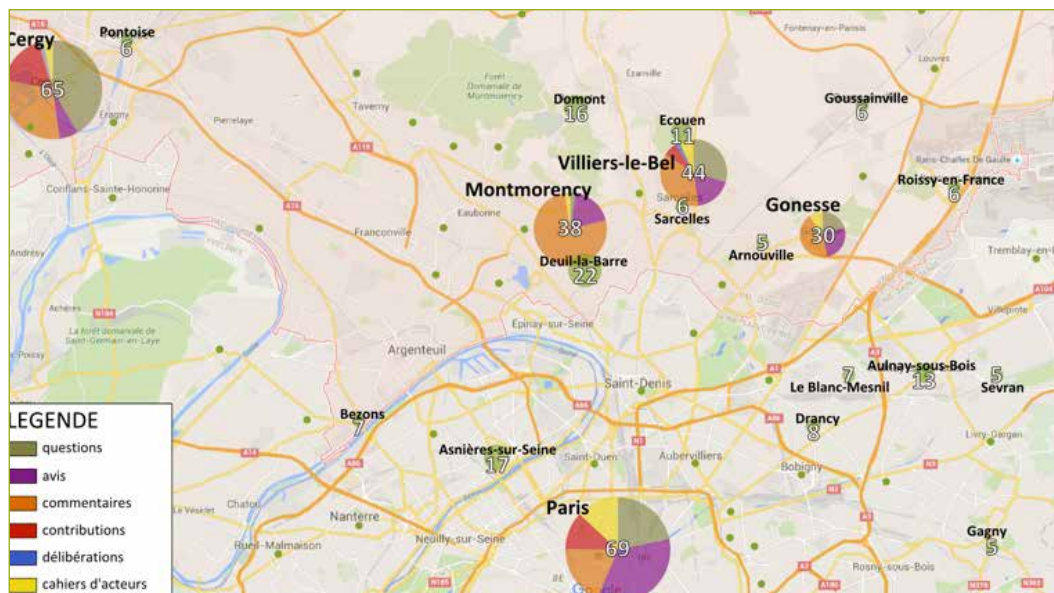
Mise à disposition des cahiers d'acteurs dans le hall d'accueil de la salle Jacques Brel de Gonesse à la réunion publique de clôture du débat.

96 points de vue et 56 commentaires ont été enregistrés répartis comme suit :

- 40 cahiers d'acteurs, réservés aux personnes morales, ont été publiés sur le site du débat et mis à disposition en salle à partir de la réunion du **16 juin 2016**, suite à une demande expresse de certains participants. Les personnes morales souhaitant que leur cahier d'acteur soit imprimé, devaient l'envoyer au plus tard le **20 juin 2016** à la CPDP. Au total, 30 cahiers d'acteurs ont été imprimés et mis en disposition à l'entrée des salles.
- 47 contributions ont été enregistrées. Elles ont été uniquement mises en ligne sur le site de la CPDP. Certains participants ont rédigé plusieurs contributions à l'instar du Conseil départemental du Val d'Oise (7), de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (2), de l'Établissement public Paris Terres d'Envol (5) ainsi que le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) (3).
- La CPDP a reçu 9 délibérations, vœux et déclarations de soutien.



Zoom sur l'origine géographique des contributions du nord de l'Île-de-France



C. L'étude complémentaire à dire d'expert

Sur proposition de la présidente de la commission particulière et faisant suite à la demande du Collectif pour le triangle de Gonesse, la CNDP a décidé lors de sa séance du **4 mai 2016** de commander une étude complémentaire à dire d'expert sur les impacts du projet sur l'emploi local.

Cette expertise a été confiée à Arnaud Degorre, économiste et statisticien, qui a pris connaissance des documents et études disponibles sur le site de la commission particulière afin d'examiner les hypothèses économiques et les méthodes de chiffrage des estimations d'emplois du projet EuropaCity.

Aucun entretien entre Arnaud Degorre et le maître d'ouvrage, ses prestataires ou bien les auteurs des documents étudiés n'a été organisé, le dire d'expert ne s'appuyant que sur les seules informations mises à disposition du public.

Les éléments du dire d'expert ont plus particulièrement porté sur les sujets suivants :

- les emplois directs en phase de construction ;
- les emplois directs en période d'exploitation ;
- les externalités négatives sur l'emploi déjà présent ;
- l'emploi induit ;
- l'adéquation aux compétences locales et les recrutements ;
- les mobilités.

Les documents de référence pour établir la note de synthèse ont été les suivants :

- le dossier établi par le maître d'ouvrage, Alliages & Territoires ;
- l'étude du cabinet Sémaphores (études impact emploi, novembre 2011, actualisée en 2015) ;
- l'étude du cabinet Utopies (empreinte socio-économique du projet EuropaCity, note de synthèse, septembre 2015) ;
- l'étude de la CCI Paris Île-de-France (développement du projet EuropaCity en matière d'orientation et de formation, étude de faisabilité, novembre 2015). Des travaux antérieurs avaient été également produits par ECODEV, relatifs à 25 grands projets du pôle métropolitain du Bourget au Grand Roissy ;
- l'étude « *Évaluation d'impact économique du projet EuropaCity, Synthèse* », mai 2016 engagée par l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol, avec l'appui technique et l'expertise indépendante du cabinet McKinsey ;
- l'analyse « *L'emploi d'EuropaCity : des affirmations sans preuves* », avril 2016 proposée par Jacqueline Lorthiois.

Le dire d'expert a été présenté par Arnaud Degorre, lors de la réunion du **16 juin 2016** à Aulnay-sous-Bois. Par ailleurs, une réunion d'approfondissement des questions de l'emploi et des retombées économiques s'est tenue le mardi **28 juin 2016** à Garges-lès-Gonesse. Elle a été organisée à la suite de la décision de la CNDP de prolonger le débat jusqu'au **13 juillet 2016** afin d'examiner les nouvelles expertises produites en fin de débat et d'en débattre.

CHAPITRE 2

Les enseignements du débat public

Les débats ont mis en évidence des points importants que la CPDP met en valeur en bleu dans ce compte rendu et les qualifie de points de vigilance. Les tableaux des principales questions posées par le public sont annexés au compte rendu sur le site internet du débat.

I. SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC

A. Le contexte du débat

Avant d'aborder les questions touchant au projet EuropaCity, plusieurs interrogations portant sur le débat lui-même ont été soulevées et de nouveau évoquées tout au long du travail de ces quatre mois d'échanges.

Une première observation, portée par des personnes ayant préalablement au débat fait connaître leur opposition au projet a concerné l'étroitesse du champ du débat limité à EuropaCity alors que ce dossier, ne constitue selon elles, qu'un des éléments d'un projet beaucoup plus vaste comportant la ZAC du Triangle, la ligne 17 du réseau Grand Paris Express et sa gare à Gonesse. Les délais exceptionnellement longs de mise en œuvre du débat sur EuropaCity (plus de deux ans après la saisine de la Commission nationale du débat public¹) ont accentué l'effet de ce que les opposants au projet ont qualifié de « *sauçissonnage* ». En effet, bien que respectant les textes régissant la participation des citoyens aux décisions d'aménagement, la désynchronisation des projets et des concertations afférentes n'a pas permis d'organiser une réunion commune aux trois projets². La Commission particulière du débat public a regretté cette situation et a considéré qu'un débat portant sur l'ensemble des projets aurait pu donner au public une vue globale de l'aménagement de ce territoire et lui aurait permis de mieux appréhender les objectifs communs aux trois projets, les spécificités et l'autonomie de chacun d'entre eux et l'impact de l'ensemble sur le territoire. Ce morcellement des projets a d'ailleurs été relevé par l'Autorité environnementale dans ses avis sur la ligne 17 et la ZAC du Triangle de Gonesse³. Cette difficulté a néanmoins été atténuée par la présence à toutes les réunions et ateliers de représentants de l'établissement public d'aménagement (EPA) de la Plaine de France et de représentants de la Société du Grand Paris (SGP) à l'atelier consacré aux questions d'accessibilité. Ces deux institutions ont expliqué leurs projets, et répondu aux questions du public lors de ces rencontres mais également via le site Internet sur lequel de nombreuses questions les concernant ont été posées.

La seconde observation a porté sur l'aire géographique du débat et plus précisément sur les lieux prévus pour les réunions publiques. Ils étaient trop centrés sur l'est du Val-d'Oise pour certains qui auraient souhaité davantage de réunions en Seine-Saint-Denis mais également des réunions en Seine-et-Marne, et à Paris et c'est pour répondre à cette dernière attente qu'une réunion supplémentaire y a été organisée. En revanche, la commission n'a pas retenu la proposition d'une réunion en Seine-et-Marne, certains lieux de débats étant presque limitrophes de ce département. À l'inverse, pour d'autres participants, cette même aire géographique apparaissait trop étendue et ouverte à des personnes qui, ne résidant pas sur le territoire, ne leur semblaient pas avoir de légitimité à s'exprimer sur un dossier qui ne les concernait pas directement. Cette approche était manifestement en contradiction avec l'objet même du projet dont les promoteurs disent viser les échelles régionale, nationale, et même internationale et dont les effets dépasseraient manifestement le niveau très local. Le fait d'avoir relativement limité l'aire géographique des réunions ne semble pas avoir nui au débat. L'intérêt porté à ce projet par des personnes éloignées de Gonesse, et même de l'Île-de-France, s'est en effet exprimé dans de nombreuses contributions et questions souvent très argumentées adressées à la commission et au maître d'ouvrage via Internet.

La troisième interrogation en forme de contestation portée avec vigueur par des opposants et en particulier le Collectif pour le Triangle de Gonesse, dit CPTG, a concerné l'objectif de ce débat et en particulier la question de savoir

1 : Saisine de la CNDP sur le projet EuropaCity par Alliages & Territoires le 13 septembre 2013.

2 : La concertation réglementaire préalable à la création de la ZAC s'est déroulée en deux phases : de juin à octobre 2013 et de mars à juin 2015. Le projet de la ligne 17 Nord a fait l'objet d'une concertation renforcée en novembre et décembre 2014.

3 : L'ordonnance N°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement modifiant le deuxième alinéa de l'article L-121-1 du code de l'environnement : « la Commission nationale peut décider d'organiser un débat public ou une concertation préalable permettant de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce débat ou cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Ils portent aussi sur les modalités d'information et de participation du public après le débat ou après la concertation préalable ».

s'il porterait sur l'opportunité du projet. Plusieurs éléments légitimaient cette interrogation : l'état très avancé des procédures concernant les projets de la ZAC du Triangle, de la ligne 17 et la gare de Gonesse alors que ces projets apparaissaient aux opposants comme indissociables d'EuropaCity, sa labellisation « *Grand Paris* » et surtout les prises de position très explicites en faveur du projet venant des plus hautes instances de l'État. Tous ces éléments pouvaient laisser penser que le débat n'était destiné qu'à examiner les modalités de réalisation d'un projet dont l'opportunité semblait être actée. La commission a précisé dès la réunion d'ouverture, et l'a rappelé ensuite à de nombreuses reprises, que le débat porterait sur l'opportunité du projet en soulignant que cette opportunité ne s'appréciait pas a priori mais après en avoir examiné l'ensemble des aspects. Elle a toutefois précisé que l'opportunité d'un projet financé sur fonds privés ne s'appréciait pas exactement sur les mêmes bases qu'un projet financé sur fonds publics. Les choix d'investissements d'une personne privée restent de sa seule responsabilité, mais l'opportunité d'un projet comme EuropaCity doit être examinée, comme pour un projet public, au regard des effets qu'il pourrait avoir sur le contexte économique, social et environnemental, du respect des règles de droit en vigueur dans le territoire où il envisage de s'implanter et de sa cohérence avec les politiques d'aménagement qui y sont conduites. La commission a noté que le maître d'ouvrage a, au cours des réunions, employé systématiquement le conditionnel précisant fréquemment « *si le projet se poursuit* » et renoncé à invoquer le concept de « *co-construction* », en limitant l'usage aux réponses aux propositions d'amendement parvenues via Internet.

De nombreux participants, y compris des personnes moins frontalement hostiles au projet, ont néanmoins considéré que ce débat intervenait trop tard alors que tout ou presque était décidé. La critique sur le côté tardif du débat dans le processus d'élaboration du dossier pouvait se justifier, le choix du maître d'ouvrage d'implanter son projet à Gonesse datant de 2009-2010⁴. Cette option, validée par les collectivités valdoisiennes, pouvait être considérée comme écartant du débat toute éventualité de site alternatif. Comme souvent lors des débats publics, ces mêmes personnes qui auraient souhaité que le débat ait lieu alors que le projet n'était pas encore élaboré mais seulement à l'état de principe ont, au cours du débat, regretté le manque de précisions de nombreux aspects du dossier, en particulier sur les aspects environnementaux, considérant que cela ne leur permettait pas d'arrêter une position réellement éclairée.

B. La structure du débat

Le débat a été organisé autour de questions portant sur le principe même du projet, sur ses aspects thématiques et techniques et sur ses relations avec le territoire.

Compte tenu de la diversité des aspects que recouvre le projet EuropaCity, de sa complexité et de son caractère inédit dans le paysage français de la grande distribution, la commission a fait le choix de limiter les réunions à caractère général afin de consacrer davantage de temps aux questions plus thématiques intéressant des publics pour lesquels elles représentaient des enjeux importants. Elle a souhaité apporter le plus possible d'informations qualifiées venant d'institutions, des services de l'État et du Conseil départemental du Val-d'Oise, et de personnalités indépendantes du maître d'ouvrage afin de permettre au public de disposer d'éclairages complémentaires et de mieux situer ce projet dans un contexte conceptuel et géographique élargi. Cette démarche a servi de fil directeur au débat. La commission a invité le public, et en particulier les représentants des opposants, à proposer leurs propres experts lors des conférences-débats sur le commerce et sur les aspects aménagement du territoire du projet ainsi que lors de la réunion consacrée spécifiquement à l'examen des expertises concernant l'emploi et l'impact du projet sur l'offre commerciale existante. Des experts mandatés par le CPTG sont par ailleurs intervenus sur les questions environnementales (énergie, climat, déchets) lors de l'atelier qui leur était consacré ainsi que des experts de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol concernant les aspects liés à l'accessibilité, les impacts économiques et l'emploi.

Certains participants ont regretté cette segmentation des questions, considérant que cette méthode de travail restreignait la possibilité de s'exprimer sur une approche globale du projet, mais la majorité des participants reconnaissait

⁴ : Extrait du DMO, page 7.

que la complexité de certains sujets nécessitait que l'on y consacre un temps important et que ce travail thématique pouvait peut être permettre de dépasser les propos généraux en abordant les questions de façon plus approfondie. Certaines réunions thématiques ont duré près de 4 heures sans que les sujets à l'ordre du jour aient été épuisés.

De la même façon, il a été à plusieurs reprises reproché à la commission de donner trop de temps de parole au maître d'ouvrage et aux « *sachants* », les auteurs de ces reproches considérant qu'il s'agissait de débats d'experts et non de réunions publiques, alors même que d'autres participants demandaient des expertises indépendantes sur plusieurs aspects et en particulier sur la question des emplois, celle des retombées économiques du projet et de ses effets sur le commerce local, et sur les questions environnementales. Les opposants ont d'ailleurs produit plusieurs expertises contradictoires concernant les questions environnementales, l'emploi ou l'accessibilité.

Les ateliers thématiques ont été préparés sur la base de ce que la commission avait retenu des très nombreux entretiens préalables qu'elle avait eus avec des acteurs concernés. Le maître d'ouvrage a également été associé à ces travaux préparatoires au débat à travers de nombreuses réunions avec la CPDP. Les choix de thèmes de travail ont été confortés par les résultats de l'enquête IFOP réalisée à la demande de la commission avant l'ouverture du débat, et qui faisaient apparaître les enjeux des emplois et du développement durable comme prioritaires pour le public. Enfin, la réunion qui s'est tenue à Paris, la réunion intermédiaire à Sarcelles et celle d'Aulnay-sous-Bois ont permis aux participants de s'exprimer sur la globalité du projet.

C. Le principe même d'un tel projet

Si le débat a abordé le projet par ses aspects thématiques et ses rapports avec les différentes échelles de territoire qu'il devrait concerner, le concept fondateur d'un tel ensemble, abstraction faite de toute question liée à un site d'implantation particulier, a été très évoqué, que ce soit lors des réunions publiques ou via le site Internet.

La mise en cause globale et souvent virulente du concept fondateur d'EuropaCity a été le fait d'opposants et force est de constater que les partisans du projet ont été assez peu nombreux à fonder leur adhésion sur les principes à l'origine de sa conception. Leur opinion favorable a semblé être davantage liée aux effets du projet sur le territoire qui seraient indiscutablement positifs selon eux, qu'à un engouement pour un projet présenté comme totalement innovant. Certains participants ont toutefois exprimé leur enthousiasme face à un projet présenté par son promoteur comme « *inédit* ». Les controverses sur le concept fondateur du projet ont donc surtout donné lieu à des échanges entre des opposants et le maître d'ouvrage. Les interventions sur le site Internet du débat sur cet aspect ont été particulièrement nombreuses et argumentées.

1. Des visions très différentes de la société de demain

Les controverses mettent en évidence des conceptions différentes de ce quoi demain sera fait ou « *devrait* » être fait. Pour le maître d'ouvrage, le projet est une réponse à des évolutions économiques et sociétales en matière de consommation (révolution numérique, consommation responsable, exigence accrue des consommateurs dans leur implication dans la conception des biens qu'ils achètent). C'est également une réponse à une demande accrue de loisirs qui devrait encore s'amplifier en fonction de l'augmentation du temps libre dont chacun disposerait, selon le maître d'ouvrage, dans les décennies à venir.

En réponse à ces justifications, les opposants les plus modérés, voire simplement sceptiques, s'interrogent sur l'adaptation d'un tel projet au contexte français: « *un projet d'avenir, un projet moderne (...) et objectivement cela fait rêver... mais ce genre de site correspond-t-il à la mentalité française? Cela correspond beaucoup plus à la mentalité anglo-saxonne* »⁵. D'autres, plus radicaux dans leur refus du projet, mettent en cause la vision de la société qu'il

5: Extrait de l'avis 155.

traduit: « Dans quelle société voulons-nous vivre et quel monde voulons-nous pour nos enfants? »⁶ ; « Est-il souhaitable de transformer les loisirs en produits à consommer ? »⁷ ; « Ce projet traduit la vision d'une société que l'on doit faire consommer et que l'on doit amuser » ; « Ce projet poursuit les paradigmes d'un développement non soutenable: citoyens et touristes n'y sont que des consommateurs branchés festifs et désœuvrés »⁸.

Pour ces opposants au concept qui sous-tend EuropaCity, le projet ne répond à aucun besoin local ni même à une demande sociétale qui émanerait de la région ou du pays tout entier. Il n'est, selon eux, destiné qu'à créer une offre nouvelle dont le seul but est de faire consommer. D'autres, encore, pensent que le concept novateur du projet est d'abord destiné à se démarquer de la concurrence et à pallier le déclin des formes classiques de distribution. Tirant des conclusions différentes d'un même constat sur le désintérêt relatif du public pour les formes classiques de centres commerciaux, le maître d'ouvrage a considéré que c'est précisément ce qui justifiait les nouvelles formes de distribution, de loisir et de culture qu'il propose. Enfin, de nombreux intervenants ont fait part de leurs doutes sur le réalisme du mélange des genres proposé par le projet et de la capacité du maître d'ouvrage à le mettre totalement en œuvre. En contrepoint à ceux qui considèrent que c'est un projet à rebours de la modernité parce que symbole du « *tout consommation* » et du mépris des questions environnementales, certaines voix se sont exprimées pour qualifier EuropaCity de projet « *grandiose* »⁹, de « *projet d'avenir* »¹⁰, « *de projet extraordinaire* »¹¹. De nombreux participants essentiellement valdoisiens, mais également des Séquano-Dyonisiens proches de Gonesse, sans donner d'argumentation précise concernant le détail du projet pour justifier leur adhésion et même pour certains leur enthousiasme, ont vu dans le côté exceptionnel du projet que lui confèrent les activités proposées et sa dimension une opportunité de changer positivement l'image de territoires trop souvent décriés et de leur donner une nouvelle identité. La transformation de l'environnement et de l'image de la Plaine-Saint-Denis qui a suivi l'implantation du Stade de France a été évoquée à plusieurs reprises en réunion et sur le site Internet comme illustration de cet argument.

2. Des débats autour de l'aspect inédit et l'originalité du projet

Le maître d'ouvrage s'est attaché à valoriser son projet et à mettre en exergue sa spécificité : l'hybridation des activités et l'innovation en constituent selon lui les aspects les plus importants, et en particulier les formes nouvelles de distribution qu'il propose et l'exemplarité environnementale en matière d'énergie, d'eau et de déchets. Il a, à maintes reprises, réfuté la qualification de centre commercial donnée par une partie du public précisant qu'il s'agissait de créer une nouvelle destination touristique, pour une clientèle régionale, nationale et internationale.

Les opposants, associatifs, commerçants, individuels et certains professionnels de la distribution ont relativisé l'aspect innovant du projet en considérant que c'était en réalité un « *méga mall* »¹², et qu'il offrait une « *programmation extrêmement banale* »¹³. À l'appui de ces dires, certains ont pris argument de ce qu'ils considèrent comme la « *faible part* » réservée à la culture dans l'ensemble du projet, s'interrogeant au passage sur les chances de réussite d'un tel mélange. D'autres se sont référés à des exemples étrangers plus ou moins comparables dont la réussite n'est pas toujours totale ou qui ont rapidement vieilli. Le seul élément de comparaison cité par le maître d'ouvrage dans le DMO a été la Manufaktura située à Lodz en Pologne qui allie commerces, services et culture. Toutefois, le maître d'ouvrage a souligné les difficultés à expliquer et donner à imaginer un projet pour lequel on ne dispose pas réellement d'exemples auxquels se référer, les innovations du projet EuropaCity ne tenant pas seulement de la diversité des fonctions mais également la nouveauté des offres qui se présenteront aux visiteurs.

6 : Extrait de la contribution de Pascal Durand, Député Européen EELV.

7 : Extrait du cahier d'acteurs du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

8 : Extrait de l'avis N°143.

9 : Extrait de la réunion d'ouverture du 17 mars à Gonesse.

10 : Extrait du verbatim de la réunion du 17 mars à Gonesse.

11 : Extrait du verbatim de la réunion du 17 mars à Gonesse.

12 : Extrait du verbatim de l'atelier « *Emplois et Formation* » du 12 avril à Villiers-le-Bel.

13 : Extrait de l'avis N°143.

Ces affirmations n'ont pas convaincu les opposants. Se fondant sur l'importance des surfaces dédiées au commerce, ils ont considéré qu'EuropaCity serait avant tout un super centre commercial classique doté de compléments ludiques et culturels dans la tendance de ce qui est à l'étude un peu partout, en Europe et même en France. « *Les gigantesques centres commerciaux dits « jumbo » qui communiquent également sur leur ambition culturelle de devenir des « lieux de vie » ne sont déjà pas une rareté en Europe (...) Ces « jumbos » pour la plupart seront même en fonction à l'horizon 2017-2020 : à ce compte EuropaCity ne risque-t-il pas d'arriver en 2024 (au mieux) « après la bataille »*¹⁴. Cette analyse, mettant en évidence les risques de concurrence auxquels pourrait être confronté le projet, a fourni à ses partisans l'occasion de souligner l'importance de ne prendre aucun retard au risque de le voir devancé par des projets nationaux ou européens dont le concept serait comparable et qui ouvriraient avant 2024.

3. La cohérence d'un tel projet avec les conclusions de la COP 21

Pour les opposants, le projet est en contradiction avec les conclusions de la COP 21 qui s'est tenue quelques mois avant le débat à quelques kilomètres de Gonesse. Pour eux, les points de convergence actés lors de cette conférence internationale devraient conduire à repenser les politiques d'aménagement vers plus de sobriété. Or, la société de consommation que propose le projet et ses impacts sur les émissions de gaz à effet de serre qui sont pour ces personnes en totale contradiction avec ces objectifs, ont été parmi les arguments les plus présents et les plus développés du débat. Certains sont allés plus loin dans leur contestation en lui donnant une dimension politique : « *EuropaCity représente une faute morale* »¹⁵ au regard de la nécessaire transition écologique. Cette argumentation à caractère « moral », fondée sur l'écologie s'est trouvée à plusieurs reprises confrontée à d'autres arguments fondés sur le contexte social difficile du nord est de l'Île-de-France et portés notamment par des personnes qui sont par leur métier ou leur fonction directement aux prises avec les difficultés des quartiers populaires : « *Pour ce qui concerne les pistes de ski, on n'a pas les moyens d'être écolos, on a des gamins qui ne peuvent pas aller au ski donc ce serait super pour eux. Mais attention à ne pas reproduire les tarifs de l'Aquaboulevard qui sont excessivement élevés* » a écrit dans une contribution le fondateur du réseau des zones urbaines sensibles¹⁶. Le Président du Conseil départemental du Val-d'Oise a, de son côté, présenté la question sociale comme un des éléments justifiant l'opportunité du projet lors de son intervention le 16 juin à Aulnay-sous-Bois. En réponse aux mises en cause concernant la compatibilité du projet avec une politique de développement durable, le maître d'ouvrage a défendu les objectifs d'exemplarité environnementale et de sobriété de son projet dont la dimension exceptionnelle permettrait de créer un écosystème vertueux.

4. Des interrogations face à la dimension du projet

Enfin, et toujours sur le principe d'un complexe comme EuropaCity, le débat a fait apparaître une assez large incompréhension face au « *gigantisme* »¹⁷ d'un projet souvent qualifié de « *pharaonique* »¹⁸. Pour ceux qui n'y étaient pas fondamentalement opposés, cette interrogation comportait en creux une question sur la possibilité d'en réduire la taille ou à tout le moins d'envisager un phasage permettant d'en tester l'adéquation à la demande.

Or, pour le maître d'ouvrage et les partisans du projet séduits par son côté « *grandiose* », c'est précisément sa dimension hors normes et multifonctionnelle qui constitue l'élément essentiel de son identité et qui le différencie d'autres destinations touristiques dont l'attractivité est liée à une référence connue nationalement comme Nausicaá - Centre national de la mer de Boulogne sur Mer ou internationalement comme Disneyland Paris à Marne la Vallée.

14 : Extrait de la question N°69.

15 : Extrait de l'avis N°148.

16 : Extrait de l'avis N°154.

17 : Extrait de l'avis N°140.

18 : Extrait de l'avis N°130.

Pour le maître d'ouvrage, l'enjeu pour la réussite de ce projet est de devenir une destination en tant que telle et, en l'absence de « *marqueur* » connu, c'est sa dimension et son offre multifonctionnelle qui permettront d'atteindre cet objectif. C'est également l'avis des experts du maître d'ouvrage, mais également de ceux qui ont été conviés par la commission, la dimension exceptionnelle du projet étant pour eux une des clés de sa réussite. Pour eux, le réduire reviendrait à le banaliser et à atténuer sa valeur ajoutée par rapport à l'existant. Au cours du débat, le maître d'ouvrage a néanmoins fait état de la possibilité d'un phasage en réalisant dans un premier temps au moins 60% du programme conformément à ses engagements pris vis à vis de l'EPA Plaine de France.

D. Les différents aspects du projet

Le débat a fait apparaître des doutes sur la pertinence de l'alliage d'offres commerciales, culturelles et ludiques que le maître d'ouvrage regroupe sous le concept d'hybridation. Objet d'interrogations, voire pour certains de défiance concernant l'intégration de la culture dans ce projet, cette hybridation a été saluée par d'autres comme un élément de différenciation positif. Pour le maître d'ouvrage, cette offre composite est l'essence même d'EuropaCity.

Les différents aspects du dossier n'ont pas tous été débattus avec la même vigueur. Alors que la composante commerces a fait l'objet de polémiques, ce qui concerne les loisirs a été assez peu abordé et très peu contesté par le public, non plus que l'offre hôtelière, et ce n'est qu'en toute fin de débat que des professionnels de ces secteurs ont manifesté des réserves parfois sévères (contribution UCV, cahiers d'acteurs de Paris Nord Villepinte et de la Compagnie des Alpes). La dimension culturelle n'a semblé intéresser qu'une partie du public et certaines collectivités locales très impliquées dans cet aspect du projet. Les questions environnementales, présentées lors des travaux préparatoires et dans l'enquête IFOP comme fondamentales, tout comme la dimension aménagement du territoire du projet, la conception générale de l'ensemble et les questions d'accessibilité, ont mobilisé relativement peu de personnes en réunion ou en atelier et moins encore lors de la visite du site, et c'est surtout sur le site Internet que se sont exprimés les participants au débat. À l'inverse, la question de l'impact du projet sur l'emploi et l'économie locale a été constamment au cœur des discussions, car constituant le premier motif de soutien au projet pour les uns et en particulier les collectivités, et étant au contraire pour les opposants un leurre destiné à faire accepter le projet.

1. L'opportunité du projet dans une politique d'aménagement et de développement du territoire national et régional

Les controverses autour de cet aspect de l'opportunité du projet ont traduit des visions très différentes de la place de la région Île-de-France dans le territoire national et du mode de développement de la région elle-même. Les positions sur ces questions, très antagonistes dès les premières réunions du débat, n'ont pas évolué à l'issue des quatre mois de travail.

Concernant le premier point, pour les uns, l'avenir de la région capitale est dans son ouverture au monde avec des projets d'ampleur permettant de se confronter à la concurrence internationale, et c'est à ce titre qu'ils soutiennent le projet EuropaCity. Pour les autres, opposés au projet, c'est un arrêt de l'expansion de cette région qui se fait au détriment des autres régions françaises qui devrait être visé afin de mettre un terme à une politique très jacobine d'aménagement du territoire.

Le maître d'ouvrage, situant son action dans un contexte concurrentiel au niveau local, national et européen, présente son projet comme pouvant contribuer de manière importante à conforter la place de Paris dans la compétition internationale entre villes mondes. Il considère qu'EuropaCity peut renouveler l'attractivité touristique de Paris, aujourd'hui essentiellement fondée sur le patrimoine architectural et muséal. En dépit de ces atouts considérables, « *il y a pour ainsi dire peu ou pas de vie nocturne* » à Paris, dit un internaute¹⁹, reprenant un propos du rapport établi par M. Janicot sur la politique culturelle du Grand Paris qui comparait l'offre de vie nocturne de la capitale à celle d'autres capitales européennes.

19: Extrait Extrait de la question N°80.

Abordant plus précisément le niveau régional, pour ces opposants, le premier objectif devrait être une limitation drastique de la consommation de terres agricoles ou d'espaces naturels dont la destruction est irréversible. Pour eux, le développement de l'Île-de-France (qui devrait rester limité) devrait être recherché dans la valorisation du potentiel régional et notamment en recyclant des espaces désertés par l'industrie et en soutenant des productions agricoles qui permettraient d'améliorer le niveau d'autosuffisance alimentaire de l'Île-de-France. Cette position a été en partie partagée par la profession agricole qui s'alarme de la fonte progressive mais constante des surfaces agricoles en Île-de-France et dans l'ensemble du territoire national.

Cette contestation des politiques d'aménagement conduites en Île-de-France ne se limite pas au projet EuropaCity. Certains opposants regroupés dans une coordination pour la sauvegarde des territoires d'Île-de-France (COSTIF) contestent le concept même du « *Grand Paris* », joignant dans une même réprobation l'urbanisation du plateau de Saclay et celle du Triangle de Gonesse qui se font toutes deux au détriment de terres cultivées sans toutefois accueillir le même type de développement. Les défenseurs de l'environnement soulignent par ailleurs l'importance de sauvegarder les espaces de respiration offerts par les espaces agricoles et l'intérêt que cela présente non seulement pour la qualité de la vie des habitants mais aussi pour leur rôle dans la modération des impacts négatifs de l'imperméabilisation des sols et du réchauffement climatique. En réponse à ces derniers arguments, certains participants ont considéré que ces terres n'étaient pas accessibles au public et ne présentaient donc pas un intérêt particulier pour les habitants du territoire.

Lors de la conférence-débat du 30 mai sur les fonctions urbaines du projet dans la région Île-de-France, Guillaume Faburel, expert mandaté par le CPTG, a conforté cette approche en mentionnant les travaux de prospective de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) qui traduisent selon lui une « *conscience écologique* » : « *on se limite au front urbain, on ne va pas empiéter sur les terres agricoles, bref on a un peu de respect pour l'écologie et l'écosystème régional* ». Il considère, comme beaucoup d'opposants, que la possibilité ouverte par le SDRIF²⁰ d'urbaniser ces terrains ne signifie pas qu'il faille le faire et, citant l'exemple de la réutilisation de l'aéroport désaffecté de Tempelhof à Berlin, il a regretté que l'expertise régionale de l'AIGP n'ait pas été mise en débat.

Face à cette mise en cause de la possibilité d'urbaniser le Triangle de Gonesse ouverte par le SDRIF sous la condition d'une desserte par un transport collectif performant, les partisans du projet ont mis en exergue les atouts du site de Gonesse. L'achèvement du corridor aéroportuaire reliant Roissy et Paris par une urbanisation de part et d'autre de l'A1 apparaît comme une évidence au plan urbanistique pour certains, et notamment le Conseil départemental du Val-d'Oise et les élus de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. « *Le maintien d'une activité agricole dans un corridor aéroportuaire, ce serait une spécialité française. Sur 20 aéroports internationaux, les 20 premiers, 15 ont urbanisé leur corridor aéroportuaire, 4 ne l'ont pas fait pour des raisons géographiques, le cinquième, c'est le sujet d'aujourd'hui* »²¹. La localisation du projet à égale distance de Roissy et du Bourget leur apparaît idéale pour une attractivité touristique à l'échelle mondiale en renforçant le *cluster* des échanges internationaux du Grand Roissy, alors que le projet apparaît à certains opposants comme plaqué artificiellement sur un territoire et ignorant son potentiel de développement et d'initiatives.

La conférence-débat du 30 mai était destinée à aborder les fonctions urbaines du projet et à s'interroger sur son potentiel d'urbanité et ses rapports avec les autres centralités présentes sur le territoire. Trois experts ont ouvert le débat, Bjarke Ingels, architecte du projet, mandaté par le maître d'ouvrage, Jacques Lévy, urbaniste géographe professeur à l'école polytechnique de Lausanne, sollicité par la commission, et Guillaume Faburel, universitaire enseignant à l'Université Lyon 2, sollicité par le CPTG.

Une partie des débats a porté sur la capacité du projet à créer de l'urbanité. Pour l'architecte du projet qui a rappelé que les villes s'étaient toujours construites au carrefour de deux routes, le site de Gonesse « *permettrait de réunir en un seul endroit urbanité et ruralité* ». Partant de comparaisons avec des quartiers parisiens, les Champs Élysées et Montmartre, il considère que la dimension du site du même ordre que Montmartre et la diversité fonctionnelle qu'il

20 : Schéma Directeur de la Région Île-de-France.

21 : Extrait de l'intervention de M. Arnaud Bazin, président du Conseil départemental du Val-d'Oise lors de la réunion du 16 juin à Aulnay-sous-Bois.

proposerait en feraient un « *nouveau quartier parisien* » qui vivrait 24 heures sur 24. Pour lui c'est l'animation et la diversité qui créent l'urbanité et la présence d'habitants permanents n'est pas en soi un impératif, contrairement à ce que disent plusieurs participants qui considèrent qu'il ne peut s'agir d'une « *vraie ville* » s'il n'y a pas d'habitants. Or il n'y en a pas ou très peu dans les quartiers de l'Opéra et des Champs Elysées qui sont pourtant des centralités urbaines selon Franck Valerugo, professeur d'économie urbaine à l'ESSEC. Jacques Lévy, quant à lui, préfère le terme « *résidents* » à celui d'« *habitants* », les touristes étant des résidents récurrents et pour lui l'urbanité est d'abord créée par la densité alliée à la diversité. La référence à des quartiers emblématiques de la capitale a suscité d'autres réactions portant sur la construction progressive de ces quartiers et de leur image et sur leur situation au cœur de Paris : « *il y a un mirage à dire « on va vous faire les Champs Elysées et le quartier de l'Opéra au nord de votre territoire » dans un endroit où il n'y a rien* »²². Créer un quartier de toutes pièces autour d'un réseau de transport ne leur semble pas gage d'urbanité future, et ce d'autant que les exemples cités par Bjarke Ingels dans sa présentation concernaient tous des réalisations en milieu urbain. Quant à Guillaume Faburel, il a conforté des propos tenus par des opposants au projet : « *Le projet est anachronique par rapport à des politiques d'aménagement du territoire que l'on croyait un peu derrière nous avec une somme de mythes ou plutôt de mystifications autour de ce qu'un grand projet pourrait créer de ville que ce soit de l'urbanité, de la proximité ou de la convivialité (...). On a là un imaginaire de ce que devrait être la ville* ». Il a insisté sur l'importance de l'image qui « *vend du rêve* ».

Les débats ont également porté sur la capacité d'EuropaCity à devenir un pôle de centralité. Pour Jacques Lévy, un pôle de centralité offre au public un mélange de concurrence et de complémentarité. C'est donc d'abord un lieu où le public ne sera pas captif d'une offre (commerciale, culturelle ou de loisir) mais aura une multiplicité de choix et c'est cela qui définira son attractivité et qui déterminera « *pour quel ensemble plus grand que lui cet objet (EuropaCity) est un élément* ». Un pôle de centralité ne fonctionne pas à somme nulle comme le fait un centre de quartier dont la clientèle est strictement délimitée, a-t-il ajouté.

Une large partie du débat, tenue en deuxième partie de la réunion du 30 mai en l'absence de l'architecte Bjarke Ingels, a porté sur le processus d'élaboration du projet. Jacques Lévy, sans porter de jugement sur le projet lui-même, a considéré que ce débat intervenait à un stade trop avancé, et qu'avant d'en dessiner des contours aussi précis, il aurait été sage de faire un exercice de démocratie participative prospective à l'échelle de l'Île-de-France. Pour lui, passer d'un urbanisme d'auteurs à un urbanisme d'acteurs « *suppose un long processus de traduction mutuelle. Cela ne veut pas dire qu'il faut dévaloriser les acteurs financiers ou les architectes mais par contre les mettre dans un ensemble où ils ne sont pas les seuls et où ils n'ont pas de pouvoir déterminant* » a-t-il précisé. Allant dans ce sens, FNE Environnement a regretté l'absence d'un « *aménagement coproduit* » sur la ZAC, à l'image de la démarche menée par l'EPA Orly Rungis Seine-Amont sous la forme d'un conseil consultatif des acteurs économiques et sociaux (CCAES). L'association a proposé qu'à l'occasion de la fusion entre l'EPA Plaine de France et l'EPIC²³ « *Grand Paris Aménagement* » une telle démarche soit mise en œuvre.

Guillaume Faburel quant à lui, a considéré que l'adhésion des partisans du projet était un « *aveuglement collectif sur des alternatives de projets différents qui, sur des bases comparables, proposent des projets qui ont une autre réalité, une autre envergure et qui déploient d'autres imaginaires, d'autres visions et d'autres croyances* ».

Une participante, étudiante en architecture, a également mis en cause la méthode de définition du projet EuropaCity, qui ne « *partant pas des potentiels existants du territoire* » propose une « *solution toute faite, mise en beauté par un toit végétal* », regrettant ainsi une démonstration quasi-exclusive du maître d'ouvrage de sa maîtrise technique à réaliser cet équipement (justifiant alors sa légitimité à le construire), sans approfondissements du « *comment faire* ». Estimant que le projet EuropaCity est une opportunité pour le territoire, elle souhaite qu'il s'inscrive dans un « *urbanisme résilient de qualité* », par l'utilisation de terrains déjà imperméabilisés, à l'instar des terrains PSA (« *patrimoine industriel du territoire* »), par la préservation et la valorisation des terres agricoles et par l'adéquation de la programmation au public de la proximité²⁴.

22 : Extrait du verbatim de la conférence débat du 30 mai à Saint-Denis.

23 : EPIC : Établissement Public Industriel et Commercial.

24 : Extrait de l'avis N°150.

2. Les questions d'accessibilité : une question majeure pour les uns, largement résolue par le projet de la ligne 17 pour d'autres

L'arrivée d'un tel projet est un sujet de préoccupation majeur pour ceux qui s'inquiètent d'une densification de l'occupation de réseaux routiers déjà saturés alors que, au contraire, d'autres y voient une opportunité d'améliorer la desserte de ces territoires avec de nouvelles infrastructures et le développement de moyens de transports de type bus rendus possibles par la densification .

L'impact sur le trafic routier magistral (autoroutier) est indissociable de la question de la répartition modale entre les différents moyens de déplacements.

Le débat a fait apparaître beaucoup d'interrogations et de doutes sur l'objectif du maître d'ouvrage de 46% de visiteurs ayant recours aux transports collectifs. Ont été mis en avant l'absence d'exemples de pôles importants atteignant des performances équivalentes et l'éventuelle saturation de la ligne 17. L'approche prospective sur l'évolution des comportements des ménages soutenue par les experts du maître d'ouvrage, a peiné à convaincre et ce d'autant que chacun s'est accordé sur la nécessité de mettre en place, au moins en complément, des dispositifs très incitatifs voire contraignants.

En réponse à ces observations, les responsables de la DRIEA²⁵ et l'EPA Plaine de France ont attiré l'attention sur le fait que cet objectif de recours massif aux transports collectifs n'était pas propre à EuropaCity mais qu'il constitue un objectif pour l'ensemble des déplacements liés à la ZAC du Triangle (EPA Plaine de France). Pour les représentants de l'État, il s'agit là non d'un choix mais d'une nécessité, ce n'est pas seulement un objectif mais un impératif.

À l'appui de ces propos, bien qu'estimant que la contribution moyenne au trafic sur l'A1 du Triangle de Gonesse entièrement urbanisé se limiterait en moyenne à 3%, les services de l'État ont présenté une étude de janvier 2016²⁶ qui souligne le risque de congestion généralisée du réseau magistral si les perspectives d'augmentation de 25% des emplois et de la population sont atteints en 2030 et qu'un report modal massif n'est pas atteint.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, ont été mis en avant :

- le saut qualitatif dans les transports collectifs : Ligne 17, gare multimodale, le bus à haut niveau de service (BHNS) ;
- la nature particulière de l'offre commerciale d'EuropaCity qui ne comprendrait pas d'hypermarché et qui favoriserait les livraisons à domicile ;
- la dissuasion par la limitation à 9 000 places de stationnement (taux très inférieur à ce qui est habituellement constaté dans les centres commerciaux) ;
- une politique tarifaire à définir ;
- des places de stationnement mutualisées avec le quartier d'affaires de la ZAC du Triangle ;
- l'optimisation de la voiture particulière par le covoiturage, la mise en place de plans de déplacements interentreprises (PDIE) ;
- pour les relations de proximité, un réseau bus performant et un recours accru aux modes actifs.

Des doutes particuliers se sont exprimés sur l'objectif de stationnement, notamment par l'EPT²⁷ Paris Terres d'Envol qui estime l'offre de stationnement « *sous-dimensionnée au regard des hypothèses de fréquentation, avec un ratio de 0,3 place/visiteur, moitié de celui habituellement constaté pour des équipements majeurs de périphérie* » et qui soulève le cas où elle s'avérerait insuffisante avec un risque d'accroissement du nombre de places ou de report du stationnement sur les voies environnantes.

25 : DRIEA : Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement.

26 : DRIEA, Étude d'aménagement et de déplacements du Nord Francilien - Rapport d'Étude d'un scénario optimisé d'offre et de demande aux horizons 2020, 2025 et 2030, janvier 2016.

27 : Établissement Public Territorial.

Le maître d'ouvrage a plusieurs fois au cours des débats affirmé sa volonté d'agir très fortement dans ce sens, en liaison avec l'EPA Plaine de France, par une gestion du parc qui permette d'éviter le stationnement long en favorisant la mutualisation et par une disposition des emplacements qui mette le transport collectif au même niveau d'attractivité pour l'usager du site que la voiture particulière. [Des engagements fermes et précis sur la durée devraient être demandés au maître d'ouvrage à ce titre.](#)

Les déplacements par la route

La démonstration du réalisme de cet objectif de 46% de visiteurs atteignant le site par les transports en commun est essentielle à l'appréciation des impacts du projet sur le réseau routier magistral et à l'estimation du projet en matière d'émission de gaz à effet de serre. Cette question inquiète les acteurs économiques implantés dans le nord-est de l'Île-de-France qui pâtissent déjà d'une situation difficile (parc des expositions de Villepinte et Aéroports de Paris en particulier). Pour répondre à ces inquiétudes, l'EPA Plaine de France et Alliages & Territoires, en liaison avec le STIF²⁸ et le Conseil départemental du Val-d'Oise pour ce qui les concernent, devraient préciser le plus rapidement possible les moyens qu'ils mettraient en œuvre pour contribuer à l'atteinte de cet objectif. De nombreux participants, et pas seulement des opposants au projet, ont posé la question d'un « *plan B* » si ces prévisions qu'ils jugent optimistes échouaient.

Avec ce taux de 46% de déplacements en transports collectifs, tant la DRIEA que l'EPA Plaine de France considèrent que les déplacements générés par le projet, qu'il s'agisse des visiteurs, des employés ou des approvisionnements, n'auraient qu'un impact limité sur le réseau routier.

Dans le même sens, le maître d'ouvrage met en avant la part relativement faible du projet dans les flux à l'heure de pointe du soir, la plus critique, sur les principaux axes, soit moins de 7% pour A1 sud, 8% pour A3 sud et 3% pour A104²⁹. Pour réduire au minimum cet impact, le maître d'ouvrage propose des mesures complémentaires: « *la mise en place d'un plan de déplacements interentreprises (PDIE), des infrastructures périphériques et internes adaptées aux modes doux, des services dédiés aux nouveaux usages (plate forme de covoiturage, accueil des voitures électriques,...), une cellule de mobilité visant à assurer le bon fonctionnement des déplacements au sein du site et des accès* »³⁰.

Ceci ne suffit pas toutefois à convaincre totalement l'EPT Paris Terres d'Envol qui met en avant les 190 000 déplacements quotidiens qui seraient engendrés par le projet, des parts de trafic quotidiennes sur A1 plus élevées (14%), une hausse de 6% sur A1 à l'heure de pointe du soir vers la province « *suffisante pour faire basculer l'A1 en régime de saturation* »³¹ ou Paris-Nord-Villepinte qui mentionne dans son cahier d'acteur un réseau routier fortement congestionné et un risque d'asphyxie du réseau.

Au titre de l'amélioration du réseau national, a été évoquée la reconfiguration de l'échangeur A1/A3/RD370 qui devrait éviter de surcharger le tronçon allant jusqu'à l'échangeur avec le boulevard du Paris (BIP), et en créant un branchement sur EuropaCity par le sud, améliorer l'insertion des flux de trafic issus du projet dans le réseau national. Il semble, sans que cela ait été explicitement dit, que cet ouvrage dont la faisabilité ne sera pas établie avant juin 2017 soit pour le maître d'ouvrage une condition de réalisation du projet. D'autres réalisations d'amélioration du réseau national à court et moyen terme et non directement liées à EuropaCity ont été évoquées parmi lesquelles le contournement est de Roissy, l'échangeur de la Croix verte sur l'A 104 et la spécialisation de voies dédiées sur l'A3.

Néanmoins il semble que l'essentiel des améliorations envisagées pour fluidifier le trafic sur le réseau autoroutier porte sur des mesures de régulation qui n'ont cependant pas été précisées, l'augmentation de capacité du réseau n'apparaissant pas comme une solution réaliste ni même efficace, comme l'ont démontré les experts conviés par la commission. Selon eux, l'augmentation de capacité d'axes aussi fréquentés que l'A1 et l'A3 se traduirait par une augmentation du trafic et ne résoudrait pas les problèmes de congestion.

28 : STIF : Syndicat des transports d'Île-de-France.

29 : Extrait de la page 18 de la présentation PowerPoint du maître d'ouvrage lors de la réunion du 31 mai à Villiers-le-Bel.

30 : Extrait de la réponse à la question 112.

31 : Extrait de la contribution de l'EPT Paris Terres d'Envol « *Les impacts sur la mobilité* ».

Enfin la question de l'impact sur le réseau national des flux logistiques tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation a été abordée, le porteur du projet prévoyant que les accès en phase chantier se feraient par le boulevard intercommunal du Parisis (BIP) et la RD370, et qu'en phase exploitation la plupart des livraisons à la clientèle se feraient depuis des entrepôts situés en dehors du site. **L'alimentation du site en phase d'exploitation a été peu précisée et c'est un aspect qui, compte tenu du risque de nuisances qu'il pourrait entraîner, demande à être approfondi.**

L'adaptation de la voirie départementale qui assure une desserte ouest est a également été évoquée, avec des craintes que la transformation en boulevard urbain du boulevard du Parisis, qui restreindra sa capacité, ne reporte du trafic sur d'autres axes et notamment sur la RD 370, mais les représentants du Conseil départemental du Val-d'Oise ont précisé que cet axe ferait également l'objet d'améliorations qui permettraient d'absorber ce surcroît de trafic.

L'accès par les transports collectifs

L'amélioration de la desserte par transports collectifs viendrait essentiellement de la mise en service de la ligne 17 du réseau Grand Paris Express prévue en 2024, date d'ouverture prévue pour EuropaCity.

Pour les élus locaux et départementaux, mais également pour certaines entreprises du secteur, la réalisation de la ligne 17 mais surtout de la gare du Triangle est un des aspects les plus positifs du projet, et pour eux, c'est EuropaCity qui a permis de concrétiser ce qui n'était qu'une option lors du débat sur le réseau Grand Paris Express. Ce serait la seule gare de ce grand réseau dans le Val-d'Oise. Pour les milieux économiques c'est un projet qui désenclavera le territoire et qui, en créant de nouvelles connexions, générera de nouvelles initiatives.

Face à ces arguments, les opposants au projet, qui pour beaucoup s'opposent également au tracé retenu pour la ligne 17, considèrent que sans EuropaCity il n'y aurait pas besoin de gare et que cette desserte n'est donc pas destinée à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants du secteur. De plus, sans cette gare, il n'y aurait pas de possibilité d'urbaniser le Triangle (Cf. le SDRIF) et donc les terres agricoles seraient préservées.

La société du Grand Paris et l'EPA font, quant à eux, valoir que cette ligne et cette gare existeraient avec ou sans EuropaCity puisqu'elles desservent une aire beaucoup plus vaste, et notamment la ZAC et les communes proches par rabattement par bus ou voie piétonne ainsi que pour la ligne 17 des pôles importants tels que le Parc des expositions de Villepinte et les deux aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris – Le Bourget.

Alors que certains s'interrogeaient sur la capacité de la ligne 17 à absorber les besoins en dessertes hors EuropaCity, pour la Société du Grand Paris et le Syndicat des transports d'Île-de-France, la ligne 17 a les capacités requises compte tenu de la diversité des sites desservis et de l'étendue des plages horaires des usagers. Par ailleurs, le BHNS³² et les RER B et D, dont l'amélioration est envisagée ou en cours, complèteraient l'offre de transports collectifs.

Enfin la nécessité de réaliser la liaison ferrée RER B-RER D, dite « *barreau de Gonesse* » a été rappelée par les responsables élus, sans obtenir d'engagement quant à sa programmation de la part du STIF.

Les liaisons ouest-est par bus, à ce jour très mal assurées tant en termes d'horaires que de fréquences, apparaissent comme un souci essentiel du public local qui se dit très concerné par la situation actuelle. Les coupures créées par le réseau autoroutier existant s'ajoutant à un système de transport collectif lourd, radial pour l'essentiel, rendent très compliquées les mobilités est-ouest. L'insuffisante irrigation des territoires de l'est du Val-d'Oise par des transports collectifs performants, notamment vers Roissy, est criante, et plusieurs opposants ont mis en avant le risque que le projet accentue encore ce qu'ils appellent un « *effet de plaques* ». En réponse, le STIF a indiqué que la restructuration des lignes de bus, dont elle reconnaît l'insuffisance actuelle, se ferait en liaison avec l'arrivée de la ligne 17. Elle serait déjà engagée et même planifiée via une carte 2030 du réseau bus. Elle serait facilitée par la densification, la création de nouvelles zones d'activité permettant d'atteindre un niveau de « *masse critique* » justifiant la mise en place d'un réseau de bus dense. Le maître d'ouvrage s'est exprimé sur ces liaisons ouest-est : « *Nous avons proposé*

32 : Bus à Haut Niveau de Service.

de travailler – et de financer – des études de faisabilité d'un lien à la fois physique entre le site EuropaCity et le site de PSA, et de pouvoir travailler à des liaisons de transport en commun qui permettraient de relier la ligne 17 du métro du Grand Paris à la ligne 16, en desservant depuis Paris Nord les sites d'EuropaCity, de l'évolution du site de PSA et du centre commercial de Paris Nord 2 »³³.

La commission considère essentiel que soient réellement mises en œuvre les idées de travail en partenariat entre les différentes parties prenantes mises en avant lors du débat afin d'apporter des solutions durables à ce problème récurrent d'accessibilité ouest-est, par exemple à travers la mise en place d'un "comité transports" réunissant le STIF, le Département du Val-d'Oise, l'EPA, le maître d'ouvrage, les transporteurs, les gestionnaires des autres sites générateurs de trafic, les entreprises et les usagers.

Les modes doux ou actifs

Face à la volonté affirmée de l'EPA et du maître d'ouvrage d'organiser les modes actifs ou doux de manière à insérer le projet dans le territoire, certains opposants ont exprimé leurs doutes sur la possibilité d'effacer les coupures existantes et redonner de la cohérence à ce territoire morcelé en recréant des continuités par le réseau cyclable et par des parcours piétonniers. On retrouve les mêmes interrogations chez les élus s'agissant de l'organisation de cheminements depuis les communes environnantes.

L'EPA a indiqué « *travailler avec les collectivités locales afin de densifier le maillage du réseau cyclable et d'offrir davantage de solutions alternatives à la voiture individuelle. À l'intérieur du Triangle de Gonesse, les voies nouvelles prévoiront toutes des aménagements cyclables adaptés, tandis qu'à l'extérieur la mise en œuvre des schémas départementaux et du schéma régional des itinéraires cyclables aura progressé* ». Des connexions seraient ainsi créées avec le reste du réseau cyclable de la région Île-de-France. Des parcours vélos-piétons seraient prévus rejoignant la gare et desservant deux façades du projet avec le prolongement de la piste cyclable du Bourget jusqu'à Gonesse et avec un itinéraire Aulnay-Villepinte sur le BIP.

Là encore, l'atteinte de cet objectif suppose un partenariat renforcé entre les acteurs concernés, Région, Département du Val d'Oise, EPA, STIF, communes, maître d'ouvrage et populations locales.

La trame viaire

Pour nombre de ceux qui le critiquent, le projet constitue dans le tissu urbain environnant un îlot isolé, certains disent même un « *cul-de-sac* »³⁴, rendant impossible la réalisation d'une véritable trame viaire intégrée, tant à l'intérieur du Triangle de Gonesse qu'avec les communes voisines et en particulier avec le site PSA d'Aulnay.

L'EPA souligne en réponse que le plan-guide élaboré pour le Triangle, son document de référence pour l'aménagement du site, vise au contraire à assurer une continuité urbaine et paysagère interne et externe, notamment par un réseau de circulations doublé de pistes cyclables et la liaison entre le parc créatif de la gare et le parc urbain de 10 ha d'EuropaCity. Selon le maître d'ouvrage, le projet architectural de Bjarke Ingels confirmerait cette continuité des cheminements piétons au sein du projet et vers l'extérieur.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage a déclaré avoir « *entendu les demandes exprimées lors du débat public d'une réflexion partagée sur les connexions à créer avec le site PSA* » et s'est dit prêt à étudier le sujet avec les acteurs concernés.

33 : Extrait de l'intervention de Christophe Dalstein, Directeur exécutif du projet EuropaCity, lors de la réunion du 18 mai à Sarcelles.

34 : Extrait du verbatim de l'atelier du 31 mars à Villiers-le-Bel.

En conclusion, au terme de ces ateliers centrés sur l'accessibilité, on s'aperçoit que les échanges se sont en définitive focalisés pour l'essentiel sur deux sujets :

- celui de l'incidence du projet sur l'A1 et sa congestion, un aspect critiquable supplémentaire pour les opposants et un réel souci pour les grands utilisateurs de la voirie comme ADP³⁵, un sujet par contre mineur pour les populations locales qui se sont montrées finalement étonnamment peu intéressées par ce sujet ;
- celui de l'accessibilité de proximité et des problèmes de liaisons de bus est-ouest, un sujet profondément au cœur des préoccupations des publics locaux.

3. Les impacts environnementaux du projet

Les questions d'environnement étaient annoncées comme un point majeur des débats à venir, tant par le sondage qui les a précédés qu'au cours des premières interventions.

Les débats sur les questions d'environnement ont pris un tour différent selon le moment où ils sont intervenus, ainsi que selon le lieu des échanges : réunions générales ou ateliers, questions ou prises de position sur Internet, cahiers d'acteurs. Au début des débats, et en particulier lors de la réunion d'ouverture à Gonesse devant plus de 500 personnes le 17 mars 2016, l'environnement a été abordé par la partie du public opposée au projet sous l'angle de grands principes, justifiant à ses yeux un avis défavorable quant à l'opportunité de celui-ci. La contradiction avec les engagements souscrits quelques mois auparavant lors de la réunion de la COP 21 a été ainsi soulignée.

Le maître d'ouvrage exposait au contraire des objectifs environnementaux ambitieux, en voulant créer un écosystème totalement vertueux « *on ne peut pas se contenter d'essayer de compenser des impacts négatifs* »³⁶.

Lors de cette réunion d'ouverture, au cours de laquelle chacun se positionnait sur le projet, la partie du public et les élus qui y étaient favorables ne sont pas pour autant intervenus pour défendre le projet sur le thème de l'environnement qui ne semblait être essentiel. Sur les questions environnementales, les seuls soutiens explicites sur ce point sont provenus du Conseil départemental du Val-d'Oise : « *EuropaCity serait ainsi un laboratoire de nouvelles pratiques urbaines plus économes* »³⁷ et de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France : « *EuropaCity a les caractéristiques d'un projet éco responsable. De plus, le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse sanctuarise 400 hectares de terres agricoles* »³⁸.

Ces oppositions entre, d'un côté ce qui relèverait d'une incompatibilité du projet avec la COP 21 et de l'autre un objectif affiché d'exemplarité environnementale ont été confirmées lors des réunions publiques générales des 18 et 26 mai : ambition environnementale du projet pour le maître d'ouvrage, irréalisme du projet énergétique et absence d'étude sérieuse sur l'impact du projet sur les émissions de CO2 pour les opposants qui ont dénié la réalité de cette ambition considérée comme un outil de communication : « *J'ai l'impression qu'on ne sait pas ici que la COP 21 vient de se tenir à Paris* » a dit Denez L'Hostis, président de France Nature Environnement³⁹. Mais d'une manière générale les questions d'environnement y ont été peu abordées par le public.

Les débats ont cependant pris une tournure différente lors des ateliers consacrés en tout (25 mai, 7 juin) ou partie (31 mai) aux questions d'environnement, suivies par quelques dizaines de personnes à chaque fois. Même si le maître d'ouvrage n'a pas renoncé à commencer par souligner l'ambition environnementale de son projet et si les opposants n'ont pas totalement oublié le recours aux grands principes, c'est d'abord le projet lui-même qui a été débattu. Son examen s'est alors effectué sous ses modalités techniques, grâce à la participation des experts du maître d'ouvrage, d'experts d'organismes publics sollicités par la commission particulière, et grâce aussi à l'étude attentive des dossiers

35: ADP: Aéroports de Paris.

36: Extrait de l'intervention d'Elizabeth Laville, Conseil RSE pour le maître d'ouvrage, réunion d'ouverture à Gonesse le 17 mars.

37: Extrait du cahier d'acteurs du Conseil départemental du Val-d'Oise.

38: Extrait du cahier d'acteur de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France.

39: Extrait de l'intervention de Denez l'Hostis lors de la réunion du 18 mai à Sarcelles.

effectuée par certains participants. L'intervention d'experts proposés par les opposants du CPTG a également éclairé les débats, en particulier dans le domaine de l'énergie. BruitParif et AirParif, en tant qu'associations intervenant respectivement dans les domaines du bruit et de la qualité de l'air, ont également apporté leur expertise.

La transparence y a gagné. Le maître d'ouvrage a admis, de manière implicite ou explicite selon les sujets, que certaines des ambitions avancées initialement (ex: écosystème fermé) pourraient être revues à la lumière d'arguments techniques ou d'impossibilités réglementaires. Sur certains sujets, notamment la gestion des déchets, il est apparu que les ambitions initialement affichées dépassaient de peu les obligations réglementaires.

La conception avancée par le maître d'ouvrage était en effet celle d'un écosystème propre au projet, rendu possible en raison de sa dimension : « *L'opportunité, qui consiste à concevoir un projet de cette taille et non à l'adapter à des réseaux existants, permet d'adopter une démarche innovante...* »⁴⁰. Lors de la réunion du 7 juin, le maître d'ouvrage a apporté des précisions sur la démarche : « *La vraie difficulté de ce projet, c'est d'imaginer un quartier, donc un morceau de ville, même s'il n'y a pas d'habitants. Et donc, les synergies à construire sont les synergies au niveau d'un quartier, pas dans un seul équipement. La réflexion que l'on peut avoir sur la nécessité ou non de développer des solutions internes, on ne l'aborde pas de la même manière et on a une réponse qui est forcément différente si on l'aborde à l'échelle d'un quartier. Et je crois, en termes de politiques publiques, qu'il est demandé aux concepteurs de la ville de demain de pouvoir autonomiser, ou du moins de limiter l'impact de ces développements sur les autres territoires autour* ». Cet objectif de quasi « *autonomie* » a été débattu, **et la nécessité d'établir des relations d'échange avec les territoires voisins est apparue évidente**. Lors de la dernière réunion, le maître d'ouvrage a précisé sa position « *nos hypothèses sont sans doute basées sur une approche prudente sur l'énergie, l'eau et les déchets, en étant dans cette démarche d'autonomie et nous prenons l'engagement d'étudier les synergies avec le territoire pour finalement créer un écosystème qui ne serait pas autonome, et qui pourrait être dans un environnement plus large ; les apports multiples d'expertises, notamment ceux de l'ADEME ont été très utiles* ». Le maître d'ouvrage a en outre précisé que des modalités de compensation des impacts négatifs sur l'environnement restaient à élaborer.

En ce qui concerne l'eau, l'atelier du 25 mai a fait apparaître que les ambitions du maître d'ouvrage d'utiliser très largement les eaux pluviales collectées sur le site (voire des eaux usées recyclées après traitement local) risquaient d'être limitées par la réglementation sanitaire, sauf si celle-ci était appelée à évoluer d'ici la construction des installations. La rétention d'eaux pluviales dans des bassins à ciel ouvert ne serait probablement pas non plus autorisée, la proximité des aéroports du Bourget et de Roissy excluant toute incitation à la fréquentation des oiseaux aquatiques, mais il semble que le maître d'ouvrage ait intégré cette contrainte.

En ce qui concerne le bruit, lors de cet atelier, un représentant de l'ACNUSA⁴¹ a exposé les contraintes de bruit des aéroports de Roissy pour lequel existe un PEB⁴² et de celui du Bourget pour lequel le PEB est en cours d'élaboration. Ces documents ont confirmé les dires du maître d'ouvrage sur l'absence de survol direct du site par des avions. Sans nier totalement les nuisances sonores qui empêchent d'ailleurs la construction de logements sur ce territoire, les exposés des experts ont permis de relativiser l'impact des bruits aériens sur le site par rapport au bruit routier, plus présent. Le maître d'ouvrage a affirmé que la conception architecturale de son projet prenait en compte cette dimension et que des bâtiments « *écrans* » atténueraient ces nuisances.

En ce qui concerne les déchets, l'atelier du 7 juin a montré que les ambitions du maître d'ouvrage dépassant la bonne application des dispositions réglementaires consistaient surtout en un tri des déchets sur place et un projet de traitement des biodéchets par méthanisation, également sur le site d'EuropaCity. Ce dernier projet a été jugé peu réaliste compte tenu des risques de nuisances (odeurs), de la nécessité de compléter l'alimentation du digesteur par des produits plus riches en énergie, tels des déchets agricoles, et des contraintes d'épandage des déchets résiduels (digestat). La création d'un nouveau centre de tri a été en outre critiquée au motif que d'autres centres plus proches ont été fermés faute de contrat et qu'un projet du SIGIDURS de centre de tri à Sarcelles est en cours d'élaboration.

40 : Extrait du DMO, page 59.

41 : ACNUSA : Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporquaires.

42 : PEB : Plan d'Exposition au Bruit.

En ce qui concerne l'énergie, des interrogations ont été formulées le 7 juin sur la conception architecturale des bâtiments, qui pourrait être peu favorable à des économies d'énergie. Le maître d'ouvrage indique cependant que cette conception détaillée reste à venir. Un débat très technique, relayé ensuite sur Internet, a conduit l'expert des opposants à estimer que la production d'énergie sur le site ne saurait dépasser la moitié des besoins, par ailleurs élevés : « *sauf à revoir radicalement sa programmation et son architecture, ce projet restera un gouffre énergétique* »⁴³. Mais le maître d'ouvrage a maintenu son objectif de produire sur le site la totalité de ses besoins en moyenne annuelle.

La partie d'atelier consacrée le 31 mai aux impacts du projet sur la qualité de l'air a permis au maître d'ouvrage d'exposer l'état d'avancement de ses travaux. Une réduction des impacts est attendue d'un fort taux de recours de la clientèle aux transports en commun. **Pour le maître d'ouvrage, la compensation des impacts résiduels sera présentée dans l'étude d'impact.**

Les débats en atelier sur la biodiversité le 25 mai et sur le bilan carbone le 7 juin, se sont révélés moins fructueux.

Si le constat d'une pauvre naturalité actuelle du site a été largement partagé, l'ambition du maître d'ouvrage de développer une riche biodiversité au travers de la ferme urbaine et de la végétalisation de toitures a fait débat.

Le public a estimé incomplets les points du bilan carbone présentés par le maître d'ouvrage à la demande de la commission, et il a souligné l'ampleur des émissions totales prévisibles. La question de l'incompatibilité du projet avec les engagements de la COP 21 a de nouveau été invoquée par le public. Le maître d'ouvrage a annoncé des précisions dans l'étude d'impact à venir.

Le public a posé la question du respect des engagements que pourrait prendre le maître d'ouvrage. L'EPA et Alliages & Territoires ont fait état d'engagements figurant dans le protocole qu'ils ont signé en septembre 2015 mais le public a considéré que ces engagements, non plus que le suivi qui serait exercé par l'administration, ne lui donnaient pas suffisamment de garanties. La confidentialité du protocole qui lie l'EPA et Alliages & Territoires et l'impossibilité pour le public d'exercer un suivi de ces engagements et d'agir devant les tribunaux en cas de défaillances du maître d'ouvrage ont été contestés.

La configuration des débats sur l'environnement s'est à nouveau modifiée à l'occasion des réunions publiques finales, en particulier de celle du 16 juin. Une vingtaine d'auditions publiques y était organisée, chacun des orateurs d'origine différente (élus, membres d'associations, représentants socioprofessionnels ou citoyens) étant invité à résumer son avis sur le projet en un temps limité (7 minutes). Les questions environnementales ont été peu évoquées puisque seuls deux orateurs leur ont fait une place dans leur intervention, pour souligner l'irréalisme du projet en matière d'énergie (un intervenant) et son incompatibilité avec les engagements de la COP 21 (2 intervenants).

Les débats sur Internet ont surtout concerné, dans le domaine de l'environnement, les questions d'énergie et de compatibilité avec la COP 21, mais aussi la gestion des déchets. Les échanges entre les internautes et le maître d'ouvrage ont apporté moins d'évolutions que les échanges en ateliers, les réponses du maître d'ouvrage étant restées plus proches de son dossier d'origine.

À noter toutefois que c'est seulement en fin de débat (6 juillet), au détour de la réponse à la question n°121 sur le thème récurrent du bilan des émissions de gaz à effet de serre qu'une réponse du maître d'ouvrage a été apportée à l'allégation d'une incompatibilité du projet avec les engagements de la COP 21 : d'ici 2020 « *les accords européens continuent de s'appliquer... qui se déclinent déjà dans le schéma régional climat-air-énergie* ».

43 : Extrait de la contribution d'Alain Bornarel.

4. Les impacts sur les terres agricoles

Comme évoqué plus haut, les questions relatives aux prélèvements sur les terres agricoles étaient d'emblée annoncées comme un point majeur des débats.

Du début à la fin des réunions publiques, ce thème a été effectivement abordé plus fréquemment que celui des impacts environnementaux du projet, le plus souvent par des opposants déclarés. Le maître d'ouvrage, le préfet et les élus du Val-d'Oise ont exposé que l'urbanisation du Triangle de Gonesse était prévue de longue date : « *L'Etat a incité ou approuvé le projet de densification urbaine dans ce secteur* » selon Yannick Blanc, préfet du Val d'Oise⁴⁴. Cette décision allait être prochainement confirmée par l'Etat par la création prochaine de la ZAC. Le Conseil régional d'Île-de-France a de son côté confirmé la vocation du Triangle de Gonesse à accueillir du développement économique, écartant de facto toute hypothèse d'évolution du SDRIF sur cette question (réunions publiques du 17 mars et du 4 juillet).

La nécessité d'améliorer l'autonomie alimentaire de l'Île-de-France a été également invoquée, ainsi que la qualité exceptionnelle des sols promis à l'artificialisation qui figurent parmi les meilleures terres agricoles en Europe. Ces arguments ont été avancés par l'ensemble des acteurs favorables à la conservation de la vocation agricole de ces terres, à forte valeur agronomique mais rendant aussi « *de très nombreux services aux habitants, riverains et activités du territoire pour la préservation des Pics de pollution, des îlots de chaleur, des inondations,...* » en raison de la nature du sol, limoneux, appelé « *Néoluvissols* » selon le CPPES⁴⁵. Le CPPES avait d'ailleurs à ce sujet interpellé l'EPA Plaine de France au sujet du manque d'information préalable du public sur la nature et les caractéristiques pédologiques de ces sols⁴⁶. L'aménageur a alors répondu que « *dans le cadre de la concertation sur la ZAC du Triangle de Gonesse, a été soulevée la nécessité de renforcer la connaissance par l'aménageur de la caractérisation technique des sols : taux de matière organique, densité de lombrics, système racinaire, complexe argilo-humique etc... Suite à quoi, l'EPA s'est engagé à faire réaliser une analyse de la qualité des sols à l'échelle de l'ensemble du périmètre de la ZAC afin de permettre, entre autres, de révéler les pratiques à favoriser pour garantir une gestion raisonnée des écosystèmes* »⁴⁷. Un autre participant a reconnu la qualité des terres de la Plaine de France et a ainsi commenté le projet du maître d'ouvrage de valoriser les terres végétales du terrain en les réutilisant sur la toiture du complexe : « *environ 200 000 m³ de terre végétale (qui) pourraient être décapés et stockés à part pour être réutilisés sur la toiture végétalisée, où seraient situés le parc paysager et la ferme urbaine, sous réserve d'une vérification préalable de l'absence de pollution des sols* ». Il lui suggère de mettre « *à disposition des stocks de terre arable (...) pour d'autres projets d'agriculture en milieu urbain, dont l'un des problèmes récurrents est le besoin d'apport massif de terre saine et propre à la culture* »⁴⁸, proposition accueillie favorablement par le porteur du projet.

Le recours à des projets agricoles différents, basés sur des exploitations de petite taille respectueuses de l'environnement, a été mentionné à plusieurs reprises dans les débats en réunion comme sur Internet, sans que leurs modalités techniques ou financières ne soient détaillées. L'EPA Plaine de France a précisé à ce titre qu'il aurait recours à des appels à projet pour déterminer de quelle manière seraient exploités les 11 hectares de la « *lisière agricole* » prévue au nord du projet.

Certains acteurs, à l'instar des AMAP, de la COSTIF et d'organismes prônant une « *agriculture citoyenne* »⁴⁹, ont proposé sur le site Internet du débat des projets alternatifs allant dans le sens de la préservation des sols de la Plaine de France, et ayant pour ambitions de créer « *des liens urbain/rural au sein des villes* »⁵⁰ et des emplois pérennes.

44 : Extrait de l'intervention de Yannick Blanc lors de la réunion d'ouverture le 17 mars à Gonesse.

45 : CPPES : Club Parlementaire pour la Protection et l'étude des sols.

46 : Extrait de la question N°26.

47 : Extrait de la réponse N°26.

48 : Extrait de la question/réponse N°57.

49 : Extrait la contribution du Réseau AMAP Île-de-France.

50 : Extrait de la contribution Terre de Liens Île-de-France.

Ainsi, « *un projet Alimentaire Territorial* », présenté par le Réseau AMAP Île-de-France⁵¹, permettrait de développer la polyculture sur la plaine et ainsi approvisionner les habitants de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Un autre projet, mis en avant dans le cahier d'acteurs de Terres Fertiles, société civile pour le développement d'une agriculture durable en Île-de-France, développe le concept de zone agricole partagée, lieu « *pilote* » qui accueillerait « *Gonesse cultures vivantes* », projet alternatif à la ZAC combinant « *projets artistiques et de loisirs créatifs* » et méthodes de permaculture et de micro maraichage bio, sur le modèle de la ferme du Bec Hellouin.

L'atelier du 25 mai, peu suivi par le public, a atténué cette vision alarmiste de l'étalement urbain : les prélèvements sur les terres agricoles en vue de l'urbanisation, modérés, sont très encadrés par les pouvoirs publics en Île-de-France. Une protection de 400 hectares de terres agricoles au nord du Triangle de Gonesse, non affectées par le projet de ZAC est envisagée, mais des interrogations subsistent sur l'effectivité de la procédure : « *Je suis inquiet quand je vois un carré agricole de 400 hectares sans aucune protection* »⁵². La profession agricole majoritaire est attentive à la finalisation de cette protection.

Plusieurs personnes ont interrogé le maître d'ouvrage sur les raisons qui l'avaient conduit à écarter le site des anciennes usines PSA à Aulnay-sous-Bois. Pour le maître d'ouvrage, ce site n'était pas disponible au moment où le projet a été élaboré et, toujours selon Alliages & Territoires, il ne serait pas adapté au projet en raison d'une desserte insuffisante par les transports en commun.

L'EPA Plaine de France a indiqué que les modalités de la compensation des impacts économiques agricoles prévue par la loi d'avenir de l'agriculture d'octobre 2014 seront élaborées après la publication du décret annoncé par cette loi. Le public a souhaité que cette compensation soit mise en œuvre sur le territoire de l'EPA.

5. La dimension culturelle du projet : essentielle pour les uns, objet de scepticisme pour d'autres, méritant d'être précisée dans sa gouvernance pour d'autres encore

La dimension culture du projet aurait pu être une question assez consensuelle, personne ou presque n'en contestant l'intérêt dans l'absolu. Elle a cependant suscité des réactions divergentes concernant son opportunité et sa place dans ce projet, le fait qu'elle soit portée par un opérateur privé, son inscription dans l'offre culturelle présente sur le territoire et la place qu'elle donnerait aux initiatives locales, et enfin, son accessibilité aux populations du nord-est de l'Île-de-France.

Pour le maître d'ouvrage et certains participants favorables au projet, la culture est au cœur, voire « *le* » cœur du projet. La culture est perçue par certains élus comme moteur potentiel de la croissance économique et sociale. Ils avancent le concept de « *ville créative* » et estiment qu'« *avoir une image créative permet de rendre une métropole attractive et donc de convaincre les populations, les touristes et les entreprises de s'y installer* »⁵³.

A contrario, pour les tenants d'une vision de la culture plus « *classique* » que celle que semble proposer le projet, telle qu'insérée dans un complexe marchand, il ne peut s'agir que de culture consumériste, or pour eux, la culture n'est pas un bien de consommation. Dans cette conception de la société, « *la culture a un rôle vital. Elle doit protéger et non pas ajouter de la frustration, être émancipatrice* ». Et ce projet est alors perçu comme un objet clivant : il y aurait, « *d'un côté ceux qui y auraient accès et de l'autre ceux qui regarderaient, peut-être avec envie* »⁵⁴.

Selon ces derniers contributeurs, dans un tel projet, la culture n'est qu'un facteur d'attractivité pour l'offre commerciale. Ils mettent en balance les surfaces dédiées à la culture et la dimension du projet : « *les 50 000 m² dédiés à la culture sur les 80 ha de l'emprise du projet disent clairement que tout serait commerce, la culture ne serait qu'alibi* »⁵⁵.

51: Projet également mentionné dans la contribution du mouvement citoyen Terre de Liens Île-de-France.

52: Extrait de l'intervention de Laurent Sainte Fare Carnot lors de la réunion d'ouverture le 17 mars à Gonesse.

53: Extrait du cahier d'acteur du Conseil départemental du Val-d'Oise.

54: Extrait du cahier d'acteur d'EELV Les Verts Val-d'Oise.

55: Extrait du cahier d'acteur d'EELV Les Verts Val-d'Oise.

Pour ces opposants, la culture d'une part, le commerce et les loisirs marchands d'autre part, relèvent de logiques totalement différentes, de publics différents et de pratiques dissociées dans le temps. Pour M. Aillagon, intervenant à la demande du maître d'ouvrage le 26 mai à Paris, il est légitime de s'interroger sur la question de savoir si « *la coexistence d'une offre culturelle et par ailleurs commerciale est tolérable, positive, utile* ». Il estime que les espaces commerciaux étant devenus des espaces de convivialité possible, « *il existe une véritable possibilité de développement convergent de ces activités* ».

La pertinence d'une offre culturelle à Gonesse a été contestée par quelques personnes: « *Certains parmi vous voient en EuropaCity l'opportunité de faire rayonner votre territoire, avec musées et parcs à thèmes pour vos enfants, en somme la culture à portée de main (...) mais pourquoi se contenter d'une pâle copie dans une ambiance délétère de caddies et de supermarché qui, n'en doutons pas, saura à un moment donné faire appel à votre porte-monnaie, quand les originaux sont à votre portée pour le prix d'un ticket de RER ?* »⁵⁶.

Face à ces arguments, certains ont opposé l'intérêt d'une offre culturelle pour une fois éloignée du centre ville et qui serait plus facilement accessible à des publics peu habitués à la fréquentation des grands établissements culturels parisiens. Cet argument de la proximité avait été évoqué également par des éducateurs qui considéraient que la contrainte des déplacements de groupes d'enfants à Paris était un frein à l'accès à la culture. Lors d'un débat organisé dans le « *DP-Bus* », des personnes retraitées avaient aussi manifesté leur intérêt pour une offre culturelle de qualité à proximité.

L'alliage culture et loisir ou divertissement a également fait l'objet de controverses. Certains ayant une conception plutôt intellectuelle et élitiste de la culture, voient un antagonisme dans la juxtaposition de ces deux activités. Pour d'autres au contraire, le divertissement peut être un moyen d'amener des personnes et notamment des enfants, vers des espaces culturels qu'ils n'auraient sans doute pas l'opportunité de découvrir par ailleurs. « *Comme s'il s'agissait d'un péché que de rechercher à se divertir et à se distraire. Un parc aquatique, un parc thématique, un parc d'aventures, (...) peuvent être un lieu de sortie familiale franchement apprécié. Et je me dis que cela peut être le prétexte pour amener les enfants à visiter une exposition puisque j'ai compris qu'il y en aurait aussi* »⁵⁷. Enfin, selon M. Aillagon, les opérateurs culturels eux mêmes ont saisi l'importance du loisir comme vecteur de la vie culturelle, culture et fête pouvant se conjuguer, comme le montre la fête de la musique. Pour lui « *la culture peut être une forme de loisir élevé dans sa finalité* » ; voir une exposition ou écouter un concert est à la fois un loisir et une pratique culturelle.

Toujours au titre de cette controverse sur la nature du projet, certains se sont étonnés de l'absence de cinéma, notamment lors des mini-débats du « *DP-Bus* », alors même que le maître d'ouvrage revendique ce choix comme un positionnement différenciant par rapport aux centres commerciaux les plus récents, qui intègrent des complexes cinématographiques dans leur offre de divertissement. La commission a néanmoins relevé que le maître d'ouvrage était moins affirmatif au cours du débat que dans le dossier du maître d'ouvrage en précisant que la présence de cinéma n'était pas envisagée « *à ce jour* » (Extrait de la réponse du maître d'ouvrage à la question N°16).

Se sont également exprimées des interrogations sur la légitimité d'un investisseur spécialisé dans l'immobilier commercial à proposer un projet culturel. La « *culture version Auchan* » consisterait selon des détracteurs, à copier « *le succès nocturne de Las Vegas aux Etats Unis : des boîtes de nuit, une salle de concert de 3000 à 5000 places...* » et « *il ne manquerait plus qu'un casino pour copier ce modèle* »⁵⁸, hypothèse d'évolution qui paraît d'ailleurs vraisemblable à ces participants. Ces questions sont apparues à d'autres comme dépassées, les oppositions privé/public n'étant plus aussi pertinentes qu'elles ont pu parfois l'être : « *Il existe beaucoup d'entreprises privées qui ont créé leur fondation, des fondations qui n'ont pas forcément de lien avec le cœur de métier des entreprises.*

56 : Extrait de l'avis N°37.

57 : Extrait de l'avis N°77.

58 : Extrait du cahier d'acteurs du CPTG.

Et pourtant, cela fonctionne. Par exemple, la Fondation Cartier, le Fonds Leclerc à Landerneau. Ce sont des équipements qui pourraient être publics au regard de la qualité de leur offre »⁵⁹. Les exemples de la Fondation Vuitton au Bois de Boulogne et de la Maison Rouge le long du canal de la Bastille ont également été mentionnés.

Au delà de ces questions de principe, le débat a fait apparaître assez paradoxalement, au moins en apparence, que la dimension culturelle du projet semble assez aboutie pour le maître d'ouvrage, alors qu'Alliages & Territoires n'en serait pas l'opérateur, la culture n'étant pas son métier. Si peu de choses ont été dites concernant les salles de spectacle, l'atelier « *culture, loisirs et attractivité touristique* » du 11 mai a permis de détailler les partenariats avec la Réunion des musées nationaux-Grand Palais et Universcience, qui ont pour mission de donner un contenu programmatique à des espaces dont la vocation générale a été déterminée par le maître d'ouvrage: la halle d'exposition et le centre culturel destiné aux enfants. Les dimensions et les thématiques envisagées pour ces équipements ont néanmoins suscité des interrogations quant à leur adaptation au public de proximité et d'une manière générale, les acteurs culturels et associatifs se sont inquiétés de la place qui pourrait leur être laissée dans la construction de ce projet qui semble à certains issu d'une démarche de marketing culturel plus que d'une analyse des besoins et des problématiques spécifiques du territoire. « *Serons-nous vraiment partie prenante de cette offre, ou est-ce une offre qu'on vient nous faire ?* » s'est interrogé un responsable associatif⁶⁰.

D'autres pointent qu'il manque dans ce projet une place dédiée aux jeunes et aux cultures urbaines. Le débat a ainsi clairement fait émerger la demande de voir ce projet offrir de la place à de jeunes créateurs qui veulent être acteurs du projet et non seulement consommateurs : « *Offrir aux jeunes artistes locaux des scènes ou des lieux de répétition, voire des espaces d'investissement spontané à l'image du « 104 » dans le 19^e à Paris, permettrait par exemple de contribuer à répondre à un besoin tout en accroissant l'offre proposée aux visiteurs d'EuropaCity* » proposent certains, pour qui « *la mise à disposition de locaux, à titre gracieux ou à des tarifs symboliques, pour des associations à vocation sociale, éducative, sportive, en contrepartie de l'animation du site au travers de leurs activités, pourrait également être une opportunité de développement* »⁶¹.

Pour d'autres, c'est l'excellence même du projet culturel qui peut être un facteur de réussite pour le territoire : « *EuropaCity sera une réussite à condition de porter un projet culturel ambitieux* » estime le conseil municipal de Gonesse qui voit dans EuropaCity l'opportunité de développer la commune et plus largement le territoire de Roissy Pays de France, qui souffre d'un manque d'équipements culturels structurants à l'échelle d'un bassin de vie de 350 000 habitants. Le maître d'ouvrage a précisé lors de la réunion du 26 mai à Paris ses objectifs : « *viser l'excellence tout en étant accessible et populaire* ».

Ces objectifs ambitieux ont conduit certains participants à poser la question de l'équilibre financier des espaces culturels. Subsiste en effet un certain flou sur l'implication des gestionnaires du complexe dans la programmation des activités culturelles qui se dérouleraient dans EuropaCity : comment cet équilibre serait-il atteint ? Quelle pourrait être la place du mécénat dans ce projet ? Et en contrepoint, quelle serait la liberté de programmation des responsables des différents espaces culturels ? Tel était en substance le sens des questions posées. Si le maître d'ouvrage estime que la culture, élément d'attractivité central du dispositif, doit avoir une place à part dans le modèle économique, il n'indique pas clairement comment ces équilibres entre gestionnaires et acteurs culturels, d'une part, et exigence culturelle et contraintes financières, d'autre part, pourraient être atteints.

Plus généralement, de nombreuses questions ont porté sur la gouvernance de ce vaste ensemble culturel. « *Comment ici, sur ce territoire, les institutions locales, les différents territoires et les acteurs culturels environnants seront-ils impliqués dans le dialogue, voire dans l'écriture du projet culturel d'EuropaCity ?* »⁶². C'est à l'évidence un point crucial pour

59 : Extrait de l'intervention Christophe Lemaire, adjoint-chargé de mission Grand Paris à la DRAC lors du débat en ligne du 17 mai.

60 : Extrait de l'intervention de Gaoussou Diakite, association Passerelle, lors de l'atelier du 11 mai.

61 : Extrait du cahier d'acteurs de l'association Eurêka.

62 : Extrait de l'intervention de Jean-Pierre Saez lors de l'atelier du 11 mai.

les professionnels de la culture très soucieux de leur liberté et de leur autonomie, **et peu de choses ont été dites sur les missions et les responsabilités du comité de pilotage local auquel s'est engagé le maître d'ouvrage avec Roissy Pays de France à l'initiative du député maire de Gonesse.** Se pose d'ailleurs la question de l'aire géographique de ce comité de pilotage : si ce complexe se réalise, il est appelé à rayonner très au-delà de cette Communauté d'agglomération et peut impacter les collectivités et les acteurs culturels de Seine-Saint-Denis, voire de toute l'Île-de-France.

À ces questions sur la place des acteurs locaux de la culture dans le projet, le maître d'ouvrage a affirmé que les acteurs du territoire pourraient avoir une place dans le projet à condition que leur offre contribue à l'attractivité d'EuropaCity, sans pour autant définir ce qu'il considérerait comme « *attractif* », étant moins précis sur ce point que pour les surfaces commerciales.

Comme pour les commerces mais à un niveau moindre, les acteurs publics ou associatifs ont en outre fait état de craintes de voir le paysage culturel existant profondément bouleversé par l'émergence d'un projet de cette ampleur : la modification des rapports publics/privés a été soulevée et la possible « *aimantation* » des initiatives culturelles du territoire par EuropaCity ressentie comme une menace : « *Devant l'importance de ces équipements les acteurs de terrain, les habitants et les artistes s'interrogent naturellement sur leur place (...) Demain, dans cet environnement profondément modifié, quelle sera la place des politiques culturelles ?* »⁶³. Le maître d'ouvrage a, quant à lui, insisté sur la complémentarité de son projet avec les équipements et programmes culturels, publics ou privés, existants en Île-de-France et sur sa volonté de construire des partenariats avec les grands équipements culturels du territoire, tels le musée de l'Espace du Bourget, le musée de la Renaissance d'Ecouen ou encore le Centre national des arts de la rue à Garges-lès-Gonesse mais, à ce stade du projet, il n'a pas apporté d'éléments concrets sur la possibilité de mettre en œuvre une telle coopération.

Au terme de ce débat, il semble que le maître d'ouvrage et les opérateurs auxquels il fera appel aient à relever des défis délicats : le premier concerne la capacité à conjuguer des projets locaux tel un musée du pain témoignant de l'histoire « *boulangère* » de Gonesse, et plus globalement des projets issus d'initiatives locales, avec une ambition culturelle visant une clientèle en recherche de nouveauté. Seule la recherche constante d'innovation et d'excellence attirerait une clientèle venant d'assez loin et à même de payer des places à des prix élevés mais ces tarifs seraient bien souvent largement au delà des niveaux de solvabilité moyens des populations de l'est du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. La question de l'adaptation d'une tarification préférentielle a ainsi été plusieurs fois évoquée (comme pour les loisirs). Le maître d'ouvrage a répondu à cette demande « *bien sûr que cette tarification préférentielle est à construire avec le territoire* ».

Autre défi, intégrer des projets locaux sans affaiblir l'offre culturelle et le rayonnement des structures présentes sur le territoire. Au terme de ce débat, la volonté manifestée par le maître d'ouvrage d'intégrer des initiatives issues des milieux culturels locaux qui représentent un réel potentiel de créativité mais qu'il n'a pas à ce jour intégrées dans son projet reste à concrétiser. A une question qui lui était posée sur la possibilité de faire évoluer le projet culturel élaboré avec Universcience et la Réunion des musées nationaux-Grand Palais qui est à ce stade d'abord destiné à un public extérieur au territoire et présenté comme élément central de son projet, sa réponse a été : « *Aujourd'hui nous avons des hypothèses. Nous les avons travaillées sérieusement. Elles sont ouvertes, elles peuvent progresser, elles peuvent évoluer dès lors qu'elles apparaîtraient pour nous, pour les habitants, pour les décideurs publics, plus pertinentes* ».

63 : Extraits du cahier d'acteurs de la commune de Garges-lès-Gonesse.

6. L'offre de loisirs : une offre dont le principe séduit mais des doutes sur les possibilités d'y accéder pour les habitants du territoire et une crainte de « cannibalisation » pour les opérateurs du secteur des loisirs

La composante loisir a été assez peu questionnée. Elle a quand même fait l'objet d'avis divergents : si certains évoquent des « loisirs pré-mâchés »⁶⁴ faits pour des gens venant de loin pour se distraire ainsi que « l'aberration »⁶⁵ que représenterait une piste de ski intérieure à l'époque d'une prise de conscience de l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique, cette opinion n'est manifestement pas partagée par tout le monde, la commission ayant relevé que, lors des rencontres avec des lycéens et un public jeune, ou lors du débat numérique, l'offre de loisirs proposée par le projet rencontrait une large adhésion, puisque les questions portaient souvent sur des points précis de programmation : « y aura-t-il une « escape room » »⁶⁶ ou encore les caractéristiques des équipements. Cet intérêt pour la dimension loisir du projet était également exprimé par des mères de famille et de jeunes adultes lors des entretiens qui avaient lieu dans le DP-BUS.

Comme pour la culture, la question des tarifs est apparue de manière récurrente avec la crainte clairement exprimée que leurs niveaux n'excluent de fait une grande partie des habitants du territoire. Certains participants ont relevé que la prise en charge des tarifs préférentiels évoqués par le maître d'ouvrage restait à préciser. Cette question a été renvoyée à des débats avec les collectivités locales et il n'a pas été possible de savoir si ces tarifications particulières auraient un caractère « social » (les références aux CCAS pourraient le laisser penser) ou si elles seraient accessibles à l'ensemble des résidents du territoire et dans ce cas, comment serait défini ce territoire ? On ne sait pas à l'issue de ce débat si les collectivités seraient mises à contribution ou seraient seulement les gestionnaires de fichiers identifiant des personnes éligibles à ces tarifications. A ce titre également, et dans la mesure où Alliages & Territoires ne sera pas l'exploitant de ces espaces de loisirs payants (ni des espaces culturels), il serait intéressant d'obtenir des précisions sur les obligations qui pourraient être faites en ce sens aux délégataires de ces activités ou sur tout autre mode de contribution permettant d'assumer cette perte de recettes.

Peu de professionnels se sont exprimés au cours de l'atelier consacré aux loisirs. Ce n'est qu'après que le programme de réunions ait été achevé que la Compagnie des Alpes, acteur important dans le secteur des loisirs français, a fait parvenir un cahier d'acteur faisant état de ses craintes et de ses critiques vis à vis du projet d'Alliages & Territoires. On ne peut que regretter que les éléments qui figurent dans ce document n'aient pu être débattus en réunion du fait de leur présentation tardive. La Compagnie des Alpes fonde sa position sur deux considérations d'ordre assez différent : la première porte sur la dimension « gigantesque » de l'aspect loisir du projet EuropaCity face à l'importance de l'offre de loisirs existant particulièrement en Île-de-France⁶⁷. Elle souligne l'évolution préoccupante de la fréquentation des grands parcs en Île-de-France (de -12% à +4,8% en 2014 et 2015) et la « fragilité d'un marché pouvant se retourner dans un contexte d'incertitude économique et sécuritaire »⁶⁸. C'est pour elle un marché « mature » qui ne peut absorber une offre aussi importante que celle proposée sans déstabiliser sérieusement ce qui existe aujourd'hui. Elle estime que « l'impact économique d'un tel projet serait immédiatement négatif car il est clair que le chiffre d'affaires des infrastructures de loisirs d'EuropaCity serait réalisé au détriment des infrastructures existantes et qu'il entraînerait une destruction d'emplois directement liée à cette cannibalisation »⁶⁹. Cette analyse avait été développée notamment par le CPTG au cours du débat. Le second grief de la Compagnie des Alpes au regard du projet est lié à l'arrivée de l'opérateur chinois Wanda dont elle pense que l'implication dans le projet EuropaCity n'est que la première étape d'une stratégie de conquête du marché des loisirs français et européen.

64 : Extraits de la contribution de Luc Dupont.

65 : Extraits des avis 139 et 12.

66 : Extrait du verbatim du débat numérique du 17 mai sur les thèmes de la culture et des loisirs.

67 : N.B. : la Compagnie des Alpes mentionne le parc zoologique de Vincennes alors qu'aucun parc animalier ne semble être envisagé à EuropaCity. Elle cite également « les Bois francs » géré par Pierre & Vacances, qui, fonctionnant sur la base de séjours de courte durée, relève de catégories très différentes.

68 : Extrait du cahier d'acteur de la Compagnie des Alpes.

69 : Extrait du cahier d'acteur de la Compagnie des Alpes.

Le maître d'ouvrage n'a pu répondre aux arguments développés par la Compagnie des Alpes dans son cahier d'acteur en raison du caractère tardif de sa transmission. Il avait néanmoins évacué les risques d'une concurrence avec les parcs à thèmes existants, mettant en avant le fait que celui qui serait implanté à EuropaCity (dont on ne connaît pas l'identité) serait couvert et donc accessible toute l'année, que la piste de ski « *indoor* » n'existait nulle part en France et que la région Île-de-France était insuffisamment pourvue en espaces aqua-ludiques. L'association de Wanda au projet, objet de craintes et de critiques pour les uns, apparaît au contraire à d'autres comme un gage de sérieux et de garantie sur l'ambition de cet aspect du projet en raison de sa compétence mondialement reconnue dans le domaine des loisirs de sa puissance financière.

Cette crainte de « *cannibalisation* », évoquée tout au long du débat dans la partie dédiée au secteur commercial, est également apparue pour le secteur des loisirs alors que cet aspect du projet était peu contesté par le public « *profane* » et les élus qui le trouvaient bienvenu dans un territoire assez peu pourvu en la matière. Là aussi, c'est la dimension exceptionnelle du projet qui est perçue comme un perturbateur de l'existant dans une conjoncture sans doute plus incertaine que celle qui prévalait au moment de sa conception, mais également le partenariat financier avec un groupe dont l'ambition de leadership mondial dans le domaine des loisirs apparaît menaçante pour les opérateurs présents en France. La contestation portée par le public a été surtout le fait de contributeurs individuels ou de mouvements écologistes qui refusent la marchandisation des loisirs et par des professionnels souhaitant protéger des parts d'un marché dont ils ne voient pas la croissance à court et moyen terme.

7. L'attractivité touristique du projet : une affirmation évidente pour les uns mais objet de doutes sur la capacité du territoire francilien à attirer de nouveaux touristes en grand nombre pour d'autres

Cette question s'est révélée polémique surtout en toute fin du débat, avec des contributions parvenues après la réunion de clôture, ce qui n'a pas permis d'alimenter la controverse sur des arguments déterminants, tels que les tendances du tourisme d'affaires ou encore les prévisions de trafic sur lesquelles repose le projet.

Certains élus et contributeurs institutionnels se sont prononcés en faveur du projet dès le début du débat, voyant dans EuropaCity une opportunité de développer le tourisme francilien et notamment le tourisme d'affaires. Perçu comme « *un vecteur d'attractivité indéniable à l'échelle mondiale et un projet phare pour le renforcement du cluster des échanges internationaux du Grand Roissy – Le Bourget* »⁷⁰, EuropaCity convainc certains acteurs par ses prévisions de fréquentation pour lesquels « *le chiffre de six millions de visiteurs ne [...] semble pas exagéré du fait que le promoteur envisage la création d'événements culturels internationaux* »⁷¹. Cet enthousiasme fait écho à certaines contributions qui voient dans le projet EuropaCity l'opportunité de renouveler l'attractivité de Paris « *une ville qui dort* »⁷², voire un atout supplémentaire dans la capacité du Grand Paris à se porter candidat à de grands événements internationaux, tels les JO 2024 ou l'Exposition Universelle.

Pour d'autres au contraire, c'est le concept même d'EuropaCity qui paraît inadapté. Selon eux « *ce type d'équipement aurait sa place à Dubaï, mais ne correspond nullement à l'image de Paris et de la France sur le marché international* »⁷³. Ces contributeurs relèvent que les touristes étrangers viennent à Paris pour « *son patrimoine, sa mixité urbaine, son art de vivre et sa créativité* » et qu'il conviendrait plutôt de capitaliser sur ces atouts uniques au monde plutôt que de recréer, sur un territoire a priori peu attractif, une offre qui peut être trouvée partout ailleurs.

Les prévisions de fréquentation sont d'ailleurs contestées par certains qui mettent en doute la capacité du projet à attirer 31 millions de visites par an, chiffre qui correspond à « *la totalité des 300 parcs d'attraction français* »⁷⁴.

70: Extrait du cahier d'acteur du Département du Val-d'Oise.

71: Extrait du cahier d'acteur de l'association Roissy Entreprises.

72: Extrait de la question N°80.

73: Extrait de la contribution de l'Union du Grand Commerce de centre-ville.

74: Intervention de Jacqueline Lorthiois, urbaniste, membre du CPTG lors de l'atelier culture, loisirs et attractivité touristique du 11 mai.

D'autres contributeurs estiment qu'EuropaCity viendrait directement concurrencer l'offre hôtelière et de tourisme d'affaire, existante et en projet. EuropaCity ferait ainsi peser le risque de surcapacité hôtelière et d'espaces de conférence en Île-de-France, « à l'heure où l'on enregistre une baisse significative du nombre de congressistes en France, une baisse de la fréquentation des hôtels et une diversification des formes d'hébergement »⁷⁵. La maturité atteinte par le marché des salons en Île-de-France serait également liée aux difficultés d'accès, selon des contributeurs qui pointent la forte saisonnalité du tourisme d'affaires et la concentration des salons sur quelques mois, ce qui induit des flux de déplacements considérables et irréguliers sur l'année. « Localisation et accessibilité sont les critères déterminants du choix de localisation d'un salon, et en conditionnent fortement l'attractivité »⁷⁶ relève ainsi un acteur du secteur qui met en doute le schéma de répartition modale sur lequel repose le projet, avec 46% des accès au complexe en transports en commun et pointe un risque d'asphyxie du réseau viaire lié à l'arrivée d'EuropaCity, ainsi que de saturation du futur réseau de transports en commun. Pour cet acteur, « non seulement 20 000 m² supplémentaires de congrès et de séminaires semblent inopportuns au vu des tendances constatées sur le marché européen, mais surtout la saturation du réseau pénalisera fortement le tourisme d'affaires »⁷⁷.

N'adhérant pas à cette analyse, des professionnels de l'hôtellerie se félicitent au contraire que le projet offre une opportunité de divertissement pour la clientèle d'affaires des hôtels du pôle de Roissy.

Plus généralement, lors de l'atelier du 11 mai « culture/loisirs/attractivité touristique » a été évoquée la nécessité de mettre en réseau « les grands attracteurs du territoire »⁷⁸, pour répondre notamment aux évolutions du tourisme d'affaires, avec l'émergence de la notion de « lieux hybrides qui se mettent en réseau »⁷⁹. Ces réseaux fonctionneraient selon les pratiques (culture, gastronomie, hébergement, spectacles...) et la tendance serait plutôt à la déconcentration et à la mise en synergie d'offres qu'à la concentration en un seul lieu.

8. La spécificité et l'importance de l'offre commerciale

Bien que le maître d'ouvrage ait redit à plusieurs reprises qu'EuropaCity n'était pas un centre commercial, c'est avec la question des emplois, celle de l'offre de commerces (qui représente un tiers des surfaces du projet, 230 000 m²) qui a suscité le plus de questions, de doutes et de contestations. Deux ateliers et une conférence-débat lui ont été consacrés. La dimension commerce du projet a été abordée sous deux angles : la nature et l'ampleur de l'offre commerciale et les risques de fragilisation qu'une telle offre entraînerait sur l'activité commerciale présente dans le nord de l'agglomération parisienne.

Concernant la nature du projet commercial, pour le maître d'ouvrage, le projet EuropaCity est conçu pour répondre aux évolutions économiques et sociétales qui remettent en cause les modèles traditionnels de la distribution :

- le développement du e-commerce ;
- la stagnation voire le déclin de la fréquentation des centres commerciaux et du commerce « classique », conséquence du précédent mais aussi sans doute d'un tassement des revenus des ménages du fait de la crise économique et d'une lassitude face à ce type de commerces ;
- une évolution profonde et rapide du commerce, en réaction aux difficultés mentionnées ci-dessus.

Concernant la dimension du projet, et comme déjà mentionné, le projet frappe les esprits par son « gigantisme ». Les surfaces dévolues au commerce dépassent tout ce qui existe aujourd'hui en France et se situent au niveau des plus grands centres commerciaux mondiaux. Les demandes de la commission particulière faites au maître d'ouvrage d'éclairer le débat sur les raisons qui l'ont conduit à dimensionner la partie commerciale de façon aussi importante sont restées sans réponses. Il a cependant précisé qu'une première phase de réalisation à hauteur de 60% des surfaces figurant dans le dossier du maître d'ouvrage pourrait limiter à 140 000 m² les surfaces dédiées au commerce.

75 : Extrait du cahier d'acteur de l'EPT Plaine commune.

76 : Extrait du cahier d'acteur Paris-Nord Villepinte.

77 : Extrait du cahier d'acteur Paris-Nord Villepinte.

78 : Extrait de l'intervention de Robert Spizzichino lors de l'atelier du 11 mai à l'IMA.

79 : Extrait de l'intervention de Robert Spizzichino lors de l'atelier du 11 mai à l'IMA.

EuropaCity se situerait alors dans une dimension comparable à celle du centre commercial des Quatre Temps à la Défense qui est le plus grand centre commercial français.

Malgré le discours du maître d'ouvrage selon lequel EuropaCity ne serait pas un centre commercial au sens classique du terme, mais bien davantage une destination où le visiteur viendrait vivre des expériences : « *des stratégies d'émerveillement et de dépaysement, où on fait vivre au consommateur une « surexpérience » très forte émotionnelle* » a indiqué le professeur Badot, expert du maître d'ouvrage lors de la conférence-débat, il reste que la viabilité économique de l'ensemble dépendrait dans une très large mesure du succès de l'activité commerciale qui, hors restauration, représenterait plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'ensemble⁸⁰.

Or le caractère annoncé comme très novateur de l'activité commerciale a été très difficile à cerner par les participants au débat :

- Présence d'enseignes inédites non encore présentes en France, or les professionnels du commerce doutent de la possibilité d'occuper entièrement l'espace par des enseignes non présentes sur le territoire national.
- Présence de trois grands magasins du type de ceux qui sont situés boulevard Haussmann qui occuperaient entre 45 000 m² et 50 000 m² ;
- Boutiques ateliers, magasins éphémères (« *pop-up stores* »), show rooms, expositions, commerces collaboratifs, magasins d'expérience, des enseignes *pure-players*, etc. ;
- Pas de distribution alimentaire et en particulier pas de grande surface Auchan. « *Ce n'est pas un lieu où l'on viendra pousser son caddie pour faire ses courses* »⁸¹ a répété le maître d'ouvrage. Il n'y aurait donc pas de « *locomotive* » alimentaire justifiant une fréquentation hebdomadaire ou bi-hebdomadaire; au contraire, les visiteurs ne viendraient qu'une ou deux fois par an.

Le maître d'ouvrage est resté très général sur la nature précise des commerces en précisant néanmoins les objectifs de l'offre commerciale : « *répondre à l'attente de shopping loisir et plaisir en proposant des formats innovants pour sortir de la commodité froide et désincarnée de l'e-commerce, répondre au besoin des enseignes et des marques de disposer d'un terrain de jeu physique : non plus des lieux de distribution et d'achat, mais des espaces d'expérience, de relation enrichie en services avec le consommateur* »⁸². Il a par ailleurs énoncé des critères d'« *éligibilité* » assez restrictifs et éloignés des critères habituels : les candidats à un bail commercial « *devraient satisfaire à au moins un des quatre critères suivants : une architecture spectaculaire, une qualité particulière de service dans la relation avec le client, des collections inédites créées spécifiquement pour EuropaCity, une offre de commerce collaborative, éco-responsable* »⁸³. Concernant la répartition des diverses formes de commerce, notamment par taille, il s'est limité à parler de "volumes capables" à l'exception des trois grands magasins pour lesquels il a semblé avoir engagé des pourparlers.

Ce manque de précisions a gêné beaucoup de participants au débat « *on n'entend jamais parler de volumes de chiffre d'affaires potentiel parce que là, pour l'instant, vous nous avez fait un beau discours, une très jolie présentation, mais il y a derrière du business* » a déclaré un participant lors de la conférence-débat sur le commerce du 9 mai à Villepinte, « *Avec tout ce que vous avez dit, à part trois grands magasins, en matière de commerce, on ne peut s'engager sur rien. C'était très flou dans la plaquette (le DMO) et cela le reste encore, après toutes les réunions que l'on vient d'avoir* » a indiqué un autre.

En toute fin du débat, et alors que cela ne pouvait plus être débattu en public, ce que l'on ne peut que regretter, l'Union du Grand Commerce de Centre ville regroupant notamment les grands magasins parisiens, a adressé à la Commission nationale du débat public une contribution dans laquelle elle met en doute le bilan économique de cet équipement hors normes qui est selon elle « *davantage un projet de centre commercial géant qu'un parc dédié aux loisirs et à la culture* » tel que le présente le maître d'ouvrage.

80 : 55% des revenus seraient réalisés par l'activité commerce, Cf. la présentation d'Alliages & Territoires lors de la réunion publique du 18 mai à Sarcelles.

81 : Extrait de l'intervention de Christophe Dalstein, directeur du projet EuropaCity, lors de l'atelier Commerce du 21 mars à Sarcelles.

82 : Extrait de la réponse du maître d'ouvrage à la question 39.

83 : Extrait de la réponse du maître d'ouvrage à la question 72.

S'agissant d'un projet privé, le maître d'ouvrage n'était tenu de communiquer ni ses études de marché ni son business plan et il n'a à aucun moment abordé les chiffres d'affaires attendus ni même le modèle économique pour lequel il s'est limité à donner des pourcentages de répartition des recettes entre les différentes activités de son complexe. Le secret des affaires entourant ces données, que l'on ne saurait ici contester, a néanmoins constitué une difficulté spécifique à ce débat, comme à d'autres débats portant sur des projets privés, en ne permettant pas d'écarter le scepticisme d'une grande partie du public, et pas seulement des opposants, sur la viabilité économique de l'ensemble. Les partisans du projet ont considéré néanmoins que, s'agissant de fonds privés, les risques financiers concernaient d'abord l'investisseur. Cette approche n'était pas totalement partagée par des personnes qui ont fait état de friches commerciales que les collectivités étaient souvent amenées à prendre en charge à plus ou moins long terme.

Ces imprécisions et certaines réponses très générales de la part du maître d'ouvrage n'ont pas permis de lever le doute sur la nature réelle du projet et plusieurs intervenants ont prédit que face aux réalités économiques, le projet évoluerait vers un modèle classique : « *Personne ici ne peut penser qu'il n'y aura pas de commerce alimentaire dans ce complexe commercial gigantesque de 500 commerces* » a indiqué un intervenant le 9 mai à Villepinte, ce que le maître d'ouvrage a pourtant constamment démenti. « *On nous a dit qu'il serait évolutif : est-ce que cette évolution ne va pas tenir compte d'une réalité économique et que cet aspect novateur que l'on essaie de nous proposer ne viendrait pas en fait évoluer vers un modèle beaucoup plus classique, avec un supermarché et dans la même configuration que les centres commerciaux existants* » s'est interrogé un groupe lors de l'atelier du 21 mars à Sarcelles.

Autre question plus spécifique au contexte local, le décalage entre un projet novateur et orienté haut de gamme et le contexte économique du territoire de son implantation : « *on se rend compte que le haut de gamme ne résiste pas longtemps à des différences marquées entre le positionnement haut de gamme du centre commercial et le territoire alentour, [...] Aéroville qui avait un positionnement haut de gamme a baissé son positionnement* », a conclu l'un des groupes de travail lors de l'atelier réuni le 4 avril à Aulnay-sous-Bois.

Ainsi, au terme de ce débat, on constate que l'importance de l'offre commerciale et l'imprécision concernant la typologie des commerces qu'EuropaCity accueillerait, imprécision probablement inévitable en l'absence de références à ce stade des réflexions, ont suscité plus d'inquiétudes et d'interrogations que de convictions sur la pertinence du concept. La difficulté d'un dialogue concret et précis sur la question des commerces dans ce projet tient vraisemblablement dans le caractère encore expérimental et en cours de définition du modèle imaginé pour EuropaCity : « *l'on parle de quelque chose qui va ouvrir dans 8 ou 9 ans et personne n'est capable de dire ce que seront alors les formes de commerce émergentes. Je pense que beaucoup de l'inconfort du débat vient de là* » a indiqué Cédric Ducrocq, expert appelé par la commission particulière lors de la conférence-débat du 9 mai.

Enfin, les propos du maître d'ouvrage relativisant l'importance de la dimension commerciale du projet qui selon lui serait d'abord « *un complexe axé sur le loisir* », « *le commerce serait le liant entre ces grands équipements de loisir et de culture* »⁸⁴, n'ont manifestement pas convaincu, et les contributions émanant de collectivités territoriales plutôt favorables au projet (la Région Île-de-France, le Conseil départemental du Val-d'Oise, la commune de Sarcelles) demandent que des éléments plus tangibles justifiant le dimensionnement et la nature de l'offre commerciale soient rapidement présentés. Les interrogations à caractère assez général sur les aspects conceptuels et la dimension de l'offre commerciale ont pris un ton plus offensif quand a été abordé l'aspect territorial de cette implantation.

Créer 230 000 m² de commerces dans un territoire déjà bien pourvu, une opportunité très controversée

Cette question a été très largement débattue sans permettre de rapprocher les points de vue entre le maître d'ouvrage et ses contradicteurs. La question de la suroffre commerciale dans un espace déjà saturé a été très largement évoquée

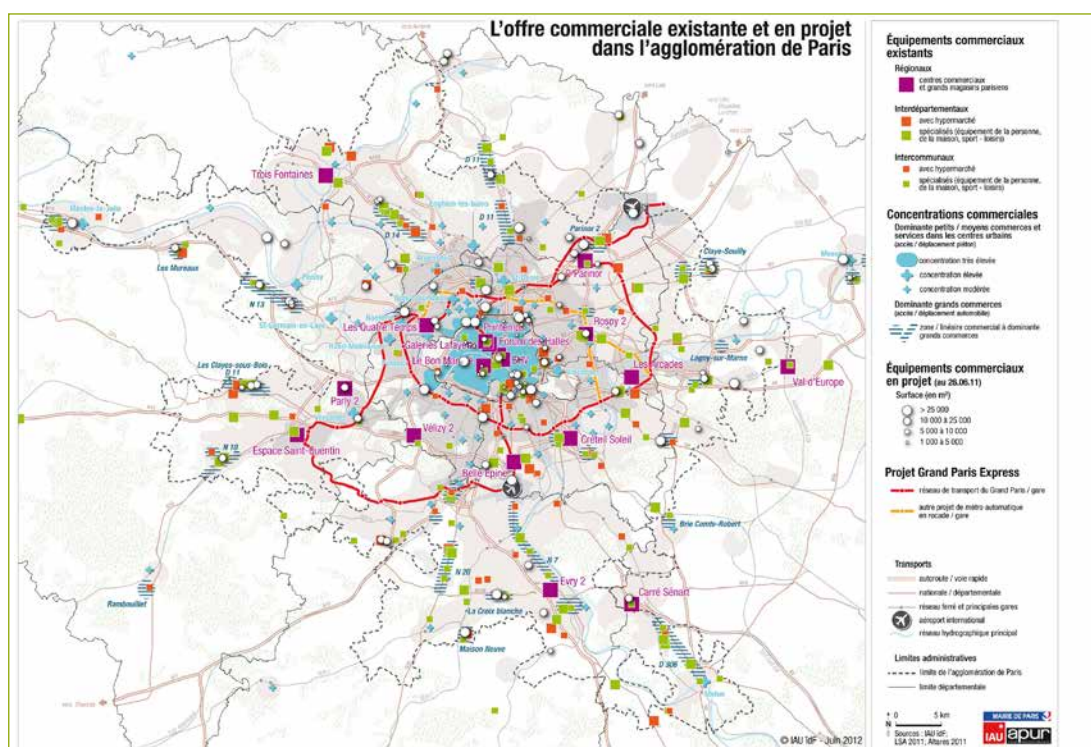
84 : Extrait de l'intervention de Christophe Dalstein, directeur du projet EuropaCity, lors de la conférence-débat du 9 mai à Villepinte.

par le public dont certains étaient de simples consommateurs qui ont conclu à l'inutilité d'un tel projet, mais la contestation la plus virulente a été le fait de deux types de professionnels de la distribution dont les enjeux sont a priori très différents: d'une part, les représentants du petit commerce de centre-ville qui souffre déjà de la concurrence des grandes surfaces implantées sur le territoire, auxquels se sont ralliés des maires de Seine-Saint-Denis et des habitants soucieux de conserver un commerce de proximité comme élément de la vie quotidienne et facteur de lien social; d'autre part, les gestionnaires des grands centres commerciaux présents du nord-est de l'agglomération parisienne attentifs à la concurrence dans un contexte déjà tendu, soutenus par les investisseurs de l'immobilier commercial concurrents d'Immochan qui craignent de voir EuropaCity hypothéquer leurs chances de développement.



(Source : contribution de l'Union pour le Grand Commerce de Centre-Ville)

Pour tous ces opposants au volet commercial d'EuropaCity, une concurrence nouvelle et de cette importance fragiliserait gravement leur viabilité en captant leur clientèle et donc une partie de leur chiffre d'affaires. Cela entraînerait inévitablement des réductions d'effectifs au sein des structures existantes voire des fermetures de petits commerces. Bien que représentant des modes de distribution très différents face aux risques de concurrence qu'induirait EuropaCity, les investisseurs de l'immobilier commercial et les porte-paroles du petit commerce de centre-ville ont néanmoins fait front commun pour questionner le maître d'ouvrage et exprimer leurs inquiétudes.



(Source : l'offre commerciale existante et en projet dans l'agglomération de Paris, APUR, IAU IdF - Mairie de Paris, juin 2012)

Par ailleurs, la quasi-totalité des centres commerciaux susceptibles d'être impactés par EuropaCity se situant en Seine-Saint-Denis, le débat s'est aussi traduit par des positions très opposées entre les collectivités du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis, les premières voyant dans le projet une opportunité de se développer et de contribuer à la réduction du chômage, les secondes souhaitant protéger leur potentiel commercial existant, centre commerciaux et petits commerces de centre-ville. Les élus de Seine-Saint-Denis, et en particulier ceux regroupés au sein de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol, ont assez succinctement fait état de projets importants (Le Bourget, les terrains PSA et Aérolians notamment) qui, de leur point de vue, seraient mieux insérés dans la vie urbaine. Ils n'ont toutefois pas évoqué les risques de suroffre et de concurrence que ces projets d'ampleur feraient courir à l'armature commerciale en place qu'ils souhaitent protéger.

Le dossier du maître d'ouvrage fait état d'un « *effet limité d'EuropaCity sur l'appareil commercial du territoire compte tenu de la nature de son offre* (dont il souligne le caractère radicalement différent de ce qui existe et qui serait donc complémentaire) *et de la largeur de sa zone d'attractivité à la fois francilienne et touristique* »⁸⁵. Il relativise l'importance de la clientèle locale dans la fréquentation de son complexe : « *sur les 25 millions de franciliens attendus, seuls 11% résideraient à moins de 15 minutes* »⁸⁶. Les résultats d'une enquête conduite à la demande d'Alliages & Territoires par la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis en 2015 auprès de 411 commerçants du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis sont moins optimistes. Même si plus des deux tiers d'entre eux considèrent que le projet pourrait avoir un impact positif sur l'image du territoire, plus de 60% des commerçants enquêtés estiment que le projet aurait un impact négatif sur les centres commerciaux et 40 % sur le commerce de proximité déjà en grande difficulté, les 60% autres ayant une approche assez pessimiste de l'avenir du petit commerce avec ou sans EuropaCity.

Les affirmations du maître d'ouvrage visant à minimiser l'impact de son projet n'ont convaincu ni les représentants du petit commerce de centre ville présents lors des ateliers ni les dirigeants des centres commerciaux du nord-est parisien. Le maître d'ouvrage n'a pas réduit le scepticisme sur la nature totalement nouvelle de l'offre commerciale qu'il proposerait et ses propos sur la complémentarité des offres et sur l'impact qu'il juge minime d'EuropaCity sur les centres commerciaux présents ont été interprétés comme n'étant justifiés que par le souci d'apaiser les craintes des commerçants en place.

L'inquiétude des commerçants s'est surtout exprimée lors de l'atelier qui s'est tenu à Aulnay-sous-Bois. « *C'est très beau et attractif en termes de loisirs et d'espace culturel, sur la partie commerce, les commerçants sont inquiets* » a déclaré un intervenant, « *je n'ai pas vu un seul commerçant qui soit favorable à ce projet* » a indiqué un autre. Le président de l'association locale des commerçants a pour sa part déclaré : « *on n'est pas dans la complémentarité et bien dans la rivalité et la rivalité de territoire, et ça me paraît un peu choquant* ». Pour le maître d'ouvrage, le commerce ne serait pas la motivation de déplacement pour les visiteurs éloignés. Ce propos a été confirmé par l'expert mandaté par la commission. Pour des participants pas nécessairement opposés au projet tel le député maire de Sarcelles, il n'en reste pas moins que 230 000 m² de commerces, c'est quand même un « *mastodonte* » qui ne peut pas ne pas avoir d'impact sur l'offre existante.

Face à ces polémiques, et à la demande du Collectif pour le Triangle de Gonesse, un dire d'expert a été diligenté et financé par la Commission nationale du débat public à la demande de la commission particulière afin d'examiner la question des impacts du projet en matière d'emplois locaux, question qui intègre celle sur les effets de l'offre commerciale existante lors de l'ouverture d'EuropaCity. Cette expertise indépendante, dont l'objet principal portait sur la question de la création d'emplois induits par le projet, a été réalisée par Arnaud Degorre, économiste statisticien, qui a examiné les études du cabinet Sémaphores réalisées pour le compte du maître d'ouvrage et celles conduites avec l'appui technique et l'expertise indépendante du cabinet McKinsey pour le compte de l'EPT Paris Terres d'Envol,

85 : Extrait du DMO, page 103.

86 : Extrait du DMO, page 104

ces dernières ayant été en partie financées par les investisseurs concurrents d'Alliages & Territoires⁸⁷.

Pour le maître d'ouvrage, comme déjà évoqué, l'impact de son projet sur le commerce existant est si limité qu'il n'a fait pas l'objet d'un chiffrage. A l'inverse, l'étude diligentée par l'EPT Paris Terres d'Envol examine trois scénarii d'impact d'EuropaCity en fonction de l'étendue de son attractivité : dans le cas où EuropaCity serait exclusivement un *Retailtainment*⁸⁸ régional, son chiffre d'affaires serait à 95% capté sur des activités locales⁸⁹. Si le complexe touchait une clientèle nationale, seuls 12,5% du chiffre d'affaires seraient une création nette et son impact s'étendrait jusqu'à des territoires situés à 60 minutes de Gonesse. Enfin 25% du chiffre d'affaires seraient une création nette dans le cas où le projet atteindrait une clientèle touristique internationale. Arnaud Degorre, économiste et statisticien, considère que « l'absence de chiffrage de la « cannibalisation » (terme auquel il préfère celui de « captation ») dans le dossier du maître d'ouvrage sur le motif d'un « effet limité » n'est pas recevable ». Partant des hypothèses de fréquentation du maître d'ouvrage, il conclut de façon moins pessimiste que le cabinet McKinsey, considérant toutefois que la captation du chiffre d'affaires des surfaces commerciales existantes serait importante pour les achats de proximité. Cette « cannibalisation » s'atténuerait dès que la clientèle serait à plus de 30 minutes de trajet, la dimension « loisirs et culture » étant alors prioritaire dans la motivation des déplacements. Il considère en outre que l'appréciation des effets d'EuropaCity ne doit pas s'effectuer à termes constants et, même si les prévisions de croissance démographiques ne suffiraient pas à absorber un surcroît d'offre commerciale comme le postule le maître d'ouvrage, il n'en reste pas moins que « les comportements de consommation ne sont pas linéaires avec les seuls comportements démographiques ». Pour lui, le constat des évolutions récentes montre que la croissance démographique a un effet démultiplicateur sur la consommation. Il a présenté ses conclusions avec des précautions importantes, précisant que son approche était plus intuitive que scientifique, considérant qu'il était impossible à ce stade d'avancer des chiffres incontestables mais qu'en tout état de cause les effets de captation qu'entraînerait EuropaCity ne pouvaient être « ni zéro, d'un côté, ni 100% de l'autre »⁹⁰. Certains chefs d'entreprises ont d'ailleurs souligné l'effet d'entraînement que pourrait avoir l'arrivée d'un pôle économique important sur les affaires: « Dès que j'ai entendu parler d'EuropaCity, je me suis dit : « c'est une opportunité, je vais aller m'implanter à Gonesse, je serai au plus proche d'un nouveau cœur de vie » (...) « En tout cas le commerce apporte le commerce, appelle le commerce, ça va être un nouveau lieu de vie où il va y avoir peut être un apport au niveau de la création d'activité pour les petits commerçants et pour les petites entreprises qui sont installées ici »⁹¹.

Enfin ces débats sur le commerce ont abordé la place qui pourrait être faite au sein d'EuropaCity aux initiatives locales. Le maître d'ouvrage s'est dit ouvert à accueillir de telles initiatives sous conditions qu'elles s'inscrivent dans son projet. Ces déclarations semblent néanmoins mériter des précisions en réponse aux interrogations du public. Lors de l'atelier du 4 avril à Aulnay-sous-Bois, un groupe a noté que « pour être rentable, il faudrait facturer des loyers élevés et pour pouvoir facturer des loyers élevés, nous mettons en doute le fait que des commerces comme mentionnés avant, commerce collaboratif, économie circulaire comme le recyclage, la réparation, etc. aient vraiment leur place à terme dans un projet comme ça ». L'hypothèse de loyers adaptés ou progressifs a été évoquée par le maître d'ouvrage, de même que l'installation d'un « incubateur », sans plus de précisions. Enfin ce débat a été l'occasion pour les représentants du commerce de centre-ville d'un plaidoyer interpellant les maires sur la gravité de leur situation et sur l'urgence à agir afin d'enrayer la disparition des commerces de proximité qui représentent des enjeux économiques mais également sociétaux. « Que cherchons-nous : mieux vivre (sous-entendu avec des commerces et des services de proximité qui créent du lien social) ou satisfaire des intérêts économiques privés ? » (M. Palombi, président de l'Union des Commerçants de France le 16 juin). Ces propos ont été repris par M. Boulanger, co-président du CPTG et porte-parole de l'observatoire du commerce de Paris Terres d'Envol.

87 : Cet aspect a été contesté par le maître d'ouvrage qui a mis en cause l'impartialité de cette expertise. La commission n'a pas retenu cette remarque qui conduirait, si elle était fondée, à mettre également en cause l'impartialité des études Sémaphores et Utopie financées par le maître d'ouvrage.

88 : Retailtainment : ensemble associant commerce et divertissement.

89 : N.B : L'Étude de l'EPT Paris Terres d'Envol n'a pas isolé la partie commerce et ces chiffres concernent l'ensemble des activités proposées par EuropaCity, commerces loisirs et culture, la partie commerce étant néanmoins dominante.

90 : Réunion du 28 juin à Garges-lès-Gonesse.

91 : Extrait du verbatim de l'atelier commerce du 21 mars.

9. Les impacts sociaux et économiques du projet

Ces aspects du projet ont été abordés dans la quasi totalité des réunions et ateliers. Comme déjà dit, ils constituent les atouts les plus importants du projet pour les uns alors qu'ils ne seraient qu'un « *miroir aux alouettes* » pour les autres. Deux ateliers et une conférence débat dédiés à ces questions ont abordé les impacts directs sociaux et économiques, et les impacts plus indirects mais essentiels pour de nombreux participants pour lesquels le projet pourrait avoir un effet levier important en dynamisant le territoire et en changeant l'image.

Les impacts sociaux

Ils ont été abordés essentiellement sous l'angle de l'emploi et plus succinctement sous celui du pouvoir d'achat que ces emplois généreraient. Alors que cette question des emplois aurait pu rassembler un large consensus, chacun faisant le constat de la gravité de la situation du chômage dans ces territoires de l'est de l'Île-de-France, elle a été la plus controversée du débat.

Un cadrage préalable

Les échanges sur l'impact du projet Europacity sur l'emploi ont été précédés d'informations et d'échanges sur la situation générale de l'emploi dans le nord-est de l'Île-de-France, cadrage destiné à penser la question à une échelle plus pertinente que celle du seul projet. Le GIP⁹² Emploi Roissy et Pôle Emploi ont tracé un état des lieux mettant en évidence une situation paradoxale et peu satisfaisante. Alors que le territoire du Grand Roissy-Le Bourget est un des territoires les plus dynamiques de la région et compte 320 000 salariés pour une population de 833 000 habitants, seuls 50% de ces emplois sont occupés par des habitants de ce grand territoire. Le chômage y atteint 11,4% alors qu'il est de 8,8% pour l'ensemble de la région Île-de-France. 26 500 personnes résidant dans l'est du Val-d'Oise sont inscrites à pôle emploi. Le GIP Emploi Roissy a fait par ailleurs état d'un potentiel de développement très important lié à 25 projets structurants qui pourraient générer entre 120 000 et 130 000 emplois supplémentaires.

Plusieurs explications ont été données à ce rendez vous manqué entre offre et demande d'emplois. Le faible niveau moyen de qualification des habitants de ces territoires est ressorti comme le facteur le plus important et le moins sujet à controverses: 57% des demandeurs d'emploi ont un niveau inférieur au bac et 41% n'ont aucun diplôme. L'inadéquation entre les offres d'emploi et les qualifications, ainsi que l'étrécissement de l'éventail de métiers présents, ont été mis en avant par les opposants du Collectif pour le Triangle de Gonesse. La discrimination à l'embauche en fonction des origines familiales ou même de l'adresse a été évoquée par des jeunes en attente d'emploi mais peu reprise par les milieux économiques: « *J'ai un Master II et je n'ai jamais obtenu d'entretien d'embauche en dépit de l'envoi de multiples candidatures* » a dit une jeune femme dans le DP-Bus à Sevran. Le maire adjoint de Sevran en charge de l'insertion et le directeur de l'institut des métiers de l'artisanat de Villiers-le-Bel ont eux aussi fait état des difficultés à trouver des stages dans les entreprises du territoire pour les lycéens ou les jeunes en alternance, semblant confirmer certaines réticences des employeurs vis à vis de postulants locaux alors que les responsables d'entreprises présents ont plutôt attribué cela à une insuffisance de communication. Autre frein à des recrutements locaux, la difficulté à trouver des personnes très qualifiées : « *Difficile de recruter sur notre site de Gonesse lorsque nous recherchons des personnes qualifiées dans le web, des cadres du commerce du digital et même des comptables, les recrutements se font sur Paris ou dans le 92* »⁹³ ou encore « *les jeunes ne conçoivent pas de poursuivre leur évolution professionnelle sur le secteur à partir du moment où ils dépassent le niveau BTS. C'est un drame* »⁹⁴. L'inadaptation des transports collectifs qui relie mal les quartiers d'habitat et les grandes zones d'emploi et en particulier l'aéroport a été également soulignée.

Deux types de réactions se sont manifestées face à ces constats. L'une est portée plutôt par des partisans d'EuropaCity qui souhaitent saisir l'occasion du projet pour mettre fin à cette situation paradoxale en travaillant sur tous les freins

92 : Groupement d'Intérêt Public.

93 : Extrait du débat de l'atelier Emploi/formation du 12 avril à Villiers-le-Bel, DRH de la société Manutan.

94 : Extrait du débat de l'atelier Emploi/formation du 12 avril à Villiers-le-Bel, Directeur de GESCIA.

à l'emploi: « *les discours qui consistent à dire : vous n'avez pas une jeunesse qualifiée donc on ne crée pas d'emplois chez vous, il n'y a pas les moyens de transport donc ce n'est pas la peine de développer des zones d'activité économiques, je dirais qu'à l'heure d'aujourd'hui, notre combat à nous est de briser cette spirale* »⁹⁵. L'autre réaction est portée par des personnes plutôt opposées au projet qui considèrent qu'EuropaCity ne règlera rien, que la mise en avant de l'emploi comme atout relève du « *chantage* »⁹⁶ que la question des transports est un faux problème, et à l'appui de ce propos ils citent le cas d'Aulnay-sous-Bois dont peu d'habitants travaillent sur la plate forme de Roissy alors que la liaison avec l'aéroport est directe via le RER B, et enfin que ce territoire ne fonctionnera pas et ne fonctionnera pas comme un bassin d'emploi mais comme un bassin d'activité en raison de l'écart entre emploi au lieu de travail et actifs concernés au lieu de résidence.

À l'inverse de cette vision assez pessimiste, l'implantation d'EuropaCity est accueillie par les élus du Val-d'Oise et de nombreux participants au débat et une partie des milieux économiques comme une formidable opportunité de donner du travail aux demandeurs d'emploi. « *Nous considérons la réalisation de ce projet comme un véritable initiateur d'espoirs pour la jeunesse régionale avec les créations d'emplois directs et indirects* »⁹⁷.

Les emplois et EuropaCity

Enjeu essentiel pour les uns, leurre pour les autres, la question des emplois a été âprement débattue. Quelques ambiguïtés dans la rédaction du DMO sont à l'origine de certaines controverses mais l'essentiel des divergences sur l'impact en termes d'emplois du projet vient de différences de perceptions du contexte actuel et des évolutions à venir du monde économique et des pratiques sociales. Certaines oppositions ou divergences d'analyse sont également liées aux méthodes mises en œuvre pour approcher la capacité du projet à créer des emplois et à en faire bénéficier les populations locales.

La première imprécision ayant pu donner lieu à confusion figure dans le titre du chapitre 3.4 du dossier du maître d'ouvrage: « *la création d'emplois et les enjeux de formation, un projet fortement créateur d'emplois* ». Ce titre laisse supposer que l'ensemble des emplois mobilisés pour le fonctionnement du complexe et pour sa construction seraient des créations, alors que les expertises ont montré par la suite qu'au moins une part des emplois en phase exploitation correspondrait à des déplacements de salariés et qu'une part conséquente des emplois en phase chantier correspondrait à des heures travaillées pour des salariés déjà en entreprises.

Un autre malentendu est issu de l'espoir pour certains participants que ce projet établirait un lien direct et presque mécanique entre offre d'emplois et recrutements locaux. Les opposants au projet ont, quant à eux, et comme évoqué plus haut, prédit l'inverse en se référant à la situation passée et actuelle où l'importance du chômage dans le quart nord-est de l'Île-de-France n'a pas été réduite par la masse considérable d'emplois que ce territoire accueille.

Les échanges ont porté sur le nombre d'emplois mobilisés pendant le chantier de construction, et celui des emplois nécessaires à l'exploitation du site, sur la création nette d'emplois que ces chiffres recouvraient et sur l'accès des populations locales à ces emplois. Il a abordé les engagements que pourrait prendre le maître d'ouvrage pour optimiser les possibilités de recrutements locaux et consacré une large part aux actions à engager en matière de formation et de qualification.

Le premier point abordé a été celui du nombre d'emplois mobilisés par le chantier de construction et pendant l'exploitation du centre. Cette question a été abordée d'emblée par les opposants au projet, Collectif pour le triangle de Gonesse et l'EPT Paris Terres d'Envol, qui ont considéré que l'étude qui fondait les données du maître d'ouvrage, soit 4 200 emplois par an pendant quatre ans et demi en phase chantier et 11 800 emplois en période d'exploitation, était insuffisante, et que ces chiffres étaient très largement surestimés.

95 : Extrait de l'intervention de Didier Vaillant lors de la réunion du 16 juin à Aulnay-sous-Bois.

96 : Extrait du verbatim de l'atelier Emploi/formation du 12 avril à Villiers-le-Bel.

97 : Extrait de la contribution de Roissy Entreprises.

Les emplois en phase chantier

Les participants au débat ont disposé de quatre approches différentes concernant le nombre d'emplois susceptibles d'être mobilisés pendant la construction d'EuropaCity : celle du maître d'ouvrage issue de l'étude réalisée par le bureau d'études Sémaphores, celle du CPTG réalisée par Mme Lorthiois, celle de l'EPT Paris terres d'Envol, réalisée avec l'appui technique et l'expertise indépendante du cabinet McKinsey et enfin le dire d'expert réalisé par M. Degorre, mandaté par la commission.

Pour contester les données du maître d'ouvrage sur les emplois mobilisés pour la construction, le CPTG s'est appuyé sur des exemples de chantiers récents de grande ampleur. Ce raisonnement aboutissait selon eux à 2 500 emplois en période de pointe du chantier⁹⁸. Le cabinet McKinsey mandaté par l'EPT Paris Terres d'Envol, considérant que les ratios emplois/investissements utilisés par le bureau d'études Sémaphores étaient trop élevés et comparant également les chiffres avancés aux nombres d'emplois mobilisés par des chantiers récents, statuait sur des chiffres entre 2 500 et 3 000 emplois par an pour la construction.

Arnaud Degorre, économiste statisticien mandaté par la commission, se basant sur les données macro économiques issues des comptes nationaux, et relevant que les 3,1 milliards de coût du projet intègrent le coût des études, celui du foncier et les frais financiers et ne correspondent pas en totalité à des travaux, a conclu à un chiffre d'emplois entre 3 200 et 3 350 par an pendant la durée du chantier. Ces derniers chiffres ont été considérés par le maître d'ouvrage comme ne remettant pas en cause l'ordre de grandeur de ses propres données de 4 200 emplois en phase chantier.

Bien que les écarts entre les estimations d'emploi provenant de différents experts qui vont de 2 500 à 4 200 soient conséquents, ce n'est pas cet aspect qui a été le plus débattu. L'essentiel des débats a porté sur la capacité qu'aurait le projet à mobiliser ce potentiel au profit des résidents du territoire et en particulier des demandeurs d'emploi. L'investisseur n'étant pas soumis au code des marchés publics, il ne serait tenu à aucune obligation à caractère social. À l'inverse, il n'aurait aucune contrainte quant au choix des entreprises qu'il souhaiterait retenir. Il a pris des engagements: « *Allouer un minimum de 5% du volume d'heures générées par le projet en phase de construction aux personnes éloignées de l'emploi et relayer cet objectif à chacun de ses partenaires* »⁹⁹. Au cours du débat, il n'a pas écarté la possibilité d'aller au-delà de 5% « *Nous avons entendu les volontés d'évolution potentielle de ce chiffre, l'EPA Plaine de France, notamment dans l'opération d'aménagement de la ZAC, affirme un objectif de 7% des emplois. En tant qu'opérateur privé, nous ne sommes pas soumis à ces obligations, mais il nous apparaît assez cohérent de pouvoir avancer de concert avec la puissance publique dans les engagements qui sont pris dans le cadre de l'aménagement du Triangle de Gonesse* »¹⁰⁰. Par ailleurs, comme l'ont souligné de nombreux participants parmi les collectivités locales et les milieux économiques, le recours à des emplois locaux pour la phase chantier est très directement lié à la capacité des entreprises locales à accéder aux marchés de travaux et à la stratégie de recrutement du « *major* » du BTP qui réaliserait la majeure partie du complexe. Certains ont fait valoir que ces grandes entreprises recruteraient localement surtout des emplois d'exécution, (qui représenteraient 20% du total), les grandes entreprises disposant de personnel permanent et notamment de cadres et d'employés qualifiés qui se déplacent en fonction des chantiers. Dans son cahier d'acteur, la Région Île-de-France a fait part d'attentes : « *En phase chantier, la région attend du maître d'ouvrage une représentation de la population locale dans les emplois créés à hauteur de 30% minimum. A cet effet, la région plaidera pour que les TPE/PME aient un accès privilégié à la commande* ». Outre qu'il est difficile d'estimer le nombre d'emplois réellement nouveaux qui seraient créés pour la construction d'EuropaCity en l'absence d'une connaissance fine du potentiel actuel des entreprises du secteur, qui selon un intervenant est très important, et de leurs perspectives d'activité à cinq ans, la commission a relevé que lors de l'exposé sur la situation de l'emploi, Pôle Emploi avait souligné que la part de demandeurs d'emploi dans le domaine du BTP était très minoritaire dans l'ensemble du territoire concerné par le projet, la majorité des chômeurs aspirant à trouver du travail dans le domaine des services. Par ailleurs, il ne semble pas que les dispositifs de formation envisagés par le maître d'ouvrage concernent les métiers du bâtiment et des travaux publics, mais qu'ils soient destinés à la qualification aux métiers qui s'exerceraient au sein d'EuropaCity.

98 : Extrait de la contribution du CPTG : « *Emploi à EuropaCity : le compte n'y est pas* ».

99 : Extrait du DMO, page 97.

100 : Extrait de l'intervention de David Lebon, Directeur de développement du projet EuropaCity lors de la réunion intermédiaire du 18 mai à Sarcelles.

La question récurrente des travailleurs détachés a été également évoquée comme créant une concurrence avec des recrutements locaux.

Les emplois en phase d'exploitation

Les participants au débat ont disposé de cinq approches pour estimer le nombre d'emplois en équivalents temps plein que pourrait mobiliser EuropaCity en phase d'exploitation correspondant à la réalisation complète de l'ensemble. Quatre approches sont issues des mêmes auteurs que les estimations des emplois en phase chantier. La cinquième émane du bureau d'études ECODEV qui avait effectué une étude portant sur la ZAC du Triangle pour le compte de l'EPA plaine de France.

Le bureau d'études Sémaphores, appliquant des ratios d'emplois au m² de surface à chaque type d'activité estime le nombre d'emplois en équivalents temps plein à 11 780. Comme pour les emplois en phase chantier, le CPTG a fondé ses estimations en référence à des exemples comparables portant sur des surfaces commerciales, sur des parcs de loisirs, sur des espaces culturels, sur l'hôtellerie et sur l'administration et la gestion d'un site tel qu'EuropaCity. Cette approche conclut à un maximum de 6 000 emplois en équivalent temps plein, soit environ la moitié des chiffres avancés par le maître d'ouvrage. Cette « surestimation » des emplois sur site a donné lieu à des commentaires des participants. « *Le projet EuropaCity nous promet 11 500 emplois mais quand nous étudions sérieusement le nombre d'emplois avec les proportionnalités qui ont été créés dans toutes les zones environnantes comme Aéroville et bien d'autres en étant un peu généreux nous arrivons à 4500 emplois* »¹⁰¹.

Le cabinet McKinsey pour le compte de l'EPT Paris Terres d'Envol a considéré que les chiffres du maître d'ouvrage n'étaient pas excessifs par rapport à des moyennes constatées pour chaque activité. Le bureau d'études ECODEV était parvenu à un chiffre un peu inférieur de 10 500 emplois. Arnaud Degorre, expert indépendant, a considéré que les ratios utilisés par le bureau d'étude Sémaphores étaient un peu élevés en terme d'emplois au m² de surface commerciale et ne prenaient en compte ni la diversité des ratios applicables aux différents types de commerces, ni les évolutions en cours dans le commerce où le ratio de m² par personne occupée va croissant, passant de 40,2 m² à 47,6 m² entre 2004 et 2009¹⁰². Appliquant le même raisonnement aux autres activités, il conclut sur un chiffre de 10 115 emplois, proche de celui avancé par ECODEV.

Le maître d'ouvrage a considéré que ces données, à l'exception des chiffres du CPTG, ne remettaient pas en cause ses estimations en se situant dans les mêmes ordres de grandeur. Il a néanmoins été attentif à donner une fourchette d'emplois sur site entre 10 500 et 11 800, ce qui ne figurait pas dans son DMO.

Un participant, relativisant l'importance de ces différences d'estimations, a considéré que cela ne devait pas conduire à s'opposer au projet : « *J'entendais monsieur dire que nous allons passer de 11 500 emplois à 4 500. Je vais vous dire que même si c'est 5 000 pour nos jeunes, nous sommes prêts à les prendre* »¹⁰³.

La création nette d'emplois après prise en compte des effets de transfert

Comme mentionné plus haut, le maître d'ouvrage a considéré que l'impact sur les commerces existants serait minime et qu'il était inutile de le chiffrer en terme d'emplois. Il a appliqué le même raisonnement aux autres activités prévues dans EuropaCity considérant qu'elles ne se situaient pas dans un contexte concurrentiel en raison de leur spécificité.

Cette approche a fait réagir y compris des participants qui n'étaient pas opposés au principe même du projet. Les débats sur les commerces et les travaux de l'expert mandaté par la commission ont conclu à une captation par EuropaCity d'une partie du chiffre d'affaires des surfaces commerciales existant sur le territoire. ECODEV avait d'ailleurs précisé que les chiffres d'emplois qu'il avançait n'intégraient pas les pertes qui pourraient être enregistrées dans

101 : Extrait du verbatim de l'atelier Emploi/Formation du 12 avril à Villiers-le-Bel.

102 : Extrait du dire d'expert d'Arnaud Degorre.

103 : Extrait du verbatim de l'atelier Emploi/Formation du 12 avril à Villiers-le-Bel.

l'environnement. Le chiffrage de ce que les opposants ont qualifié de destruction et d'autres de transfert ou de substitution ne peut être estimé que sur la base d'hypothèses de « cannibalisation » (ou de captation) des chiffres d'affaires de commerces et autres activités situées dans une aire géographique concurrentielle. Or ces hypothèses divergent sensiblement. L'expert de la CPDP a simulé l'impact de deux scénarios selon lesquels : 20 à 40 % du chiffre d'affaires d'EuropaCity réalisés au détriment des commerces existants, entraîneraient la suppression de 1 500 à 2 000 emplois sur ces sites, ramenant la création nette d'emplois autour de 8 000. Pour l'expert de l'EPT Paris Terres d'Envol se fondant sur les trois scénarii déjà mentionnés qui estiment la captation de chiffre d'affaires entre 75 et 95%, ce qui provoquerait des disparitions d'emplois et même de surfaces commerciales, le gain net d'emploi pourrait se situer entre 500 et 3 100 emplois. Mme Lorthiois, experte du CPTG qui n'a pas écarté les conclusions de l'expert de l'EPT Paris Terres d'Envol, émet l'hypothèse d'un éventuel jeu à somme nulle où le gain des emplois créés par EuropaCity serait intégralement annulé par la destruction d'emplois dans d'autres sites commerciaux implantés dans la zone « primaire » du projet.

L'expert de la commission a commenté ces débats autour du risque de « cannibalisation » de la clientèle, du chiffre d'affaires et des emplois sur des sites concurrents par EuropaCity en précisant « *il y a des fondamentaux économiques qui montrent que plus on crée d'activité, plus on crée de consommation et, c'est étrange, mais, oui, quand on ajoute un centre commercial, in fine, il y a bel et bien plus de consommation. Si vous rajoutez un centre commercial, votre population globale dépensera plus* ». (Peu de personnes ont réagi en séance à ces propos mais lors de réunions précédentes de nombreux participants avaient toutefois attiré l'attention sur la faiblesse du pouvoir d'achat moyen des habitants des communes de l'est du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis).

En conclusion, il ne semble pas possible à Arnaud Degorre d'avoir une vision définitive de cette question. Les experts de l'EPT Paris Terres d'Envol et Arnaud Degorre ont d'ailleurs souligné la sensibilité de leurs chiffres à des paramètres qui ne sont pas tous connus à ce stade du projet, et ils ont attiré l'attention sur l'importance de ne pas « graver dans le marbre » des chiffres qui peuvent évoluer, mais l'hypothèse d'une totale étanchéité entre EuropaCity et les centres commerciaux existants à proximité reste pour eux peu crédible, même si leurs estimations à ce stade sont très éloignées. À ce propos, Arnaud Degorre a considéré qu'il y avait lieu de s'interroger sur le fondement de scénarios très pessimistes sur l'attractivité d'EuropaCity, scénarios qui jettent le doute sur sa capacité à capter une clientèle nouvelle.

L'accès des habitants du territoire aux emplois au sein d'EuropaCity

Cette question a été un point essentiel du débat. Elle est apparue à de très nombreux participants comme le principal bénéfice que le territoire pourrait attendre de l'installation d'EuropaCity. La situation des jeunes sans emploi et l'opportunité que représenterait ce projet ont été de véritables leitmotiv de ces réunions et ateliers. Les causes des difficultés d'accès à l'emploi de nombreux habitants de ces territoires ont été évoquées plus haut. Nous avons vu que l'analyse des freins à l'emploi n'a pas été totalement consensuelle et n'a pas conduit nécessairement aux mêmes conclusions mais certains aspects ont néanmoins été l'occasion d'échanges assez constructifs entre opposants et partisans.

Plusieurs questions ont été abordées et en premier lieu les aspects quantitatifs : de nombreux participants et même des élus ont revendiqué une priorité aux recrutements locaux. Certains ont demandé que soient fixés des quotas réservés aux demandeurs d'emploi du territoire. Le maître d'ouvrage s'était positionné dès le dossier du maître d'ouvrage sur ces questions : « *Afin de dépasser les effets d'annonce de réservation de quota d'emplois pour la population locale, le maître d'ouvrage souhaite mettre en place les conditions qui permettraient aux habitants d'accéder aux emplois créés* »¹⁰⁴. Ces conditions ont été longuement exposées : « *un centre de recrutement commun serait créé, qui permettrait d'assurer les entretiens pour les personnes ayant suivi les formations et de centraliser le suivi des demandes de stage et de formations professionnelle* »¹⁰⁵. Le maître d'ouvrage a par ailleurs dit envisager d'intégrer des clauses sociales dans les contrats d'exploitation comme il a prévu de le faire dans les marchés de construction. Il a également fait état d'une charte de lutte contre la discrimination. Il a précisé que les recrutements se feraient sur les critères de compétences mais pas nécessairement de diplômes, et que ces derniers profiteraient en nombre significatif aux habitants.

104 : Extrait du DMO, page 93.

105 : Extrait de l'intervention de David Lebon, Directeur du développement du projet EuropaCity lors de la réunion intermédiaire du 18 mai à Sarcelles.

L'essentiel de ses propositions en faveur de l'accès des habitants du territoire aux emplois est donc dans la qualification. Le maître d'ouvrage s'est engagé à former 3 500 personnes dans les deux ans précédant l'ouverture du site et à accueillir pour orienter ou former chaque année 1 000 personnes en recherche d'emploi à compter de l'ouverture d'EuropaCity¹⁰⁶.

Ces propositions visent à pallier l'insuffisance de qualification considérée comme le premier frein à l'accès à l'emploi pour les habitants du secteur et en particulier les jeunes, mais l'accent a été mis sur le fait qu'il ne s'agissait pas seulement d'absence de qualification professionnelle, mais aussi d'insuffisance de formation de base.

Pour les professionnels de la formation présents en réunion, il faut d'abord élever le niveau général de formation des gens avant de les former à des métiers, et cette question a été renvoyée à un travail en liaison avec l'Education nationale.

L'accent a par ailleurs été mis sur l'importance de ne pas limiter trop étroitement la formation à quelques métiers spécialisés, mais au contraire d'élargir les possibilités offertes à ceux qui se formeraient. La maîtrise de langues étrangères et en particulier de l'anglais est ressortie comme un impératif pour l'accès aux emplois d'un territoire très tourné vers l'international.

Cette observation visait probablement à ne pas tout baser sur le dispositif EuropaCity Compétences envisagé par le maître d'ouvrage, mais à ouvrir le champ de la réflexion au delà du projet et à un ensemble d'acteurs ayant des responsabilités dans le domaine de la formation et de la qualification professionnelle. L'ensemble de ces travaux ont conclu sur l'importance d'anticiper. S'adressant au maître d'ouvrage un habitant de Goussainville l'a exprimé ainsi : « *Si dans quelques années vous aviez besoin de tel ou tel emploi, j'aimerais que les parents se disent : aujourd'hui, à Goussainville, quelles sont les formations qui peuvent être développées sur le territoire en connexion avec les emplois qui vont s'y développer ?* »¹⁰⁷.

Ces débats autour de la formation semblent avoir permis des avancées significatives dans les actions à mettre en œuvre, dans les méthodes que certains comme le député maire de Sarcelles souhaitent voir en rupture avec ce qui existe et « *qui ne marche pas* » et dans les partenariats à établir pour optimiser le potentiel important mais peu coordonné existant sur le territoire du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Le conseil départemental du Val-d'Oise a proposé au maître d'ouvrage d'inscrire son action dans le « *campus des métiers* » en projet. Plusieurs acteurs économiques ont fait part de leur volonté de s'associer à ces démarches et en particulier les Chambres de commerces et des métiers et de l'artisanat ainsi que les missions locales. La Région, en charge de la formation professionnelle, s'investirait également dans les démarches de qualification. Ces engagements ont semblé atténuer la portée des propos de l'experte du CPTG qui semblait considérer que la concurrence à laquelle seraient confrontés les demandeurs d'emploi locaux dans un marché du travail très étendu, aggravée par le décalage entre les qualifications présentes sur le territoire et les offres d'emploi, étaient des obstacles presque insurmontables à l'accès des populations locales aux emplois qui seraient ouverts par EuropaCity.

Des chiffres de possibilité d'embauches locales ont été avancés par les experts, le cabinet McKinsey ne se prononçant que sur la phase chantier pour laquelle il estime à 850 emplois au maximum les possibilités d'emplois locaux. Il ne donne pas de chiffres concernant les emplois en phase d'exploitation mais souligne, comme Mme Lorthiois, que les travailleurs locaux seraient en concurrence avec d'autres postulants de la région Île-de-France sur des métiers où la demande d'emplois excède sensiblement l'offre. Arnaud Degorre, pour estimer la part d'emploi susceptible d'être occupée par des habitants du territoire et sans ignorer l'importance de la concurrence due à la dimension du marché de l'emploi en Île-de-France, a travaillé sur deux approches : d'une part une estimation fondée sur les ratios observés au sein de la zone de travail déclinée par catégories socioprofessionnelles, et d'autre part, en prenant en compte les actions d'accompagnement vers l'emploi envisagées qui permettent de majorer le taux d'affectation de proximité pour les emplois de niveau V et VI. Il conclut que les emplois susceptibles d'être pourvus localement s'établiraient entre 4 400 et 5 600, ces chiffres pouvant atteindre 7 500 emplois dans le cas d'une démarche volontaire de recrutement de proximité.

106 : Extrait du DMO, page 96

107 : Extrait du verbatim de l'atelier « *Les enjeux économiques directs et indirects* » le 3 mai à Goussainville.

La question des emplois indirects et induits, (maintenus ou créés a précisé le représentant du maître d'ouvrage lors de l'atelier sur les enjeux économiques du 3 mai) bien qu'ayant donné lieu de la part des experts à des estimations très différentes de celles du maître d'ouvrage, ont peu intéressé le public qui a posé peu de questions sur des hypothèses qui leur semblaient peut être trop théoriques pour être débattues dans ce cadre.

Les impacts économiques

Atout majeur du projet pour ses partisans, les retombées économiques directes et indirectes suscitent de leur part un espoir qu'ils expriment avec enthousiasme. Comme pour l'ensemble des autres questions relatives à EuropaCity, les opposants ont mis en doute la réalité de ces impacts positifs et davantage évoqué les risques que ce projet ferait courir aux activités économiques en place qui se trouveraient en situation de concurrence avec le projet.

Les retombées fiscales

Les retombées économiques les plus directes et les moins contestables concernent l'apport de ressources pour les collectivités au travers de la fiscalité locale qui atteindraient selon le maître d'ouvrage 49 millions d'euros dans la phase construction et 20 millions d'euros chaque année en période d'exploitation. En dépit de l'importance de ces montants, cet aspect des retombées du projet n'a pratiquement pas été évoqué par les participants si ce n'est sous forme d'allusions à la place que cette question tiendrait dans l'adhésion des élus locaux à ce projet et d'hypothèses non argumentées de risque d'évasion fiscale. Le MEDEF 93-94 a souligné à propos de cette question qu'il serait opportun que les collectivités locales profitent de cette manne pour réduire la pression fiscale sur les entreprises et « ainsi encourager la constitution de ce cercle vertueux sur le plan économique ».

Les retombées directes pour les entreprises locales

Les milieux économiques et en particulier ceux du BTP mais pas exclusivement, voient dans un investissement de cette importance des perspectives de marchés en propre ou en sous-traitance tant dans la phase de construction que pendant son exploitation : « *Je pense qu'EuropaCity aura des effets positifs pour l'activité économique des entreprises des alentours dans les prochaines années : un chantier de construction aussi important peut offrir des opportunités, et la fourniture de produits et de services au site une fois ouvert et à sa clientèle, donne des perspectives d'activité. Dans un contexte économique très difficile, je pense que ce sera une bouffée d'oxygène bienvenue* »¹⁰⁸.

Les milieux économiques et certaines collectivités, et en particulier le Conseil régional, attendent du maître d'ouvrage des engagements concrets sur la place qui pourrait être attribuée aux entreprises locales dans les divers marchés qu'il traiterait mais également dans ceux qui ne relèveraient pas directement de lui mais de ses partenaires. Les représentants du monde économique ont demandé des engagements sur « *la volonté du maître d'ouvrage de faire appel à des entreprises locales [...] et de construire cette relation avec les entreprises du territoire y compris pendant la phase d'exploitation* »¹⁰⁹. La Région Île-de-France a plaidé pour un accès privilégié à la commande pour les TPE/PME locales. Les chambres de métiers et de l'artisanat 77-93-95 ont précisé cette demande: « *Il (le maître d'ouvrage) doit afficher le volontarisme de s'appuyer sur les compétences locales, réserver des lots du chantier de construction pour permettre aux entreprises artisanales de s'organiser pour apporter une réponse cohérente* ». Bien que le maître d'ouvrage n'a pas arrêté de position définitive sur le principe d'une priorité locale a priori dans le choix des prestataires, il a jugé cependant qu'il serait pertinent de travailler avec les milieux économiques pour mettre les entreprises locales en condition d'accéder aux différents marchés de construction, de maintenance ou de fournitures. « *Vous vous interrogez sur la possibilité de viser des ratios. Je dirais que pour nous, c'est la même question que le sujet des emplois ; nous n'y sommes pas opposés du tout ; on pourrait même dire que sur le principe, nous y sommes favorables. Mais je crois qu'il n'y a rien de plus injuste que de prendre un engagement sur le fait de respecter un ratio et de ne pas être en mesure de le respecter finalement* »¹¹⁰.

108 : Extrait de l'avis 78.

109 : Extrait du verbatim de l'atelier Enjeux économiques directs et indirects du 3 mai à Goussainville.

110 : Extrait de l'intervention de Christophe Dalstein lors de l'atelier Enjeux économiques directs et indirects du 3 mai à Goussainville

Considérant que le marché de gros œuvre du complexe ne pourrait être pris en charge que par un des majors du BTP, compte tenu de son importance, il s'est engagé à établir une charte de la sous traitance et, pour ce qui ne relève pas des travaux les plus importants, ou pour ce qui sera pris en charge par d'autres contractants comme les hôtels ou le parc à thèmes, à privilégier le découpage en lots de dimensions accessibles aux PME.

Il s'est également déclaré prêt à préparer les milieux économiques à l'arrivée d'un tel projet en travaillant en anticipation et en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Île-de-France. Il s'appuierait sur la « *Plateforme Business* », mise en place par la CCI, pour donner très en amont tous les éléments de programmation, de façon à permettre aux entreprises d'identifier leur capacité à se positionner, à préparer éventuellement des groupements, etc... Afin de créer des espaces de concertation autour de ces questions, il établirait une « *cartographie des acteurs* » destinée à identifier le potentiel d'entreprises susceptibles d'intervenir tant en phase chantier qu'en période d'exploitation.

La place qui pourrait être faite aux très petites entreprises et à l'émergence de micro entreprises a également été abordée. La capacité d'invention et une forte culture entrepreneuriale étant des caractéristiques de ces territoires, la question a porté sur les moyens qui pourraient être mis en place pour favoriser l'intégration ou même l'émergence de projets: loyers adaptés, accompagnement des jeunes créateurs, aide à la communication ou valorisation de productions locales. Ces demandes ont reçu des réponses qui ne correspondaient probablement pas totalement à leurs attentes, certains intervenants souhaitaient simplement installer leur activité au sein du complexe sans nécessairement tout réinventer. Le maître d'ouvrage, après avoir confirmé l'attachement que le groupe Auchan attachait au développement des micro entreprises, a en effet édicté des critères portant sur la cohérence des projets de création ou d'installation au sein d'EuropaCity avec l'ambition d'innovation qui confère selon lui son identité au projet EuropaCity, adoptant la même attitude que pour les initiatives locales dans le domaine culturel. Un incubateur pourrait accueillir des projets répondant à ces critères et une politique de loyers adaptés ou partagés serait alors une possibilité.

Les effets indirects

Les risques de fragilisation des économies en place

Cet aspect qu'Arnaud Degorre a qualifié d'externalités négatives a été développé plus haut en ce qui concerne le commerce et l'offre de loisirs. Il est très présent dans les cahiers d'acteurs des opposants associatifs, des milieux professionnels du commerce du tourisme et de l'événementiel ainsi que dans les contributions émanant de collectivités de Seine-Saint-Denis à l'exception de celles faisant partie de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France qui regroupe des communes du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis. Le Conseil régional d'Île-de-France a dû être très attentif à la complémentarité de l'offre commerciale que proposerait EuropaCity qui ne devrait pas concurrencer l'offre existante.

Les effets leviers et les effets sur l'image et la notoriété du territoire

Les avis sur les effets indirects du projet sont très contrastés et le plus souvent assez peu argumentés mais contrairement à d'autres sujets, les avis très positifs sur cet aspect ont dominé en séance comme sur le site Internet.

Le maître d'ouvrage avait mis l'accent sur les impacts positifs de son projet dans le dossier du maître d'ouvrage en soulignant son inscription dans la dynamique du Grand Paris dont il constitue le seul projet privé labellisé. Pour lui l'effet levier pour le développement économique du territoire est d'abord lié à la capacité du projet à créer de la valeur économique qu'il estime à 2,5 milliards d'euros par an dont plus de 900 millions d'euros sur le territoire proche (ces chiffres ont été contestés par les experts). Il estime que pour chaque emploi créé dans le cadre du projet, 2,5 emplois seraient créés¹¹¹ au niveau national. Ces affirmations ont été peu débattues, les participants ayant mis l'accent sur les effets d'entraînement plus locaux que pourrait avoir un investissement d'une telle importance.

111 : Extrait du DMO p. 105. Alliages & Territoires a précisé lors de l'atelier du 3 mai à Goussainville que ce serait 2,5 emplois créés ou maintenus au niveau national.

Il semble toutefois que l'essentiel des attentes en matière de retombées de l'arrivée d'EuropaCity soit, pour les élus favorables au projet et les milieux économiques mais également des particuliers, une revalorisation de l'image du territoire qu'ils considèrent comme très pénalisante notamment pour l'accès aux marchés ou pour la recherche d'emploi. « *Aujourd'hui considéré comme un territoire de passage, un territoire de transit entre plusieurs aéroports et autoroutes, un territoire à la porte de Paris. Demain perçu comme un territoire de prédilection pour se divertir, pour découvrir la région et pour créer son entreprise. Le passage de l'un à l'autre se fera si on réussit à y implanter des projets d'intérêts nationaux qui soient des moteurs du développement et de l'attractivité. EuropaCity permettrait de créer de la valeur au bénéfice des habitants et des acteurs économiques, avec à la clé plus de 950 millions d'euros de retombées économiques chaque année* »¹¹².

Certains maires attendent également un effet significatif sur la revitalisation de leurs villes qui gagneraient en notoriété positive et se réfèrent à l'exemple de la Plaine Saint Denis après la construction du stade de France et aux développements des communes autour de Disneyland Paris. Le maître d'ouvrage mentionne quant à lui le quartier de Stratford à l'est de Londres qui s'est totalement transformé après l'installation de « *Westfield Stratford City* », complexe rassemblant commerces et loisirs. Il a en particulier souligné l'impact positif que cette installation avait eu sur le commerce local.

Les opposants au projet ont contesté l'automaticité des effets positifs d'image qui seraient liés à un investissement important. Ils ont jugé que l'exemple de Disneyland Paris n'était pas pertinent, la commune de Chessy sur laquelle est implanté le parc étant toujours inconnue du grand public. Cette attente sur une valorisation de l'image des territoires a suscité des doutes de la part d'élus de Seine-Saint-Denis sur l'attractivité du projet et donc sur ses effets d'entraînement. En réponse à ces dénégations, les élus valdoisiens ont plaidé pour que le projet EuropaCity, qu'ils considèrent comme une chance, se réalise. Ils ont fait appel à la solidarité entre les territoires et à une plus juste répartition des atouts et du développement. S'adressant aux élus de l'EPT Paris Terres d'Envol, Patrick Renaud, Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, a résumé avec humour ces préoccupations lors des auditions du 16 juin : « *Vous avez 8 gares nous on a failli en avoir aucune (...) on n'a pas de projets, on n'a pas de gare (...) et là on sent bien qu'il y a un côté de l'autoroute qui dit « Nous, on n'a pas besoin de vos projets, on a tout ce qu'il faut » et puis chaque fois on reste, excusez moi « les fesses dans l'eau ». Ce n'est plus acceptable aujourd'hui* ».

112 : Extrait de contribution de Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France

II. PROCÉDURES APPLICABLES SI LE MAÎTRE D'OUVRAGE DÉCIDE DE POURSUIVRE LE PROJET

Les éléments suivants sont donnés à titre indicatif selon la connaissance du projet par les services de la DDT 95 en août 2016 et au stade actuel d'avancement des études du maître d'ouvrage. Les liens entre les procédures propres à la ZAC, celles propres aux futures opérations de la ZAC (incluant EuropaCity) et celles propres à EuropaCity en application du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme sont précisés.

Par ailleurs, cet état des lieux a été établi en fonction de la législation et de la réglementation en vigueur¹¹³.

A. Les principales procédures liées à l'opération d'aménagement du Triangle de Gonesse

1. La création de la ZAC

Description : la future ZAC du Triangle de Gonesse a pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains par l'EPA Plaine de France en vue de la réalisation de constructions. La ZAC fait l'objet d'une procédure propre dont les deux principales étapes sont : le dossier de création et le dossier de réalisation.

La procédure de création de la ZAC du Triangle de Gonesse est actuellement en cours. Le dossier de création a été approuvé par délibération du conseil d'administration de l'EPA Plaine de France le 29 juin dernier. Il comporte les éléments suivants :

- le rapport de présentation ;
- le plan de situation ;
- le plan de délimitation du ou des périmètres composant la zone ;
- l'étude d'impact ;
- le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone ;
- le régime de la zone au regard de la taxe d'aménagement ;
- le mode de réalisation choisi ;
- l'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone ;
- les annexes (étude acoustique, étude biodiversité, dossier du maître d'ouvrage du projet EuropaCity).

A ce stade, le bilan de la mise à disposition du public du dossier de création de ZAC comportant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est mis à disposition du public et ce jusqu'au 16 septembre 2016. S'agissant d'une ZAC sous maîtrise d'ouvrage d'un établissement public de l'Etat, la création interviendra par arrêté préfectoral.

Lien entre procédures : la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la future ZAC permettant notamment l'acquisition des parcelles puis les cessions foncières, peut être engagée parallèlement à la procédure de création de la ZAC.

2. L'adaptation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur

Description : le PLU de la ville de Gonesse en vigueur ne permet pas à ce stade la réalisation du projet de la future ZAC et nécessite d'être adapté, soit par la commune de Gonesse dans le cadre d'une révision générale (engagée depuis le 23 juin 2011), soit par le préfet dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la ZAC emportant mise en compatibilité du PLU.

¹¹³ : Il convient de préciser que plusieurs textes récents modifient la législation et la réglementation relatives aux autorisations d'urbanisme et notamment :
- l'ordonnance n° 2016-354 du 25 mars 2016 relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du Code de l'environnement, à ratifier par le Parlement ;
- l'ordonnance n° 2016-354 du 25 mars 2016 relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du Code de l'environnement, à ratifier par le Parlement ;
- le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes. L'entrée en vigueur est différée pour l'ordonnance ; le décret est applicable dès le 15 août 2016 pour la majorité de ces dispositions.

Le PLU de Gonesse, en fonction de sa nature et des évolutions envisagées, peut faire l'objet d'une évaluation environnementale après saisine de l'autorité environnementale pour une demande d'examen au cas par cas. En cas d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale doit être joint à l'enquête publique menée soit dans le cadre de la révision du PLU, soit dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU.

Par ailleurs, du fait de l'ouverture à l'urbanisation de terres agricoles, la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) devra formuler un avis.

Lien entre procédures : la délivrance des différentes autorisations d'urbanisme pour les opérations réalisées au sein de la ZAC ne pourra intervenir qu'une fois l'entrée en vigueur du PLU adapté.

3. L'autorisation environnementale de la ZAC au titre de la loi sur l'eau (articles L. 214-1 et suivants, R. 214-1 et suivants du Code de l'environnement)

Description : le projet de la future ZAC fera l'objet d'une procédure au titre de la loi sur l'eau, si des installations, ouvrages, travaux ou activités prévus dans le cadre des aménagements le nécessitent.

Selon le niveau d'incidences du projet sur la gestion des eaux, il peut s'agir d'une procédure simplifiée de déclaration ou bien d'une procédure d'autorisation, si les incidences sont plus importantes.

L'autorisation est délivrée par arrêté préfectoral et comporte des prescriptions environnementales visant à supprimer, réduire ou compenser les impacts du projet.

Lien entre procédures : le dossier déposé peut l'être soit au titre de la future ZAC uniquement, soit au titre du projet de la ZAC et d'EuropaCity. Selon le cas, l'autorisation « loi sur l'eau » peut donc porter soit sur les travaux d'aménagement et d'équipements de la future ZAC hors EuropaCity, soit sur les travaux de la future ZAC incluant EuropaCity. L'obtention de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau conditionne le démarrage des travaux des opérations au sein de la future ZAC. Les permis de construire peuvent néanmoins être délivrés préalablement à cette autorisation.

4. L'autorisation environnementale de la ZAC au titre de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces faunistiques ou floristiques protégées (articles L.411-2, I-4° et articles R.411-6 et suivants du Code de l'environnement)

Description : dans le cas où le projet de ZAC ne peut éviter toute incidence sur des espèces sensibles, il est nécessaire, pour engager les travaux, de disposer d'une dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées.

La dérogation est délivrée par arrêté préfectoral et peut être conjointe à l'autorisation loi sur l'eau.

Lien entre procédures : le dossier déposé peut l'être soit au titre de la future ZAC uniquement, soit au titre du projet de la ZAC et d'EuropaCity. Selon le cas, la demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées peut donc porter soit sur les travaux d'aménagement et d'équipements de la ZAC hors EuropaCity, soit sur les travaux de la ZAC incluant EuropaCity.

À noter que la demande de dérogation devra être faite conjointement à la demande d'autorisation « loi sur l'eau ». Une autorisation unique « loi sur l'eau » et « dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées » est alors délivrée.

5. La consultation obligatoire de la ZAC au titre de la sécurité publique (articles L.114-1 et suivants du Code de l'urbanisme)

Description : le projet de ZAC fait l'objet d'une étude de sécurité en vue de son examen par la commission compétente en matière de sécurité publique. L'étude comprend les éléments de diagnostic, d'analyse et les mesures proposées au regard des risques de sécurité publique.

Lien entre procédures : l'étude de sécurité publique de la ZAC peut être alimentée par les études de sécurité publique des futurs projets (EuropaCity, gare du Grand Paris Express, etc.).

6. La consultation obligatoire de la ZAC au titre de l'archéologie préventive (notamment articles L.521-1 à L.523-13 du Code du patrimoine)

Description : la saisine préalable du préfet de région par l'EPA Plaine de France au titre de l'archéologie préventive est obligatoire (service régional de l'archéologie préventive) pour la ZAC du Triangle de Gonesse. Le préfet de région peut dans le mois qui suit sa saisine prescrire un diagnostic ou indiquer si des prescriptions seront imposées ultérieurement. Dans le cas où des prescriptions sont imposées, les travaux d'aménagement ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution de ces prescriptions.

Lien entre procédures : la saisine du préfet de région est envisagée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC et peut inclure les futurs projets (EuropaCity, etc.).

7. La réalisation de la ZAC

Description : en complément du projet de création de ZAC et postérieurement à sa date de création, le dossier de réalisation de ZAC précisera :

- le programme des équipements publics à réaliser dans la zone ;
- le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps ;
- les compléments éventuels de l'étude d'impact notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient pas être connus au moment de la constitution du dossier de création.

Ce dossier fera l'objet d'une approbation par délibération du conseil d'administration de l'EPA Plaine de France et le programme des équipements publics d'une approbation par arrêté préfectoral.

Lien entre procédures : la délivrance des autorisations d'urbanisme des futures opérations (permis d'aménager, permis de construire, etc.) ne pourra intervenir qu'après approbation du dossier de réalisation de ZAC et qu'une fois l'entrée en vigueur du PLU adapté.

B. Les principales procédures du projet EuropaCity

1. L'autorisation environnementale du projet EuropaCity au titre de la loi sur l'eau (articles L. 214-1 et suivants, R. 214-1 et suivants du Code de l'environnement)

Description : le projet EuropaCity peut faire l'objet d'une procédure au titre de la loi sur l'eau, si des installations, ouvrages, travaux ou activités prévus dans le cadre des aménagements le nécessitent.

Selon le niveau d'incidences du projet sur la gestion des eaux, il peut s'agir d'une procédure simplifiée de déclaration ou bien d'une procédure d'autorisation, si les incidences sont plus importantes.

L'autorisation est délivrée par arrêté préfectoral et comporte des prescriptions environnementales visant à supprimer, réduire ou compenser les impacts du projet.

Lien entre procédures : le dossier déposé peut l'être soit au titre du projet EuropaCity uniquement, soit au titre de la ZAC uniquement, soit au titre des deux projets. Selon le cas, l'autorisation « loi sur l'eau » peut donc porter soit sur les travaux d'EuropaCity, soit sur les travaux d'aménagement et d'équipements de la ZAC hors EuropaCity, soit sur les travaux de la ZAC incluant EuropaCity. L'obtention de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau conditionne le démarrage des travaux des opérations de la ZAC. Les permis de construire peuvent néanmoins être délivrés préalablement à cette autorisation.

2. L'autorisation environnementale du projet EuropaCity au titre de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces faunistiques ou floristiques protégées (articles L.411-2, I-4° et articles R.411-6 et suivants du Code de l'environnement)

Description : dans le cas où le projet EuropaCity ne peut éviter toute incidence sur des espèces sensibles, il est nécessaire, pour engager les travaux, de disposer d'une dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées.

La dérogation est délivrée par arrêté préfectoral et peut être conjointe à l'autorisation loi sur l'eau.

Lien entre procédures : le dossier déposé peut l'être soit au titre du projet EuropaCity uniquement, soit au titre de la ZAC uniquement, soit au titre des deux projets. Selon le cas, la demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées peut donc porter soit sur les travaux d'EuropaCity, soit sur les travaux d'aménagement et d'équipements de la ZAC hors EuropaCity, soit sur les travaux de la ZAC incluant EuropaCity.

A noter que la demande de dérogation devra être faite conjointement à la demande d'autorisation « loi sur l'eau ». Une autorisation unique « loi sur l'eau » et « dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées » est alors délivrée.

3. L'autorisation environnementale du projet EuropaCity au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (notamment articles L.512-1 à L.512-21 du Code de l'environnement)

Description : selon le type d'installations retenues pour le projet EuropaCity une procédure ICPE peut être requise en fonction des seuils atteints par ces installations, selon la nomenclature ICPE du Code de l'environnement.

L'autorisation est accordée par le préfet de département après enquête publique spécifique réalisée dans les conditions prévues par le Code de l'environnement et avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). Des prescriptions nécessaires à la protection de l'environnement accompagnent l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Lien entre procédures : le permis de construire d'EuropaCity peut être délivré avant la clôture de l'enquête publique mais les travaux ne peuvent être entrepris qu'après la clôture de l'enquête.

4. L'évaluation environnementale du projet EuropaCity (article R.122-2 du Code de l'environnement)

Description : le projet EuropaCity est visé dans la rubrique n° 44 du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, à savoir « équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés ». Selon ce tableau, les équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 5 000 personnes sont soumis à évaluation environnementale au cas par cas (c'est-à-dire sur décision de l'autorité environnementale compétente qui sera préalablement saisie).

Ces études d'impact sont soumises à l'avis de l'autorité environnementale.

Lien entre procédures : ces études relatives au projet EuropaCity pourront venir compléter les éléments contenus dans l'étude d'impact de la ZAC (entre la création et le dossier de réalisation).

5. Les enquêtes publiques environnementales (articles L.123-6 et suivants du Code de l'environnement)

Le Code de l'environnement nécessite la réalisation d'une enquête publique conjointe (permis de construire, installations classées et loi sur l'eau). Une réforme de l'autorisation environnementale entre en vigueur au 1er janvier 2017.

Elle permet une enquête publique unique (PC, ICPE, loi sur l'eau), une instruction et une autorisation uniques au titre de la loi sur l'eau, les autorisations d'urbanisme (permis de construire, etc.) pouvant être délivrés au cours de l'instruction du dossier loi sur l'eau.

6. Le permis d'aménager d'EuropaCity

Description : les divisions foncières réalisées par l'EPA Plaine de France à l'intérieur de la ZAC ne sont pas soumises à déclaration préalable ou à permis d'aménager. Toutefois lorsque l'unité foncière cédée par l'aménageur est ensuite divisée par l'acquéreur et qu'il y a par conséquent des opérations de lotissement, l'obtention d'une déclaration préalable ou d'un permis d'aménager est nécessaire. Ces autorisations d'urbanisme sont délivrées par la commune de Gonesse et peuvent être assorties de prescriptions particulières.

Le permis d'aménager d'EuropaCity est délivré par arrêté du maire de la commune de Gonesse et peut être assorti de prescriptions particulières.

Lien entre procédures : les travaux de voiries internes et ouvrages prévus dans le cadre du permis d'aménager d'EuropaCity, s'ils répondent aux critères énoncés dans le Code de l'environnement, peuvent être soumis à une étude d'impact spécifique, après saisine de l'autorité environnementale. Dans le cas d'une étude d'impact spécifique au permis d'aménager d'EuropaCity, celle-ci est soumise à un avis de l'autorité environnementale et les travaux prévus à enquête environnementale. Enfin les travaux envisagés concernant l'assainissement pluvial peuvent être soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la « loi sur l'eau ».

7. La consultation obligatoire du projet EuropaCity au titre de la sécurité publique (articles L.114-1 et suivants du Code de l'urbanisme)

Description : le projet EuropaCity fait l'objet d'une étude de sécurité en vue de son examen par la commission compétente en matière de sécurité publique. L'étude comprend les éléments de diagnostic, d'analyse et les mesures proposées au regard des risques de sécurité publique.

Lien entre procédures : l'étude de sécurité publique est une pièce constitutive du dossier de permis de construire d'EuropaCity.

8. Le permis de construire d'EuropaCity

Description : le projet se situe dans une ZAC. La cession des parcelles par l'EPA Plaine de France nécessaires à la réalisation du projet EuropaCity s'accompagnera d'un cahier des charges de cession de terrain qui précisera entre autres les principes urbains, architecturaux et paysagers que doit respecter l'opération et la superficie constructible. Par ailleurs, le projet EuropaCity devra respecter les dispositions réglementaires en vigueur et notamment celles du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gonesse ainsi que les servitudes d'utilité publique (aéronautiques, radio électriques...).

Le permis de construire d'EuropaCity relève de la compétence du maire de la commune de Gonesse. Il est soumis à enquête publique environnementale. L'étude d'impact fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale qui est joint au dossier de permis de construire soumis à enquête.

Lien entre procédures : le dossier de permis de construire d'EuropaCity doit comprendre l'étude d'impact du projet (rubrique n°44, évoquée ci-dessus), et des dossiers spécifiques ; l'étude de sécurité publique, le dossier pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)¹¹⁴, le dossier permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité incendie et avec les règles d'accessibilité pour les établissements recevant du public, ainsi que le récépissé du dépôt de la demande d'autorisation au titre des ICPE.

¹¹⁴ : L'attribution du permis de construire est conditionnée par l'avis favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ou le cas échéant par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial.

CHAPITRE 3

Conclusion

A. Concernant le projet

Le débat autour du projet EuropaCity a été le cadre de confrontations dont la portée allait au-delà du projet.

Il a mis face à face deux visions de la société aux antipodes l'une de l'autre : en forçant un peu le trait, d'un côté une société qui s'affranchirait de la course à la consommation pour aller vers davantage de sobriété et s'engagerait vers une transition écologique et énergétique, de l'autre une société attachée aux modes de vie urbains ou aspirant à y avoir accès, mais taraudée par le chômage, et pour laquelle seul un modèle plus classique de croissance et de développement économique permet d'apporter des solutions durables.

Ces deux philosophies sont apparues d'autant moins conciliables que les très importants montants financiers en jeu, apportés par une entreprise privée aux filiales multiples, associée à une entreprise chinoise, fournissaient l'occasion d'ouvrir des polémiques opposant, selon certains, l'intérêt collectif qui ne devrait pas être contraint par des préoccupations d'équilibre financier (au moins en ce qui concerne la culture) et la recherche du profit, qui serait structurellement incompatible avec une utilité sociale.

Le débat a également mis en évidence deux perceptions très éloignées des priorités devant dicter les choix politiques en matière de développement. Pour les uns, la priorité est aux réponses aux besoins issus du niveau local, à l'optimisation des atouts territoriaux et en particulier du potentiel agricole et à la recherche d'un « *vivre ensemble* » axé sur la qualité de vie quotidienne. À l'inverse, pour d'autres et en particulier les milieux économiques et la majorité des élus, qu'ils soient ou non favorables au projet EuropaCity, et sans qu'ils méconnaissent pour autant la gravité de la situation sociale qu'ils ont à gérer, l'avenir de leurs territoires est d'abord soumis aux contraintes de la concurrence internationale entre métropoles et il est essentiel de valoriser chaque potentiel à même de les placer dans une situation favorable dans cette compétition.

Ce débat a fait par ailleurs apparaître l'âpreté de la concurrence pour le développement entre des territoires extrêmement proches, situés de part et d'autre de l'autoroute A1, bénéficiant d'atouts importants et en particulier celui de la proximité d'un hub international de premier ordre, mais tous deux souffrant d'images peu valorisées et connaissant des situations sociales et économiques dégradées par le chômage et la désindustrialisation. L'est du Val-d'Oise et le nord de la Seine-Saint-Denis voient leur avenir essentiellement dans le sillage du hub aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle, et ces deux territoires sont l'objet de convoitises foncières pas toujours coordonnées. La vivacité des échanges autour d'EuropaCity entre collectivités du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis, qui n'appartiennent pas aux mêmes intercommunalités et qui ont élaboré des contrats de développement territorial distincts, conduit la commission à émettre un vœu qui dépasse peut-être un peu sa mission: il lui semble que la densité des projets envisagés sur ces territoires justifierait une harmonisation spatiale et temporelle assurée par une gouvernance partagée.

Une polémique autour des rapports public/privé s'est engagée au cours des quatre mois de travail. Elle vient d'un mode de conception assez nouveau en France pour des projets d'aménagement portant sur des superficies aussi importantes. La genèse d'EuropaCity s'écarte en effet des pratiques auxquelles le public est habitué en France où le secteur public aménage et cadre les projets et où le secteur privé n'intervient que dans un second temps comme opérateur-investisseur. Or, ce projet est d'abord ce que Jacques Lévy a appelé « *un urbanisme d'auteurs*¹ », fruit du travail d'une entreprise et d'un architecte. Certes, le projet se situe dans une ZAC d'initiative publique portée par un aménageur public, mais l'EPA Plaine de France n'a pas été à l'origine du projet même s'il l'a assez tôt intégré dans ses réflexions sur la ZAC. Très bien située entre Roissy et Paris, bien desservie à terme par la ligne 17 du réseau Grand Paris Express, cette ZAC met à disposition du foncier aménagé permettant de réaliser un projet dont le concept avait été largement imaginé par Immochan dès 2006, accompagné dans sa démarche par un conseil d'orientation scientifique sur les questions sociétales. Un comité de pilotage associant État, collectivités locales et établissements publics

1 : Extrait de l'intervention de Jacques Lévy lors de la conférence-débat du 30 mai.

(dont l'EPA) avait été rapidement constitué pour aborder les questions concernant l'insertion de ce projet dans le territoire. Considérant cependant que le projet était essentiellement le fait d'une société privée et que les responsables locaux n'étaient associés que pour l'accompagner, une partie du public a jugé que ce projet correspondait à une forme de désengagement de la collectivité vis à vis de ses prérogatives de puissance publique, alors qu'à l'inverse d'autres ont vu dans EuropaCity un projet réalisé avec des fonds privés mais bienvenu, ambitieux et créateur de richesses.

Le manque de transparence des accords entre la sphère publique et le secteur privé représentés respectivement par l'EPA Plaine de France et Alliages & Territoires a été à l'origine de malentendus qui ont nui à l'objectivité et à la sérénité des débats. Sans mettre en cause la bonne foi d'aucune des parties, la commission a constaté que le refus de rendre public le protocole signé en septembre 2015 entre l'EPA et le maître d'ouvrage d'EuropaCity qui serait, selon ces deux entités, couvert par le secret des affaires, a ouvert la porte à toutes sortes d'interprétations et d'affirmations concernant l'apport de fonds publics au projet et les obligations (ou l'absence d'obligations) qui lieraient les deux partenaires. Des éléments importants de ce protocole concernant notamment l'unicité de la gestion du site dans le temps et les engagements en matière d'environnement ont été produits au cours du débat, mais à aucun moment les participants n'ont pu connaître le niveau de participation financière d'Alliages & Territoires aux équipements devant desservir EuropaCity et en particulier à la gare de la ligne 17² et aux aménagements routiers dont la refonte de l'échangeur avec l'A1, ces deux équipements étant considérés comme des conditions de réalisation du projet. Cela a permis à certains opposants au projet d'avancer des montants de financements publics allant jusqu'au milliard d'euros, renforçant ainsi leur argumentation sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un projet entièrement privé contrairement à ce qu'affirmaient le maître d'ouvrage et certains partisans du projet.

B. Concernant le débat lui-même

Même si les échanges ont été parfois vifs, ce débat s'est déroulé dans un climat studieux et respectueux, à l'exception de la réunion tenue à Paris au cours de laquelle des débordements, des chahuts et les propos insultants de certains opposants envers des personnes ont donné à cette séance un caractère très éloigné des principes des débats publics.

Le débat a été très suivi en séance et sur Internet par un public informé et intéressé par le projet. On peut néanmoins déplorer un certain manque de diversité dans la participation. Le public dit « profane », a été difficile à mobiliser en dépit des moyens mis en œuvre par la commission pour l'inciter à s'exprimer. Plusieurs explications à ce manque d'intérêt peuvent être avancées. La première est que, en dépit des efforts de communication effectués de longue date par le maître d'ouvrage, le projet restait peu connu du grand public comme l'a montré l'enquête IFOP déjà citée. Une autre explication se trouve dans une certaine lassitude du public vis à vis d'une succession de concertations concernant des projets importants³. Une autre explication a été donnée par certains responsables associatifs impliqués dans les quartiers d'habitat social souvent en grande difficulté, qui ont fait part d'un désenchantement du public pour des concertations qui n'ont pas toujours débouché sur des réponses aux problèmes qu'ils avaient soulevés ou dont les engagements qui en étaient issus n'ont pas toujours été suivis d'effet.

Mais la principale raison de ce manque d'intérêt est probablement liée à l'indifférence vis à vis d'un projet qui a pu apparaître à certains comme éloigné de leurs préoccupations quotidiennes, éloigné des lieux qu'ils fréquentent et très lointain dans le temps. Plusieurs personnes qui assistaient à certaines réunions ont fait part du sentiment qu'ils

2 : N.B : la Société du Grand Paris a indiqué que la ligne 17 était financée par la taxe prélevée pour le réseau Grand Paris Express et que des partenariats seraient recherchés avec les collectivités pour la réalisation de la gare au même titre que celle de Roissy réponse à la question n°95.

3 : Il s'agit des concertations suivantes :

- le réseau Grand Paris Express, sur la ligne 17 et la gare de Gonesse qui ont donné lieu à une concertation « renforcée » de la part de la Société du Grand Paris,
- le contrat territorial de la communauté d'agglomération Val-de-France,
- l'enquête publique sur le bus à haut niveau de service,
- la concertation préalable à la création de la ZAC du triangle de Gonesse effectuée par l'EPA Plaine de France,
- l'enquête publique sur la ligne 17 qui s'est déroulée pendant le débat.

avaient que ce projet n'était pas fait pour eux et donc, mis à part la question de l'emploi (mais dans 8 ans), ils se sentaient peu concernés. Ces constats sur un certain éloignement d'une partie du public ne sauraient cependant être généralisés à l'ensemble des publics absents du débat : il est assez probable, comme fréquemment lors de débats publics, que des gens plutôt favorables au projet n'aient pas jugé nécessaire ni même simplement utile de le manifester. Les contacts restreints, mais non dépourvus de signification, dont le DP-BUS a été le cadre, ont montré que le public qui découvrait le projet était plutôt séduit mais ne jugeait pas nécessairement utile de venir aux réunions ou de faire part de sa position via le site Internet.

Si cette relative indifférence d'une partie du public ne peut qu'être constatée, on ne peut par contre que regretter et s'interroger sur les raisons qui ont conduit des acteurs professionnels importants dans les domaines du commerce et du tourisme, dont l'Union des grands commerces de centre-ville, la Compagnie des Alpes, le Parc des expositions de Villepinte et Aéroports de Paris, à attendre les derniers jours pour s'exprimer alors qu'il n'y avait plus possibilité de débattre de leurs arguments en réunion. Les contributions qu'ils ont adressé via le site Internet apportent des informations nouvelles qui auraient pu enrichir les débats, soit en confortant certaines affirmations, soit au contraire en apportant la contradiction à des propos considérés comme trop élogieux ou trop sévères sur le projet. On peut, de la même façon, regretter que le maître d'ouvrage, qui avait refusé de débattre lors de la réunion du 28 juin à l'occasion de l'examen contradictoire entre experts sur les questions d'emploi et d'impacts économiques de son projet, ait préféré adresser postérieurement à la dernière réunion une contribution écrite critiquant les expertises diligentées par l'EPT Paris Terres d'Envol. Ces contributeurs tardifs ont-ils manqué de temps ? Peut-on en conclure que le débat était trop court alors qu'il était en préparation depuis deux ans et demi ? Ou que ces acteurs ont attendu de disposer de toutes les informations apportées en cours de débat pour se prononcer ou bien, plus simplement, qu'ils ne souhaitaient pas débattre en public de leurs divergences ?

Ce débat a peu fait « bouger les lignes ». Opposants comme partisans sont restés sur leur position de départ. Ce projet a donc mobilisé des opposants déterminés mais également d'ardents défenseurs. Le débat a permis à une partie du public d'exprimer ses réticences allant parfois jusqu'au rejet du projet, mais il a également mis en évidence que ce même projet était porteur d'espoirs pour d'autres, et que beaucoup parmi ceux-ci souhaitent poursuivre le dialogue avec le maître d'ouvrage pour ancrer EuropaCity dans le territoire, si le projet continue son chemin. La commission a noté que les partisans, dans leurs propos de fin de débat ou leur cahier d'acteurs, ont précisé leurs exigences concernant notamment les emplois, les retombées économiques pour le territoire et les questions environnementales, et ont demandé que des instances de suivi permettent de suivre les engagements du maître d'ouvrage si le projet se poursuit.

À l'inverse de cette démarche, les opposants les plus déterminés, et en particulier le CPTG et la COSTIF ainsi que des associations représentant les courants écologistes n'ont à aucun moment souhaité entrer dans une démarche d'amendement du projet, refusant de s'engager dans un processus de « co-construction » que le maître d'ouvrage disait souhaiter. La plupart d'entre eux étaient fondamentalement hostiles à l'urbanisation du Triangle de Gonesse, souhaitant lui conserver sa vocation agricole et en faire un laboratoire pour une agriculture exemplaire. Ce refus d'urbaniser des terres agricoles était pour eux non négociable. Ces opposants, préparés de longue date à la confrontation avec le maître d'ouvrage, ont exploité tous les aspects du dossier pour démontrer point par point ce qu'ils considéraient comme l'inutilité du projet, ses effets négatifs et l'inexactitude des données fondant l'argumentation du maître d'ouvrage. Leur position vis à vis du projet est restée négative sur tous ses aspects, sans possibilité de compromis. Toutefois, les arguments ne portant pas sur l'urbanisation de terres agricoles, bien qu'âprement défendus, ont semblé moins irréductibles puisque certains opposants, dont la plupart rejetait le concept même du projet à l'opposé de leur vision d'une société plus sobre et plus solidaire, ont néanmoins semblé considérer, comme les représentants de la profession agricole, que ce projet serait moins inacceptable sur les terrains laissés libres par PSA à Aulnay-sous-Bois. « *EuropaCity, industrie du 21^e siècle reprendrait l'héritage des industries passées et les terres fertiles le resteraient* » (AMAP Paris 19^e).

L'opposition ou les fortes réticences des élus de l'EPT Paris Terres d'Envol et des milieux professionnels qui alertent sur la déstabilisation des activités en place et craignent que ce projet n'hypothèque leurs projets à venir sont d'une autre nature. Plus que le concept du projet et l'urbanisation du Triangle de Gonesse, c'est la dimension du projet, et en particulier celle des surfaces commerciales, qui justifient leurs réactions. Leurs craintes sont d'autant plus aiguës qu'à ce jour la complémentarité de l'offre avec l'existant présentée par Alliages & Territoires reste à leurs yeux un objectif difficilement atteignable. On ne peut donc sous-estimer la place de la compétition entre investisseurs dans les joutes oratoires ou échangées via Internet dont le public a été le témoin sans disposer toujours des clés lui permettant d'avoir une opinion sur ces propos.

Plusieurs professionnels de l'urbanisme se sont exprimés essentiellement sur Internet ou via une tribune parue dans le journal « le Monde » dont le lien a été mis en ligne sur le site du débat⁴. Ils ont fondé leur opposition sur des arguments urbanistiques, considérant que ce projet et le tracé de la ligne 17 du réseau Grand Paris Express ignoraient la trame urbaine existante et les besoins de régénération de la plupart des villes proches du site choisi pour EuropaCity. A l'exception d'un urbaniste et de ce qui a été rapporté par M. Faburel des positions de l'Atelier International du Grand Paris qui n'a pas adressé de contribution à la commission, ils se sont peu exprimés sur le principe d'urbanisation du Triangle de Gonesse en concentrant leurs critiques sur le projet soumis au débat.

Les partisans du projet, et en particulier les collectivités valdoisiennes qui sont favorables à EuropaCity, ont essentiellement basé leur argumentation sur la dimension économique et les impacts sur l'emploi que pourrait avoir le projet. La ville de Gonesse et celle de Garges-lès-Gonesse (mais avec des interrogations) ont mis l'accent sur sa dimension culturelle. Ces mêmes collectivités et les milieux économiques y compris des entrepreneurs de Seine-Saint-Denis attendent également du projet un effet déterminant sur l'image et la notoriété du territoire. Le soutien de ces collectivités locales a été constant mais elles ont néanmoins émis en fin de débat des exigences sur les aspects environnementaux, l'accès des populations locales aux emplois, les conditions d'accueil des populations résidentes aux espaces ludiques et culturels, etc. Il est toutefois difficile de dire si ces exigences constituent des conditions au maintien de leur adhésion au projet. Elles semblent davantage manifester le désir d'entrer dans une négociation et d'être parties au pilotage du projet s'il se fait. Le Conseil départemental du Val-d'Oise, très assidu pendant ce débat, a confirmé son adhésion en détaillant les raisons qui justifiaient son opportunité. Rappelant qu'*« est opportun ce qui convient à un temps donné, en un lieu donné et avec des circonstances données »*⁵, son président a mis en avant le contexte économique et social du territoire, la pertinence du lieu d'implantation et l'amélioration de la desserte à laquelle participerait le projet. Le Conseil départemental s'est constamment montré très exigeant quant à la précision des informations et des engagements du maître d'ouvrage.

Une dernière famille de participants s'est manifestée pendant ce débat. N'ayant pas de position a priori contre le projet, ils ont tenté d'en savoir davantage et en particulier sur la façon dont Alliages & Territoires était prêt à insérer des initiatives et des talents locaux dans son projet. Cela a été très nettement exprimé pour la dimension culturelle et également, bien que moins fortement revendiqué, lorsque ont été abordées les questions liées aux surfaces commerciales et à la place de l'artisanat dans cet ensemble.

Ce débat, s'il n'a pas à ce jour sensiblement fait évoluer les positions, ne nous semble pas pour autant avoir été inutile. Il a apporté une quantité considérable d'informations qualifiées au public comme au maître d'ouvrage et a souvent permis d'élever le niveau des débats et de permettre des échanges moins frontaux entre opposants et partisans. Il a permis au maître d'ouvrage et au public d'entendre un très grand nombre d'avis, positifs, réservés ou franchement hostiles, mais toujours argumentés. La commission a noté par ailleurs que les intentions de projets alternatifs émises par certains participants, qu'elles portent sur le maintien en espace agricole des 80 ha ou qu'elles concernent une autre orientation pour le projet, technologique ou universitaire, ne s'adressaient pas au maître d'ouvrage mais aux pouvoirs publics.

4 : Point de vue 51.

5 : Extrait de l'intervention du Président Arnaud Bazin lors de la réunion du 16 juin.

Il semble à la commission qu'une des difficultés qu'a connu ce débat est étroitement liée au projet lui-même, illustré dans le dossier du maître d'ouvrage par des vues très précises, mais dont les caractéristiques sont encore très floues et susceptibles d'évoluer dans des directions indéterminées à ce jour comme il l'a fait depuis son origine. La commission a noté en effet que, lors de la saisine de la commission nationale du débat public en 2013, l'ambition du projet était d'être la vitrine de « *l'art de vivre à l'européenne* », référence d'où le projet tire d'ailleurs son nom, cet objectif identitaire existant dès l'origine du projet puisqu'il était mentionné dans le cahier d'acteur que la société Immochan avait rédigé en 2010 lors du débat public autour du projet de réseau de transport public du Grand Paris. Six ans plus tard, cet objectif a disparu des propos du maître d'ouvrage. Ce même dossier de saisine évoquait un projet de 2 milliards d'euros devant accueillir près de 26 millions de visites, le dossier du maître d'ouvrage fait aujourd'hui état de 3,1 milliards d'euros et de 31 millions de visites par an. Ces évolutions ne doivent rien aux concertations avec le public, mais sont plus vraisemblablement le résultat d'ajustements progressifs au contexte mouvant de la distribution et aux changements sociétaux ainsi qu'à des approches de partenaires potentiels. Elles sont probablement appelées à se poursuivre, et si cette flexibilité est un élément positif pour le maître d'ouvrage, le public a, quant à lui, des difficultés à imaginer un projet non stabilisé d'autant plus qu'on lui dit qu'il ne ressemblera à rien qu'il connaisse aujourd'hui. Cette difficulté à saisir des éléments concrets ou à se référer à des exemples existants peut également laisser planer des doutes sur la soutenabilité économique d'un projet dont la dimension représente un défi. Toutes ces incertitudes sur ce que pourrait être le projet en 2024 ont laissé souvent le champ libre à des débats théoriques portant davantage sur des approches politiques et parfois philosophiques que sur un projet concret.

Si le maître d'ouvrage entend poursuivre son projet, il semble à la commission que la principale interrogation porte sur sa capacité à le faire évoluer pour prendre en compte les enseignements du débat. Comme déjà évoqué, ce projet dont le concept a été travaillé en dehors d'un contexte territorial, n'a pas à ce stade établi de réelles ramifications sociales, fonctionnelles et urbaines avec son environnement. Ses concepteurs sont fiers de l'avoir imaginé comme pouvant se suffire à lui-même en recherchant un écosystème interne et vertueux, traduit assez symboliquement dans sa conception architecturale auto centrée. Le maître d'ouvrage a dit à plusieurs reprises que le projet serait différent à l'issue du débat, sans donner d'indication sur ce qui serait susceptible d'évoluer.

Or, en l'absence d'éléments sur le modèle économique qui sous-tend le projet, il est difficile d'apprécier sa plasticité qui pourrait être limitée par des impératifs d'équilibre financier. La capacité du porteur de ce projet à intégrer des évolutions programmatiques et fonctionnelles prenant en compte des apports du débat, sans pour autant en faire un projet local qui n'aurait aucun sens vu sa dimension, nous semble cependant être un facteur essentiel pour la réussite des démarches à venir. Cela suppose que se mettent en place des partenariats concrets qui permettraient de désinsulariser ce projet pour l'arrimer au territoire, d'écouter les craintes d'opposants, y compris celles qui sont émises sous forme de critiques, sans les déqualifier et de mettre en place des dispositifs de travail en continu qui donnent une suite à ces longs mois d'échanges.

Ce compte rendu ne serait pas complet sans une dernière recommandation de la commission particulière. Le maître d'ouvrage a répondu aux questions du public, ainsi qu'aux arguments qui lui étaient opposés de manière généralement courtoise. Il n'a pas pour autant abandonné le souci de justifier son projet et d'inscrire ses réponses dans une logique de communication positive très construite, ce qui peut se comprendre s'agissant d'un opérateur privé responsable vis-à-vis de ses actionnaires. Comme la commission l'a déjà relevé, il s'est aussi adapté, comme le veut la législation⁶ en cours, à un débat établi en termes d'opportunité pour le projet.

Il est cependant un évènement final passé presque inaperçu en raison de son arrivée tardive dans le débat et qui inquiète la commission pour l'avenir. Dans une contribution intitulée « *Analyse, commentaires et précisions du maître d'ouvrage* » adressée le 9 juillet 2016 à la CPDP et mise en ligne le 11 juillet 2016 en réponse à l'*Évaluation d'impact*

6 : Article L. 121-1 du code de l'environnement.

économique du projet EuropaCity présentée par l'EPT Paris Terres d'Envol, il est fait référence à une enquête d'opinion commandée par l'EPT Paris Terres d'envol. Chaque partie, le commanditaire et Alliages & Territoires, semble avoir tiré de ce sondage les conclusions qui lui convenaient. En ce qui concerne le maître d'ouvrage, cette enquête d'opinion démontrerait notamment que la faiblesse de l'impact d'EuropaCity sur les commerces existants justifierait que cet impact n'ait pas été pris en compte dans les estimations concernant l'emploi. Par leur nature, ces affirmations de dernière heure et l'importance donnée à ce sondage ne sont pas seulement une réponse à des concurrents, mais s'adressent à l'ensemble des personnes ayant participé pendant quatre mois aux travaux. Elles reviennent à dénier l'intérêt des apports du débat, fruits des contributions de participants informés et éclairés et des travaux d'experts, y compris ceux de l'expert indépendant mandaté par la Commission nationale du débat public. Les conclusions de cet expert sur cet aspect du projet diffèrent assez sensiblement des résultats de ce sondage d'opinion. « *L'absence de chiffrage de la cannibalisation dans le dossier du maître d'ouvrage sur le motif d'un effet limité n'est pas recevable* » écrit Arnaud Degorre. Pour démontrer l'inexactitude des conclusions du rapport présenté par L'EPT Paris Terres d'Envol avec le soutien technique et l'expertise indépendante du cabinet McKinsey qui, selon lui, auraient été établies « *en fonction des conclusions attendues*⁷ », le maître d'ouvrage semble donc préférer s'appuyer sur un sondage, alors qu'il avait semblé se rallier aux conclusions de l'expert de la commission pendant le débat.

Le ton et le contenu de cette dernière contribution sont préoccupants. S'agit-il d'une réaction d'acteur économique en situation de compétition ? S'agit-il d'une évolution plus profonde dans la volonté de dialogue du maître d'ouvrage avec l'ensemble des acteurs locaux, visant à réduire l'importance et la pertinence des réticences à son projet ? Le rôle de la commission n'est pas de répondre à ces interrogations. Elle doit néanmoins rappeler que l'organisation de l'information et de la participation du public, que le maître d'ouvrage devra organiser selon la loi⁸ jusqu'aux enquêtes publiques finales, s'il décide de poursuivre son projet, ne peut être un succès, y compris pour le maître d'ouvrage lui-même, que si la logique d'ouverture aux contributions du public et le respect des controverses argumentées y sont pleinement assurées.

Ce compte rendu ne prétend pas à l'exhaustivité. Il ne reflète bien sûr qu'imparfaitement la richesse des informations et des échanges de ces quatre mois de travail intensif. Tous n'y retrouveront pas tout ce qu'ils ont apporté mais tous leurs apports figurent sur le site Internet du débat⁹. Ce compte rendu a tenté d'extraire de cette masse de contributions les traits les plus significatifs et de traduire le plus fidèlement possible le climat dans lequel le débat s'est déroulé. La commission particulière du débat public tient à remercier ici tous ceux qui ont donné de leur temps et de l'énergie pour participer à cet exercice de démocratie.

7 : Extrait de l'Analyse, commentaires et précisions du maître d'ouvrage sur le rapport de l'EPT Paris Terres d'Envol sur l'évaluation économique du projet EuropaCity.

8 : Article L. 121-1 du code de l'environnement.

9 : <https://europacity.debatpublic.fr/>

ANNEXES

Saisine et décisions de la CNDP

Décision de la CNDP d'organiser un débat public

Nomination de la présidente de la CPDP

Nomination des membres de la CPDP

Nomination d'un nouveau membre de la CPDP

Décision de prolongation de délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage (2014)

Décision de prolongation de délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage (2015)

Décision sur le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse

Décision sur la période du débat public

Décision des modalités d'organisation du débat public

Décision d'organiser une réunion publique supplémentaire

Décision de réaliser une étude complémentaire à dire d'expert

Décision de prolonger le débat jusqu'au 13 juillet 2016

La préparation et le déroulement du débat

Liste des entretiens préalables du débat - 1^{ère} période

Liste des entretiens préalables du débat - 2^{ème} période

La liste des points de vue du débat

Bilan des retombées par type de médias

Glossaire des sigles et acronymes

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2013

DÉCISION N° 2013 / 49 / EUROPACITY / 1

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu la lettre de saisine en date du 13 septembre 2013, reçue le 16 septembre 2013, de M. Christophe DALSTEIN, Directeur exécutif d'Alliages et Territoires,

- après en avoir délibéré,

- considérant que ce projet, par son ampleur (2 milliards d'euros, 700 000 m² de surface de construction relative à de multiples activités, notamment sportives, culturelles et de loisirs), par sa vaste zone d'attractivité dépassant les limites de l'Ile de France (26 millions de visiteurs par an), par son inscription dans le projet du « Grand Paris », revêt un caractère d'intérêt national,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants,
- considérant que les impacts sur l'environnement, les zones agricoles et l'aménagement du territoire sont significatifs,

DÉCIDE :

Article unique :

Le projet d'Europacity fera l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président



Christian LEYRIT

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2013

DÉCISION N° 2013 / 54 / EUROPACITY / 2

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet Europacity,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Madame Claude BREVAN est nommée présidente de la commission particulière du débat public sur le projet Europacity.

Le Président



Christian LEYRIT

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2013

DÉCISION N° 2013 / 59 / EUROPACITY / 3

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet Europacity,
- vu sa décision n° 2013/54/EUROPACITY/2 du 6 novembre 2013 nommant Claude BREVAN Présidente de la commission particulière du débat public,

sur proposition de Claude BREVAN,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Sont nommées membres de la commission particulière du débat public sur le projet Europacity les personnes suivantes :

- Madame Isabelle BARTHE,
- M. Laurent PAVARD,
- M. Philippe QUEVREMONT,
- M. Christian de FENOYL.

Le Président



Christian LEYRIT

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 8 JANVIER 2014

DÉCISION N° 2014 / 03/ EUROPACITY / 4

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet Europacity,
- vu sa décision n° 2013/54/EUROPACITY/2 du 6 novembre 2013 nommant Claude BREVAN Présidente de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n° 2013/59/EUROPACITY/3 du 4 décembre 2013 nommant les membres de la commission particulière,

sur proposition de Madame Claude BREVAN,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Est nommé membre de la commission particulière du débat public sur le projet Europacity :

Monsieur Wahel EL SAYED

Le Président



Christian LEYRIT

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 7 MAI 2014

DÉCISION N° 2014 / 20/ EUROPACITY / 5

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, et en ses articles R 121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet Europacity, publiée au JO du 18 octobre 2013
- vu sa décision n° 2013/54/EUROPACITY/2 du 6 novembre 2013 nommant Claude BREVAN Présidente de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n° 2013/59/EUROPACITY/3 du 4 décembre 2013 nommant les membres de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2014/03/EUROPACITY/4 du 8 janvier 2014 nommant Monsieur Wahel EL SAYED à la commission particulière,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliances et Territoires, en date du 29 avril 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage,


après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le délai de 6 mois prévu à l'article R 121.7-II du code de l'environnement est prolongé de six mois à compter du 18 avril 2014.

Le Président



Christian LEYRIT

SEANCE DU 7 JANVIER 2015

DÉCISION N° 2015 / 8 / EUROPACITY / 6

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, et en ses articles R 121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet Europacity, publiée au JO du 18 octobre 2013
- vu sa décision n° 2013/54/EUROPACITY/2 du 6 novembre 2013 nommant Claude BREVAN Présidente de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n° 2013/59/EUROPACITY/3 du 4 décembre 2013 nommant les membres de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2014/03/EUROPACITY/4 du 8 janvier 2014 nommant Monsieur Wahel EL SAYED à la commission particulière,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliances et Territoires, en date du 29 avril 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu sa décision n° 2014/20/ EUROPACITY/5 du 7 mai 2014 prolongeant le délai pour la présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliances et Territoires, en date du 23 décembre 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage, pour tenir compte des changements intervenus concernant la desserte du site par les transports en commun,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage est a nouveau prolongé de neuf mois à compter du 23 décembre 2014.

Le Président



Christian LEYRIT

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

DÉCISION N° 2015 / 49 / EUROPACITY / 7

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, et en ses articles R 121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet EuropaCity, publiée au JO du 18 octobre 2013,
- vu sa décision n° 2013/54/EUROPACITY/2 du 6 novembre 2013 désignant Madame Claude BREVAN comme présidente de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n° 2013/59/EUROPACITY/3 du 4 décembre 2013 désignant les membres de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2014/03/EUROPACITY/4 du 8 janvier 2014 désignant Monsieur Wahel EL SAYED comme membre de la commission particulière,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 29 avril 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu sa décision n° 2014/20/EUROPACITY/5 du 7 mai 2014 prolongeant le délai pour la présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 23 décembre 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage, pour tenir compte des changements intervenus concernant la desserte du site par les transports en commun,
- vu sa décision n°2015/8/EUROPACITY/6 du 7 janvier 2015 prolongeant le délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage jusqu'au 23 septembre 2015,
- vu le dossier transmis par le maître d'ouvrage à la présidente de la CPDP le 23 septembre 2015,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

La Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Le Président



Christian LEYRIT



SEANCE DU 2 DECEMBRE 2015

DÉCISION N° 2015 / 51 / EUROPACITY / 8

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, et en ses articles R 121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet EuropaCity, publiée au JO du 18 octobre 2013,
- vu sa décision n° 2013/54/EUROPACITY/2 du 6 novembre 2013 désignant Madame Claude BREVAN comme présidente de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n° 2013/59/EUROPACITY/3 du 4 décembre 2013 désignant les membres de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2014/03/EUROPACITY/4 du 8 janvier 2014 désignant Monsieur Wahel EL SAYED comme membre de la commission particulière,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 29 avril 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu sa décision n° 2014/20/EUROPACITY/5 du 7 mai 2014 prolongeant le délai pour la présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 23 décembre 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage, pour tenir compte des changements intervenus concernant la desserte du site par les transports en commun,
- vu sa décision n°2015/8/EUROPACITY/6 du 7 janvier 2015 prolongeant le délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage jusqu'au 23 septembre 2015,
- vu sa décision n°2015/49/EUROPACITY/7 du 4 novembre 2015, considérant le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le débat public aura lieu du 15 mars 2016 au 30 juin 2016. Les modalités d'organisation du débat, proposées par la présidente de la commission particulière du débat public, seront arrêtées lors de la prochaine réunion de la Commission.

Le Président

Christian LEYRIT



SEANCE DU 6 JANVIER 2016

DÉCISION N° 2016 / 1 / EUROPACITY / 9

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, et en ses articles R 121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet EuropaCity, publiée au JO du 18 octobre 2013,
- vu sa décision n° 2013/54/EUROPACITY/2 du 6 novembre 2013 désignant Madame Claude BREVAN comme présidente de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n° 2013/59/EUROPACITY/3 du 4 décembre 2013 désignant les membres de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2014/03/EUROPACITY/4 du 8 janvier 2014 désignant Monsieur Wahel EL SAYED comme membre de la commission particulière,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 29 avril 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu sa décision n° 2014/20/EUROPACITY/5 du 7 mai 2014 prolongeant le délai pour la présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 23 décembre 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage, pour tenir compte des changements intervenus concernant la desserte du site par les transports en commun,
- vu sa décision n° 2015/8/EUROPACITY/6 du 7 janvier 2015 prolongeant le délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage jusqu'au 23 septembre 2015,
- vu sa décision n° 2015/49/EUROPACITY/7 du 4 novembre 2015, considérant le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public,
- vu sa décision n° 2015/51/EUROPACITY/8 du 2 décembre 2015 fixant les dates du débat,
- vu les propositions de la présidente de la commission particulière du débat public, concernant les modalités d'organisation du débat,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Les modalités d'organisation du débat public sur le projet EuropaCity, proposées par la présidente de la CPDP, sont approuvées.

Le Président

Christian LEYRIT



SEANCE DU 6 AVRIL 2016

DÉCISION N° 2016 / 6 / EUROPACITY / 10

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, et en ses articles R 121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet EuropaCity, publiée au JO du 18 octobre 2013,
- vu sa décision n° 2013/54/EUROPACITY/2 du 6 novembre 2013 désignant Madame Claude BREVAN comme présidente de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n° 2013/59/EUROPACITY/3 du 4 décembre 2013 désignant les membres de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2014/03/EUROPACITY/4 du 8 janvier 2014 désignant Monsieur Wahel EL SAYED comme membre de la commission particulière,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 29 avril 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu sa décision n° 2014/20/EUROPACITY/5 du 7 mai 2014 prolongeant le délai pour la présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 23 décembre 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage, pour tenir compte des changements intervenus concernant la desserte du site par les transports en commun,
- vu sa décision n° 2015/8/EUROPACITY/6 du 7 janvier 2015 prolongeant le délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage jusqu'au 23 septembre 2015,
- vu sa décision n° 2015/49/EUROPACITY/7 du 4 novembre 2015, considérant le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public,
- vu sa décision n° 2015/51/EUROPACITY/8 du 2 décembre 2015 fixant les dates du débat,
- vu sa décision n° 2016/1/EUROPACITY/9 du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'organisation du débat public,
- vu la proposition de la présidente de la commission particulière d'organiser une réunion publique supplémentaire,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique

Afin de répondre aux demandes exprimées, une réunion publique supplémentaire sur le projet EuropaCity sera organisée à Paris.

Le Président

Christian LEYRIT

SEANCE DU 4 MAI 2016

DÉCISION N° 2016 / 10 / EUROPACITY / 11

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, et en ses articles R.121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet EuropaCity, publiée au JO du 18 octobre 2013,
- vu sa décision n° 2013/54/EUROPACITY/2 du 6 novembre 2013 désignant Madame Claude BREVAN comme présidente de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n° 2013/59/EUROPACITY/3 du 4 décembre 2013 désignant les membres de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2014/03/EUROPACITY/4 du 8 janvier 2014 désignant Monsieur Wahel EL SAYED comme membre de la commission particulière,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 29 avril 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu sa décision n° 2014/20/EUROPACITY/5 du 7 mai 2014 prolongeant le délai pour la présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 23 décembre 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage, pour tenir compte des changements intervenus concernant la desserte du site par les transports en commun,
- vu sa décision n° 2015/8/EUROPACITY/6 du 7 janvier 2015 prolongeant le délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage jusqu'au 23 septembre 2015,
- vu sa décision n° 2015/49/EUROPACITY/7 du 4 novembre 2015, considérant le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public,
- vu sa décision n° 2015/51/EUROPACITY/8 du 2 décembre 2015 fixant les dates du débat,
- vu sa décision n° 2016/1/EUROPACITY/9 du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'organisation du débat public,
- vu la proposition de la présidente de la commission particulière de demander une étude complémentaire à dire d'expert sur les impacts du projet en matière d'emploi,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique

Une étude complémentaire à dire d'expert sera organisée sur les impacts du projet sur l'emploi local.

Le Président



Christian LEYRIT



DECISION DU 20 JUIN 2016

DÉCISION N° 2016 / 18 / EUROPACITY / 12

PROJET EUROPACITY

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, et en ses articles R 121-1 et suivants,
- vu sa décision n° 2013/49/EUROPACITY/1 du 2 octobre 2013 d'organiser elle-même un débat public sur le projet EuropaCity, publiée au JO du 18 octobre 2013,
- vu sa décision n° 2013/54/EUROPACITY/2 du 6 novembre 2013 désignant Madame Claude BREVAN comme présidente de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n° 2013/59/EUROPACITY/3 du 4 décembre 2013 désignant les membres de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2014/03/EUROPACITY/4 du 8 janvier 2014 désignant Monsieur Wahel EL SAYED comme membre de la commission particulière,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 29 avril 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu sa décision n° 2014/20/EUROPACITY/5 du 7 mai 2014 prolongeant le délai pour la présentation du dossier du maître d'ouvrage,
- vu le courrier du Directeur exécutif d'Alliages & Territoires, en date du 23 décembre 2014, demandant la prolongation du délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage, pour tenir compte des changements intervenus concernant la desserte du site par les transports en commun,
- vu sa décision n° 2015/8/EUROPACITY/6 du 7 janvier 2015 prolongeant le délai de présentation du dossier du maître d'ouvrage jusqu'au 23 septembre 2015,
- vu sa décision n° 2015/49/EUROPACITY/7 du 4 novembre 2015, considérant le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public,
- vu sa décision n° 2015/51/EUROPACITY/8 du 2 décembre 2015 fixant les dates du débat,
- vu sa décision n° 2016/1/EUROPACITY/9 du 6 janvier 2016 relative aux modalités d'organisation du débat public,
- vu sa décision n°2016/10/EUROPACITY/11 du 4 mai 2016 relative à la réalisation d'une étude complémentaire,
- vu la demande de la présidente de la CPDP en charge de l'animation du débat public sur EuropaCity de bénéficier de deux semaines supplémentaires afin d'examiner les expertises produites en fin de débat et d'en débattre,

après la consultation électronique de ses membres en raison de l'urgence à prendre une décision avant le 30 juin 2016,

DÉCIDE :

Article unique

Le débat public sur le projet EuropaCity, qui devait se clore le 30 juin, est prolongé jusqu'au 13 juillet 2016.

Le Président

Christian LEYRIT

Liste des entretiens préalables (1^{ère} période : décembre 2013 à juin 2014)

La CPDP a mené, entre décembre 2013 et juin 2014, **35** entretiens, rencontrant **92** acteurs. Les acteurs rencontrés sont listés ci-après par type d'organisme et ordre alphabétique.

Sénat :

- **Vincent Capo-Canellas**, Sénateur de la Seine-Saint-Denis, maire du Bourget

Assemblée nationale :

- **Claude Bartolone**, Président de l'Assemblée nationale
- **Jean-Pierre Blazy**, Député de la 9^{ème} circonscription du Val-d'Oise, maire de Gonesse
- **Jérôme Chartier**, Député de la 7^{ème} circonscription du Val-d'Oise, vice-président de la Communauté de communes de l'Ouest-de-la- Plaine-de-France, Maire de Domont
- **Stéphanie Druon**, Conseillère Développement durable, transports, logement à l'Assemblée nationale
- **Daniel Goldberg**, Député de la 10^{ème} circonscription de la Seine-Saint-Denis
- **Abdel-Malek Riad**, Conseiller en charge du développement économique et de l'industrie à l'Assemblée nationale
- **François Pupponi**, Député de la 8^{ème} circonscription du Val-d'Oise, maire de Sarcelles

Services de l'État :

- **David Anglaret**, Chef de projet Gestion territoriale de l'emploi de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Île-de-France
- **Alain Brossais**, Chef du service développement durable des territoires et des entreprises à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
- **Michel Bauard**, Directeur adjoint à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France
- **Marion Baud**, Chef de projet Grand Paris à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France
- **Véronique Chatenay-Dolto**, Directrice régionale de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France
- **Marc Cheret**, Chargé de mission à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
- **Alain Clément**, Chef du service de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Jean Daubigny**, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris
- **Laurent Fiscus**, Secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France (SGAR)
- **Marie-Claude Forestal**, Chef de service Action territoriale de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France
- **Philippe Galli**, Préfet de Seine-Saint-Denis
- **Jean-Pascal Lanuit**, Directeur régional adjoint de la DRAC d'Île-de-France
- **François Lefort**, Adjoint au directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Christophe Lemaire**, Chef de service adjoint développement et action territoriale, chargé du Grand-Paris à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France
- **Didier Leschi**, Préfet délégué pour l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis
- **Raphaël Le Mehaute**, Secrétaire Général du Comité Interministériel des Villes
- **Jean-Luc Névache**, Préfet du Val-d'Oise

- **Michel Poli**, Responsable du Pôle Eau, adjoint du service de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Caroline Le Poutier**, Directrice départementale des territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Jean Raimboux**, Service de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Lucile Rambaud**, Adjointe au chef du service nature paysage et ressources de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France
- **Jean-Charles Ruyschaert**, Directeur régional de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Île-de-France
- **Laure Tourjansky**, Directrice régionale adjointe de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France
- **Alain Vallet**, Directeur régional de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France
- **Laurent Vilboeuf**, Directeur régional de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Île-de-France
- **Marc Wenner**, Directeur du développement durable et des collectivités locales à la Préfecture de Seine-Saint-Denis
- **Marion Zalay**, Directrice régionale de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAP) d'Île-de-France

Région Île-de-France

- **François Navarro**, Directeur général du Comité Régional du Tourisme (CRT) d'Île-de-France
- **Pierre-Yves Hudaul**, Directeur de la qualité du Comité Régional du Tourisme (CRT) d'Île-de-France
- **Emmanuel Blum**, Responsable pôle veille et prospective du Comité Régional du Tourisme (CRT) d'Île-de-France

Conseil régional d'Île-de-France

- **Alain Amédro**, 14^{ème} Vice-président en charge de l'aménagement, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux.
- **Jean-Paul Huchon**, Président de la Région Île-de-France

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

- **Stéphane Troussel**, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Conseil départemental du Val-d'Oise :

- **Arnaud Bazin**, Président du Conseil départemental du Val-d'Oise

Intercommunalités et Communes :

- **Michel Aumas**, Maire d'Arnouville
- **Gérard Bonhomet**, 4^{ème} adjoint à l'Urbanisme, au Commerce, à l'Artisanat, à Insertion par l'emploi, au Patrimoine, au Bâtiment de Garges-lès-Gonesse
- **Muriel Barret-Castan**, Directrice générale des services techniques à la mairie de Garges-lès-Gonesse
- **Julie Bernicot**, Responsable du service urbanisme et milieu naturel du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des Vallées du Croult et du Petit Rosne
- **Bruno Beschizza**, Maire d'Aulnay-sous-Bois
- **Patrick Braouezec**, Président de la Communauté d'agglomération Plaine commune
- **Éric Chanal**, Directeur général du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des Vallées du Croult et du Petit Rosne

- **Anne Delvaux**, Directrice de projets, Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires au Conseil départemental de la Seine-et-Marne
- **Deborah Marco**, Directrice générale adjointe, responsable des services techniques Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des Vallées du Croult et du Petit Rosne
- **Patrick Renaud**, Président de la Communauté d'agglomération Roissy Porte de France
- **Johann Sandler**, Directeur adjoint de l'aménagement à la Mairie de Garges-lès-Gonesse
- **Didier Vaillant**, Président de la Communauté d'agglomération Val-de-France

Agences, établissements publics :

- **Sandrine Artis**, Responsable du Pôle information et concertation du Syndicat de Transport d'Île-de-France (STIF)
- **Nadir Bentouta**, Directeur des relations institutionnelles de la Société du Grand Paris (SGP)
- **Xavier Duclairoir**, Directeur de projet de la Société du Grand Paris (SGP)
- **José-Manuel Gonçalves**, Directeur Le Centquatre-PARIS
- **Emmanuel de La Masselière**, Directeur de la Stratégie et du Développement de l'EPA Plaine de France
- **Alexandre Maïkovsky**, Directeur de projet à la Direction de l'Aménagement de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine de France
- **Valérie Mancret-Taylor**, Directrice de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Île-de-France
- **Sophie Mougard**, Directrice générale du Syndicat de Transport d'Île-de-France (STIF)
- **Damien Robert**, Directeur général de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine de France
- **Thomas Rosenbaum**, Membre de la Direction des projets d'investissements au Syndicat de Transport d'Île-de-France (STIF)
- **Philippe Yvin**, Président de la Société du Grand Paris (SGP)

Acteurs économiques :

- **Laurence Arrieu**, Responsable du Pôle Économique et Social Nord, Direction de l'Environnement et du Développement Durable d'Aéroports de Paris (ADP)
- **Nicolas Bons**, Délégué à la Confédération des Commerçants de France
- **Bernard Cathelain**, Directeur général adjoint Aménagement et développement d'Aéroports de Paris (ADP)
- **Marc Deman**, Chef de projet chez GIP Emploi Roissy
- **Pierre Antoine Gailly**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) d'Île-de-France
- **Didier Hamon**, Directeur général d'Aéroports de Paris (ADP)
- **Christophe Hillairet**, Chambre interdépartementale de l'agriculture Île-de-France
- **Daniel Janicot**, Président de Pro Cultura
- **Khaled Klaa**, Directeur adjoint des affaires publiques, Chargé des relations avec le Parlement d'Aéroports de Paris (ADP)
- **Bertrand de Lacombe**, Directeur des affaires publiques d'Aéroports de Paris (ADP)
- **Alexandre Noix**, Directeur du GIP Emploi Roissy CDG
- **France Morot-Videlaine**, Directrice générale déléguée départementale de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Seine-Saint-Denis
- **Marc Necaud**, Membre du Collectif de contrôle des marques
- **Elisabeth Ponsolle des Portes**, Déléguée générale du comité Colbert
- **Augustin de Romanet**, Président-directeur général d'Aéroports de Paris (ADP)
- **Frédéric Vernhes**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Val-d'Oise

Associations et organismes politiques :

- **Alain Boulanger**, Co-Président du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Jean-Louis Crochard**, Membre du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Alain Lennuyeux**, Coordinateur du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Bernard Loup**, Co-Président du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Jacqueline Lorthiois**, Co-fondatrice et membre du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Claudine Parayre**, Porte-parole de la Coordination pour la solidarité des territoires de l'Île-de-France et contre le Grand Paris (COSTIF)
- **Michèle Plet**, Membre du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Francis Redon**, Membre du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)

Recherche et enseignement :

- **Olivier Badot**, Professeur à l'ESCP Europe Paris
- **Frédéric Mancini**, Directeur de l'école GESCIA
- **Monsieur Poggioli**, Directeur académique adjoint du département du Val-d'Oise

Autre :

- **Jérôme Delormas**, Directeur de la Gaîté Lyrique

Liste des entretiens préalables (2^{ème} période : à partir de novembre 2015)

La CPDP a mené, à partir du mois de novembre 2015, **50** entretiens, rencontrant **119** acteurs. Les acteurs rencontrés sont listés ci-après par type d'organisme et ordre alphabétique.

Assemblée nationale :

- **Jean-Pierre Blazy**, Député de la 9^{ème} circonscription, maire de Gonesse
- **François Pupponi**, Député de la 8^{ème} circonscription, maire de Sarcelles

Services de l'État :

- **Hortense Archambault**, Directrice de la Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis (MC 93)
- **Julien Beccherle**, Chargé de mission aménagement, transport et équipement structurants auprès du Préfet de la région d'Île-de-France et de Paris
- **Yannick Blanc**, Préfet du Val-d'Oise
- **Myriam Bompais-Abdrebbi**, Chef du service Aménagement Territorial de la Direction départementale des territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Gaëlle Bonnefond**, Responsable du département des territoires stratégiques à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France
- **Eric Cambon de Lavalette**, Directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Jean-François Carencio**, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris
- **Joëlle Casorla**, Directrice Territoriale Pôle Emploi Val-d'Oise
- **Véronique Chatenay-Dolto**, Directrice régionale de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France
- **Alain Clément**, Chef du service de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Sophie Delvainquière**, Chef de service communication à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France
- **Laurent Fiscus**, Secrétariat général pour les affaires régionales d'Île-de-France (SGAR)
- **Philippe Galli**, Préfet de Seine-Saint-Denis
- **Sylvie Gerber**, Chef du bureau de la Valorisation de l'action territoriale à la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Claire Grisez**, Directrice régionale intérimaire de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France
- **Florent Hébert**, Adjoint au chef de service aménagement, responsable du département des politiques d'aménagement durable à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France
- **Jean-Pascal Lanuit**, Directeur régional adjoint de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France
- **Jean-Yves Latournerie**, Préfet du Val-d'Oise
- **Gilles Leblanc**, Directeur régional de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France
- **François Lefort**, Adjoint au directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Christophe Lemaire**, Chef de service adjoint développement et action territoriale, chargé du Grand-Paris à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France
- **Bertrand Manterola**, Directeur régional par interim de la Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAFF) d'Île-de-France
- **Jacques Martin**, Coordinateur aéroportuaire de Pôle Emploi Île-de-France
- **Sylvie Muller**, Chef de service musée de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France

- **Nicolas Osouf**, Chef de service études et prospective, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA)
- **Sylvie Pierrard**, Directrice adjointe de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Michel Poli**, Responsable du Pôle Eau, adjoint du service de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Sandrine Saint-Denis**, Adjointe au service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Françoise Sutra**, Chef du service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable à la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise
- **Éric Tanays**, Directeur régional adjoint à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France et Directeur des routes d'Île-de-France
- **Didier Tillet**, Directeur régional adjoint de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Île-de-France
- **Alain Vallet**, Directeur régional de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France
- **Laurent Vilboeuf**, Directeur régional de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Île-de-France
- **Marc Wenner**, Directeur du développement durable et des collectivités locales à la Préfecture de Seine-Saint-Denis

Conseil régional d'Île-de-France

- **Jérôme Chartier**, 1^{er} Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France chargé de l'Économie et de l'Emploi, Président de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

- **Stéphane Troussel**, Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Conseil départemental du Val-d'Oise

- **Arnaud Bazin**, Président du Conseil départemental du Val-d'Oise
- **Valérie Fresneda**, Directrice Grand Paris Est au Conseil départemental du Val-d'Oise
- **Cédric Hardy**, Chef de projet Avenue du Paris à la Direction des routes du Conseil départemental du Val-d'Oise
- **Guy Kauffmann**, Directeur général des services du Conseil départemental du Val-d'Oise
- **Jean-Claude Poutoux**, Directeur général adjoint chargé de l'aménagement du territoire au Conseil départemental du Val-d'Oise

Intercommunalités et Communes :

- **Bruno Beschizza**, Président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol et maire d'Aulnay-sous-Bois
- **Éric Chanal**, Directeur général du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des Vallées du Croult et du Petit Rosne
- **Georges Delhalt**, Maire du Thillay
- **Pascal Doll**, Maire d'Arnouville
- **Jean Frébault**, Président du Conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon (Animateur de la conférence-débat : « *l'Enjeu d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy* »)
- **Maurice Lefèvre**, Maire de Garges-lès-Gonesse
- **Jean-Louis Marsac**, Maire de Villiers-le-Bel
- **Frédéric Meynard**, Directeur général adjoint aménagement et urbanisme à l'Établissement Public Territorial (ETP) Paris Terres d'Envol
- **Charles Théron**, Directeur de la Mission Métropole à la Mairie d'Aulnay-sous-Bois

- **Anthony Vallette**, Directeur de cabinet à la Mairie de Gonesse
- **David Védie**, Directeur de l'Urbanisme à la Mairie de Gonesse

Agences, établissements publics :

- **Vincent Aguiliera**, du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) d'Île-de-France
- **Dominique Alba**, Directrice de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)
- **Roland Anemian**, Chef de projet transport à la Direction de la Stratégie et du Développement de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France
- **Sandrine Artis**, Responsable du Pôle information et concertation du Syndicat de Transport d'Île-de-France (STIF)
- **Vincent Casper**, Directeur général du Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS)
- **Magali Castex**, Chargée de mission développement durable à la Direction de la Stratégie et du Développement de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France
- **Lucie Chatenet**, Chargée de mission Information et concertation du Syndicat de Transport d'Île-de-France (STIF)
- **Jean-Marie Chaumel**, Directeur régional adjoint de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en Île-de-France
- **Joëlle Colosio**, Directrice régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en Île-de-France
- **Laurence Debrincat**, Responsable de la Division Études Générales du Syndicat de Transport d'Île-de-France (STIF)
- **Nathalie Desbouis**, Directrice générale adjointe du Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS)
- **Xavier Duclairoir**, Directeur de projet de la Société du Grand Paris (SGP)
- **Grégory Fauveau**, Coordinateur de pôle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en Île-de-France
- **José-Manuel Gonçalves**, Directeur Le Centquatre-PARIS
- **Victor Haïm**, Président de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires (ACNUSA)
- **Daniel Janicot**, Président de la Commission nationale française auprès de l'UNESCO
- **Philippe Lepoutre**, Responsable technique de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires (ACNUSA)
- **Margot Longe**, Chef de projet à la Direction de l'Aménagement de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France
- **Emmanuel de la Masselière**, Directeur de la Stratégie et du Développement de Direction de la Stratégie et du Développement de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France
- **Stéphan Louillat**, Coordinateur de pôle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en Île-de-France
- **Alexandre Maïkovsky**, Directeur de projet à la Direction de l'Aménagement de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France
- **Valérie Mancret-Taylor**, Directrice de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Île-de-France
- **Natacha Monnet**, Ingénieur Management des collectivités et urbanisme durable à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en Île-de-France
- **Sophie Mougard**, Directrice générale du Syndicat de Transport d'Île-de-France (STIF)
- **Niklas Moulin**, Chef de projet à la Direction de l'Aménagement de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France
- **Martin Omhovere**, Chargé d'études foncier à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Île-de-France
- **Jean-Louis Perrin**, Directeur des Projets d'investissement du Syndicat de Transport d'Île-de-France (STIF)
- **Damien Robert**, Directeur général de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France
- **Jean-Pierre Saez**, Directeur de l'Observatoire des politiques culturelles (Expert de la CPDP)

- **Robert Spizzichino**, Membre du Conseil Scientifique de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP), chargé du pilotage du programme sur la mise en tourisme des territoires (Intervenant de la CPDP)
- **Philippe Yvin**, Président de la Société du Grand Paris (SGP)

Acteurs économiques :

- **Gérard Atlan**, Président du Conseil du Commerce de France
- **François Brezot**, Directeur du GIP Emploi Roissy
- **Bernard Cayrol**, Directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Val-d'Oise
- **Loïc Chouin**, Directeur de Projet-Mission Grand-Paris à la (CCI) du Val-d'Oise
- **Maurice Coton**, Responsable des relations institutionnelles, Président du PIMMS de Garges-Sarcelles à la Direction régionale de Paris-Nord de la SNCF
- **Marc Deman**, Chef de projet chez GIP Emploi Roissy
- **Cédric Ducrocq**, Président-directeur général de la société DIA-MART (Expert de la CPDP)
- **Yann Gillet**, Vice-président de l'association des Hôteliers du Grand Roissy (Directeur général du Hyatt Regency)
- **Gérard Lissorgues**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Seine-Saint-Denis
- **Philippe Maud'hui**, Directeur de l'Ingénierie et du Développement d'Atout France
- **Sylvie de Oliveira Lopes**, Responsable des Opérations RER C/D à la Direction de la stratégie, innovation et développement de Transilien SNCF
- **Thomas Richard**, Membre de l'association des Hôteliers du Grand Roissy (Directeur des ressources humaines du Hyatt Regency)
- **Frédéric Vernhes**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Val-d'Oise

Associations et organismes politiques :

- **Alain Boulanger**, Co-président du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG) et porte-parole de l'Observatoire du Commerce de Paris Terre d'Envol
- **Frédéric Bouvier**, Directeur d'AirParif
- **Dominique Damour**, Membre du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Anne Kauffmann**, Directrice des études et de la prospective d'AirParif
- **Alain Lennuyeux**, Membre du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Bernard Loup**, Co-Président du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Claude Loup**, Membre du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Fanny Mietlicki**, Directrice de Bruitparif
- **Claudine Parayre**, Porte-Parole de la Coordination pour la solidarité des territoires d'Île-de-France (COSTIF)
- **Dominique Plet**, Membre du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)
- **Robin Plet**, Membre du Collectif Pour le Triangle de Gonesse (CPTG)

Recherche et enseignement :

- **Olivier Badot**, Professeur à l'ESCP Europe Paris
- **Philippe Bonneville**, Proviseur du lycée Jean-Jacques Rousseau de Sarcelles
- **Guillaume Faburel**, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2
- **Jean Hubac**, Inspecteur d'académie, Directeur académique adjoint du département du Val-d'Oise
- **Jacques Levy**, Professeur à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) (Expert de la CPDP)
- **Jean-Christophe Mathon-Claudon**, Proviseur du lycée Simone de Beauvoir de Garges-lès-Gonesse
- **Philippe Nicaise**, Directeur de l'Institut des Métiers et de l'Artisanat (IMA) de Villiers-le-Bel
- **Fabrice Thierry**, Professeur du lycée Charles Baudelaire de Fosses
- **Sophie Vallejo-Gomez**, Proviseure adjointe du lycée Simone de Beauvoir de Garges-lès-Gonesse

Autre :

- **Arnaud Degorre**, Économiste et statisticien (Expert de la CPDP)

Liste des points de vue des acteurs

96 points de vue ont été rédigés lors de ce débat public : 40 cahiers d'acteurs et 47 contributions, 9 délibérations, vœux et avis.

Les cahiers d'acteurs (par ordre de publication)

- Cahier d'acteur N°1 : Collectif Pour le Triangle de Gonesse
- Cahier d'acteur N° 2 : Union locale CGT Paris Nord 2
- Cahier d'acteur N°3 : Commune de Gonesse
- Cahier d'acteur N°4 : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne de Seine-Saint-Denis Est
- Cahier d'acteur N°5 : Établissement public territorial Plaine Commune
- Cahier d'acteur N°6 : Nouvelle Donne 95 – Comité local
- Cahier d'acteur N°7 : Association Eurêka
- Cahier d'acteur N°8 : Mouvement national de lutte pour l'environnement 93
- Cahier d'acteur N°9 : Profession agricole (CAIF, FDSEAIF, JAIDE, FAPA)
- Cahier d'acteur N°10 : Europe Ecologie Les Verts Val-d'Oise
- Cahier d'acteur N°11 : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
- Cahier d'acteur N°12 : Association Roissy Entreprises
- Cahier d'acteur N°13 : Commune de Villiers-le-Bel
- Cahier d'acteur N°14 : Association Agir Pour réussir
- Cahier d'acteur N°15 : Conseil départemental du Val d'Oise
- Cahier d'acteur N°16 : Chambres des Métiers et d'Artisanat du Grand Roissy
- Cahier d'acteur N°17 : Association Naturellement Île-de-France
- Cahier d'acteur N°18 : Groupe Manutan
- Cahier d'acteur N°19 : groupe des Elu-es Europe Ecologie Les Verts & Apparentés au Conseil Régional Île-de-France
- Cahier d'acteur N°20 : Association Les Amis de la Confédération paysanne
- Cahier d'acteur N°21 : Fédération France Nature Environnement et France Nature Environnement Île-de-France
- Cahier d'acteur N°22 : Commune de Tremblay-en-France
- Cahier d'acteur N°23 : Association Vivre Mieux, Ensemble à Aulnay-sous-Bois
- Cahier d'acteur N°24 : Établissement public territorial Paris Terres d'Envol
- Cahier d'acteur N°25 : Groupe Centre et Démocrates au Conseil régional d'Île-de-France
- Cahier d'acteur N°26 : Groupe Front de gauche au Conseil régional d'Île-de-France
- Cahier d'acteur N°27: Association Environnement 93
- Cahier d'acteur N°28 : Coordination pour la solidarité des territoires d'Île-de-France et contre le Grand Paris
- Cahier d'acteur N°29 : MEDEF de l'Est parisien
- Cahier d'acteur N°30 : Association Blanc-Mesnil Ecologie
- Cahier d'acteur N°31 : Maison de l'emploi Est Val d'Oise
- Cahier d'acteur N°32: Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Île-de-France - Terres Fertiles
- Cahier d'acteur N°33 : Commune d'Arnouville
- Cahier d'acteur N°34 : Professionnels du secteur
- Cahier d'acteur N°35 : Société Paris Nord Villepinte
- Cahier d'acteur N°36 : Région Île-de-France
- Cahier d'acteur N°37 : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne Coup de pousse
- Cahier d'acteur N°38 : Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- Cahier d'acteur N°39 : Club parlementaire pour la protection et l'étude des sols (CPPES)
- Cahier d'acteur N°40 : Compagnie des Alpes

Les contributions (par ordre de publication)

- **Contribution du Conseil départemental du Val d'Oise** : Réunion d'ouverture
- **Contribution du Conseil départemental** : Atelier commerce
- **Contribution du Conseil départemental** : Atelier emploi / formation
- **Contribution de Robert Spizzichino** : Quelles priorités de développement économique pour le Triangle de Gonesse ?
- **Contribution du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement** : Une organisation du territoire pathogène
- **Contribution de Luc Dupont** : Pour une démocratie participative / pour faire entendre la raison
- **Contribution de l'association Terre de liens Île-de-France** : Préserver les terres agricoles et diversifier les productions au bénéfice de tous les habitants
- **Contribution de Jacqueline Lorthiois** : Emplois d'EuropaCity : des qualifications sous-estimées peu accessibles à la main-d'œuvre locale
- **Contribution du Conseil départemental du Val d'Oise** : Atelier accès au site et enjeux de circulation
- **Contribution du Conseil départemental du Val d'Oise** : Atelier culture
- **Contribution de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France** : Tourisme
- **Contribution de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France** : Culture
- **Contribution de Michel Vampouille** : Gestion des déchets : des objectifs irréalistes et sans lien territorial
- **Contribution du Conseil départemental du Val d'Oise** : Atelier enjeux économiques directs et indirects
- **Contribution de Franck Deboise** : Premier bilan du débat au 11 juin 2016
- **Contribution du Conseil départemental du Val d'Oise** : Environnement dimension territoriale
- **Contribution de l'Etablissement public Territorial Paris Terres d'Envol** : Evaluation d'impact économique du projet EuropaCity
- **Contribution du Collectif Pour le Triangle de Gonesse** : Emploi à EuropaCity : le compte n'y est pas !
- **Contribution de l'Etablissement public Territorial Paris Terres d'Envol** : Etude Mobilité quart Nord-Est francilien
- **Contribution de Luc Dupont** : Projet alternatif à Europacity
- **Contribution de la Ville de Garges-lès-Gonesse** : La Culture comme levier moteur pour un projet de développement économique en recherche de sens. Une révolution pour la place de l'acte artistique ?
- **Contribution anonyme** : Pour un Grand Paris des territoires
- **Contribution du Lycée Baudelaire de Fosses**
- **Contribution de l'Etablissement public Territorial Paris Terres d'Envol** : Les impacts économiques
- **Contribution de l'Etablissement public Territorial Paris Terres d'Envol** : Les impacts sur la mobilité
- **Contribution de l'Etablissement public Territorial Paris Terres d'Envol** : Les impacts sur l'aménagement
- **Contribution de l'association Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts** : Non à EuropaCity
- **Contribution de l'association Défendre et Protéger l'Environnement des Baillotais**
- **Contribution de Jacqueline Lorthiois** : Un exemple de cannibalisation du commerce
- **Contribution d'Alain Bornarel** : EuropaCity, une ambition énergétique incompatible avec le projet présenté
- **Contribution de Jacqueline Lorthiois** : Une attractivité illusoire
- **Contribution de l'association Environnement Dhuis et Marne 93** : Contre le projet d'EuropaCity
- **Contribution de Jean-Pierre Enjalbert** : Europacity, un projet qui tourne le dos aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de notre région
- **Contribution de l'association Zero Waste France**
- **Contribution de Jacqueline Lorthiois** : Une offre de formation inadaptée aux besoins de la main-d'œuvre
- **Contribution du Collectif Pour le Triangle de Gonesse** : Bilan du CPTG sur le débat public
- **Contribution du Nouveau Centre Val d'Oise** : EuropaCity, un projet d'hier, inopportun pour demain
- **Contribution de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne Île-de-France** : Plus de légume, moins de bitume
- **Contribution du Groupe Aéroports de Paris**
- **Contribution de Franck Deboise** : Bilan chiffré du débat au 7 juillet

- **Contribution de Pascal Durand** : Ce projet est incompatible avec une société durable, laissons-le dormir au fond de la poubelle des grands projets inutiles.
- **Contribution du Collectif Pour le Triangle de Gonesse** : Combien va coûter la ZAC du Triangle de Gonesse ?
- **Contribution de l'association sportive de Sarcelles Rugby**
- **Contribution de Jean-Claude Cavard** : Un secteur géographique en débat depuis le début des années 1980
- **Contribution du Syndicat des Eaux d'Île-de-France** : Possibilités d'alimentation en eau potable du projet
- **Contribution de l'observatoire du Commerce de Paris Terres d'Envol** : Commentaires sur les commentaires du maître d'ouvrage
- **Contribution de l'Union du Grand Commerce de Centre-Ville** : Observations relatives au projet EuropaCity

Les délibérations, vœux et avis (par ordre de publication)

- **Délibération du Conseil municipal de Stains**
- **Avis du Conseil municipal de Villiers-le-Bel**
- **Délibération du Conseil municipal d'Arnouville**
- **Vœu du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**
- **Délibération du Conseil municipal de Puiseux-en-France**
- **Vœu du Conseil Municipal de Bondy**
- **Délibération du Conseil départemental du Val d'Oise**
- **Délibération du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis**
- **Délibération du Conseil municipal du Bourget**

Bilan des retombées par type de médias

■ Médias Nationaux
 ■ Médias Régionaux
 ■ Médias Locaux
 Autres

AFP	Presse Ecrite	L'Entreprise L'Express	Presse Ecrite
20 Minutes	Presse Ecrite	Les Echos	Presse Ecrite
Alternatives Economiques	Presse Ecrite	L'Humanité	Presse Ecrite
Aujourd'hui en France	Presse Ecrite	Liaison	Presse Ecrite
Beaux Arts magazine	Presse Ecrite	Libération	Presse Ecrite
Brief	Presse Ecrite	L'Itinérant	Presse Ecrite
BTP Magazine	Presse Ecrite	L'Opinion	Presse Ecrite
Business Immo	Presse Ecrite	Marianne	Presse Ecrite
Capital	Presse Ecrite	Matériel et paysage	Presse Ecrite
Corse-Matin	Presse Ecrite	Objectif nouveau Grand Paris	Presse Ecrite
Da Intérieurs	Presse Ecrite	Oxygène	Presse Ecrite
Décideurs d'Île-de-France	Presse Ecrite	Paris Normandie	Presse Ecrite
Direct Matin	Presse Ecrite	Paysages Actualités	Presse Ecrite
Drancy Immédiat	Presse Ecrite	Politis	Presse Ecrite
Echo d'Île-de-France	Presse Ecrite	Première Heure Île-de-France	Presse Ecrite
En Commun	Presse Ecrite	Regards	Presse Ecrite
Flash-Infos économie	Presse Ecrite	Strategies	Presse Ecrite
Global Retail news	Presse Ecrite	The Good Life	Presse Ecrite
HD Humanité Dimanche	Presse Ecrite	Touriscopie	Presse Ecrite
Horizons Centre-Île-de-France	Presse Ecrite	Tour.Hebdo	Presse Ecrite
Immo Hebdo	Presse Ecrite	Tremblay magazine	Presse Ecrite
Intercommunalités	Presse Ecrite	Urbapress Informations	Presse Ecrite
La Correspondance de l'enseigne	Presse Ecrite	Val d'Oise le Département	Presse Ecrite
La Correspondance économique	Presse Ecrite	BFM Business	Radio
La Croix	Presse Ecrite	Europe 1	Radio
La Gazette du Val d'Oise	Presse Ecrite	France Bleu 107.1 Journal	Radio
La Gazette officielle du tourisme	Presse Ecrite	France Bleu Champagne	Radio
La Lettre A	Presse Ecrite	France Culture Journal	Radio
La Lettre de la Pierre	Presse Ecrite	France Inter	Radio
La Lettre de l'Expansion	Presse Ecrite	France Musique	Radio
La Presse de la Manche	Presse Ecrite	Radio Classique	Radio
La Provence	Presse Ecrite	Radio RGB	Radio
La Revue Foncière	Presse Ecrite	RTL	Radio
La Tribune	Presse Ecrite	Canal +	TV
Le Blanc-Mesnilois	Presse Ecrite	France 3 Bretagne	TV
Le Canard Enchaîné	Presse Ecrite	France 3 Île-de-France	TV
Le Figaro	Presse Ecrite	France 24	TV
Le Film Français	Presse Ecrite	TF1	TV
Le Gonessien	Presse Ecrite	VO TV	TV
Le Journal du Dimanche	Presse Ecrite	20Minutes.fr	Web
Le Journal du Grand Paris	Presse Ecrite	AgoraVox	Web
Le Monde	Presse Ecrite	Aujourd'hui en France.fr	Web
Le Monde Eco & Entreprise	Presse Ecrite	Aulnaycap.com	Web
Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment	Presse Ecrite	Basta !	Web
Le Nouvel Economiste	Presse Ecrite	Batiactu.com	Web
Le Parisien	Presse Ecrite	Batirama.com	Web
Le Progrès de Fécamp	Presse Ecrite	Batiweb.com	Web
L'Echo le Régional	Presse Ecrite	Bioconsomacteurs.org	Web
		Boursorama.com	Web

Bulletindescommunes.net	Web	Lsa-conso.fr	Web
Business Immo.com	Web	Lumières de la ville	Web
Callways.fr	Web	Magazine-décideurs.com	Web
Capital.fr	Web	Magjournal77.info	Web
Ceevo95.fr	Web	Maniacgeek.net	Web
CFDT.fr	Web	Marianne.net	Web
Challenges.fr	Web	Marketing-pgc.com	Web
Chroniques d'architecture	Web	Mauvaisenouvelle.fr	Web
Clerc-conseil.fr	Web	Maville.com	Web
Construction21.eu	Web	Mediapart	Web
Constructioncayola.com	Web	MonAulnay.com	Web
EELV.fr	Web	Multinationales.org	Web
Elunet.org	Web	Orange.fr	Web
Exponaute.com	Web	Paperblog.fr	Web
FashionMag.fr	Web	Paris Dépêches	Web
France Bleu.fr	Web	Puissance 2D	Web
France24.com	Web	Rbmfrance.com	Web
France3.fr	Web	Reflets.info	Web
Frontnational.com	Web	Reporterre	Web
Gbtimes.com	Web	Roissy Mail.com	Web
Gpmetropole.fr	Web	Slate.fr	Web
Huffingtonpost.fr	Web	societe.com	Web
Iledefrance.fr	Web	Strategies.fr	Web
Immoweek.fr	Web	Television.telarama.fr	Web
Journaldelenvironnement.net	Web	TourismeDeGroupe.busetcar.com	Web
La croix.com	Web	Tourmag.com	Web
Lagazettedescommunes.com	Web	Tremblay-en-France.fr	Web
Latribune.fr	Web	Twitter Bayard	Web
Le Club de Mediapart (blog)	Web	Twitter Europe 1	Web
Le Courrier de l'atlas.com	Web	Twitter FNEasso	Web
Le francofil.com	Web	Twitter Globalnews	Web
Le Huffington Post.fr	Web	Twitter Horizons agri	Web
Le jdd.fr	Web	Twitter Journal Grand Paris	Web
Le Journaldugranparis.fr	Web	Twitter lalettredeleentreprise	Web
Le Monde.fr	Web	Twitter libé	Web
Le Moniteur.fr	Web	Twitter limportant	Web
Le nouvel économiste.fr	Web	Twitter Marianne	Web
Le Parisien.fr	Web	Twitter Mediapart	Web
Le Parisien.fr blogs	Web	Twitter Natasha Polony	Web
Lechotouristique.com	Web	Twitter novethic	Web
Lefigaro.fr	Web	Twitter Strategies	Web
Lejsd.com	Web	Twitter Thomas Poupeau	Web
Lepartidegauche.fr	Web	Twitter Valsasportas	Web
Lepetitjournal.com	Web	Valeursvertes.com	Web
Lerevenu.com	Web	Villedegarges.fr	Web
Les Amis de la Terre Val d'Oise	Web	Ville-Gonesse.fr	Web
Les Echos.fr	Web	Ville-sevran.fr	Web
Lespetitspoissonrouges.org	Web	Ville de Villiers-le-bel	Web
L'Express blog	Web	VO News	Web
L'Express.fr	Web	Yahoo ! (France)	Web
Liberation.fr	Web	Zurbains.com	Web
L'Opinion.fr	Web		

Glossaire des sigles et acronymes

ACNUSA : Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA)
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
A&T : Alliages & Territoires
BIP : Boulevard Intercommunal du Parisis
COSTIF : Coordination pour la Solidarité des Territoires d'Île-de-France
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CNDP : Commission Nationale du Débat Public
CPDP : Commission Particulière du Débat Public
CO : Community Organizer
CPTG : Collectif Pour le Triangle de Gonesse
DDT : Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRIAFF : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
DMO : Dossier du Maître d'Ouvrage
EELV : Europe Écologie Les Verts
EPA : Établissement Public d'Aménagement
EPT : Établissement Public Territorial
ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme
IFOP : Institut Français d'Opinion Publique
PEB : Plan d'Exposition au Bruit
SAS : Société par Actions Simplifiées
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SDMO : Synthèse du Dossier du Maître d'Ouvrage
SDRIF : Schéma Directeur de la Région Île-de-France
SGP : Société du Grand Paris
STIF : Syndicat de Transport d'Île-de-France
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

cndp Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC EuropaCity
244, boulevard Saint-Germain 75007 Paris
Tél. : 01 44 49 85 60 - Fax : 01 44 49 85 61
www.debatpublic.fr - email : contact@debatpublic.fr